

TOME 5

plu

APPROUVÉ
LE 13 FEVRIER 2020

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Livre 6

Analyse des sites susceptibles d'être impactés de manière notable par le plan (partie 2/3)



SOMMAIRE

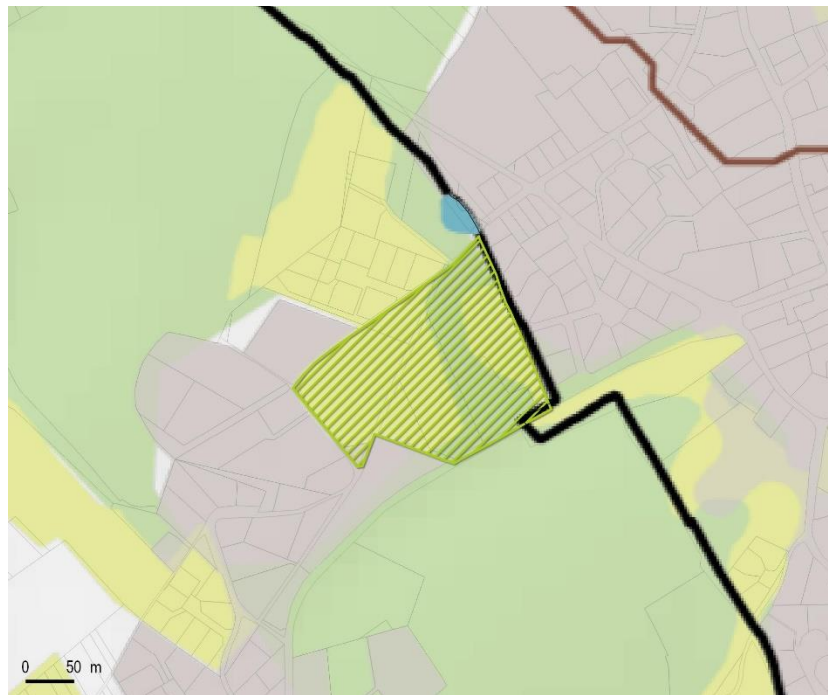
3.17	Gouy	184	3.23.4	Zone U	274
3.17.1	Zone AU 8	184	3.24	Le Grand Quevilly	279
3.18	Grand-Couronne.....	191	3.24.1	Zone AU42.....	279
3.18.1	Zone AU 60	191	3.24.2	Zone AU314.....	285
3.18.2	Zone AU 87	199	3.25	Le Houlme	291
3.18.3	Zone AU 135	207	3.25.1	Zone AU 161.....	291
3.18.4	Zone AU 163	214	3.26	Le Mesnil-Esnard.....	299
3.18.5	Zone AU 169	222	3.26.1	Zone AU 94.....	299
3.19	Hautot-sur-Seine	228	3.27	Le Mesnil-sous-Jumièges.....	304
3.19.1	Zone AU 219	228	3.27.1	Zone AU 523.....	304
3.20	Isneauville.....	236	3.28	Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen	309
3.20.1	Zone AU 233	236	3.28.1	Zone AU 287.....	309
3.21	Jumièges.....	242	3.29	Malaunay.....	317
3.21.1	Zone AU 199	242	3.29.1	Zone AU 12.....	317
3.22	La Bouille	249	3.29.2	Zone AU 66.....	324
3.22.1	Zone UR Cœur de bourg et parc urbain	249	3.29.3	Zone AU 220.....	332
3.23	La Londe	255	3.29.4	UR Rue de la Clérette	338
3.23.1	Zone AU 305/517.....	255	3.30	Moulineaux	345
3.23.2	Zone AU 539	263	3.30.1	Zones AU 113/50/504	345
3.23.3	Zone UR Terrains de la Scierie.....	269	3.30.2	Zone AU 513.....	352
			3.30.3	Zone UR Chemin des Coquelicots	359
			3.31	Notre Dame de Bondeville	363

3.31.1	Zone U Le boucher.....	363
3.32	Oissel	367
3.32.1	Zone AU 56	367
3.32.2	Zone AU 311	374
3.33	Petit Couronne	380
3.33.1	Zone AU 26	380
3.33.2	Zone UR Entrée de ville Nord	387
3.33.3	Zone UR Parvis de la Mairie.....	394

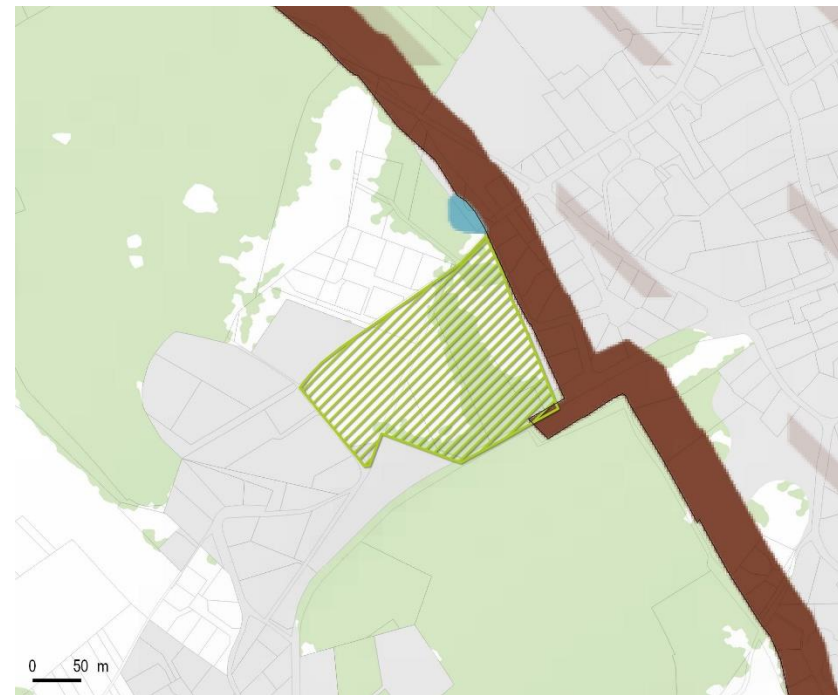
3.17 Gouy

3.17.1 Zone AU 8

Commune	Gouy
Id AU	8
Vocation de la zone	Habitat et Equipement
Zonage réglementaire	1 AU
Superficie	3,38 ha
Sensibilité environnementale	MOYENNE



Sensibilité écologique et paysagère



Santé et environnement

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Principaux constats		Sensibilité
OCCUPATION DES SOLS	Intégration au sein de l'enveloppe urbaine ? dents creuses ou extension	Site d'environ 3,4 ha en dehors de l'enveloppe urbaine à vocation habitat ●
	Milieu/Occupation des sols (intérêt agricole et naturel)	Secteur occupé actuellement par des espaces de prairie pâturés et des boisements Secteur bordé par des secteurs d'habitat pavillonnaire Secteur situé entre le bois Bouclon au sud et le bois Varin au nord ●
PAYSAGE	Visibilité depuis l'extérieur du site / franges	Site à proximité de la D91 mais non visible grâce aux boisements présents le long de cette route Visibilité depuis la rue Les Friés ●

Impacts pressentis du PLU

Mesures intégrées

<ul style="list-style-type: none"> Projet en extension urbaine sur une zone composée d'espaces de prairies et boisés 	<p>[R] Limitation de l'imperméabilisation des sols grâce au maintien ou à la création d'éléments boisés</p> <p>[R] Projet situé en continuité d'un tissu urbain pavillonnaire</p>
<ul style="list-style-type: none"> Création d'une continuité urbaine liée à l'urbanisation du secteur 	<p>[E] Préservation de boisements présents au nord du site et de la bande boisée qui traverse le site</p>
<ul style="list-style-type: none"> Implantation de nouveaux bâtiments pouvant altérer les vues vers et depuis le site 	<p>[R] Intégration du projet dans son environnement par des aménagements paysagers et la végétalisation du site et le maintien de constructions individuelles (hauteurs de construction relativement basses)</p>


		Pas de vue remarquable depuis le site			
	Éléments d'intérêt paysager ou patrimonial	Aucun monument historique recensé à proximité du site Site compris entre deux boisements visibles depuis le site Secteur en lisière du bois Bouclon	●	/	<p>[E] Préservation des espaces végétalisés au sein du secteur</p> <p>[R] Prise en compte de la lisière boisée dans le choix d'implantation des futures constructions</p> <p>[R] Aménagement de cheminements doux, différenciés de la voirie circulée</p> <p>[R] Recherche d'une cohérence avec les secteurs voisins dans le choix de la forme urbaine (implantation, volumétrie, orientation, aspect extérieur, limites, ...)</p>
TVB	Distance au site Natura 2000 ou périmètres d'inventaires écologiques les plus proches	Aucun inventaire n'est recensé sur ou à proximité du site Le site Natura 2000 la plus proche étant « Boucles de la Seine Amont, Coteaux de Saint-Adrien » situé à 1,2km L'inventaire le plus proche étant la ZNIEFF de type 1 « Le coteau de Saint-Adrien » situé à 850 m	●	/	<p>[E] Projet éloigné des sites d'inventaire et de protection (ZNIEFF, Natura 2000, ...)</p>

	<p>Fonctionnalité au sein de la TVB : proximité avec un réservoir ? présence d'un corridor existant ou potentiel ?</p>	<p>Enjeux écologiques liés à la présence de prairies calcicoles et de boisements</p> <p>Présence de corridors reliant des réservoirs de biodiversité</p> <p>Forêts à proximité du site, classées en corridors boisés</p>	●
ENERGIE	<p>Proximité au réseau de TC, modes doux</p>	<p>Aucun réseau de transport en commun ou de modes doux n'est présent à proximité du site</p>	●

<ul style="list-style-type: none"> • Perturbation des habitats écologiques et destruction de la faune et de la flore (prairie, arbres) situées sur le site et à proximité 	<p>[R] Limitation des impacts par le maintien ou la création d'éléments de la Trame Verte et Bleue :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préservation de la bande boisée traversant le site pour son rôle de corridor écologique, - Préservation d'un boisement situé au nord du site, - Création de jardins et d'espaces libres d'un seul tenant. <p>[R] Aménagement de cheminements doux assurant le rôle de continuités écologiques et facilitant le déplacement des espèces (notamment pour le cheminement créé au sein de la bande boisée)</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un maillage routier permettant la desserte des habitations et des équipements prévus sur le site 	<p>[R] Connection de l'opération aux espaces naturels voisins (bois Bouclon, bois Varin) et à la commune voisine de Saint Aubin- Celloville</p> <p>[R] Aménagement de cheminements doux limitant l'usage de véhicules motorisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vers la commune de Saint-Aubin,

RESSOURCE EN EAU	Proximité d'un réseau de chaleur ? Opportunité de développement d'énergies renouvelables ?	Absence de réseau de chaleur proche du site	●	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de la consommation énergétique (déplacement et bâti) liée à l'arrivée de nouveaux habitants Absence d'axes programmatifs en lien avec les énergies renouvelables 	<ul style="list-style-type: none"> Au sein de la bande boisée, avec l'objectif d'y garantir le passage pour la grande faune
	Présence d'un périmètre de captage ? rapproché, éloigné ?	Aucun périmètre de captage présent au niveau du secteur	●	/	[R] Décliner des mesures de traitement des pollutions des eaux ayant ruisselées sur les surfaces imperméabilisées avant rejet au milieu naturel, dans le but de prévenir tout risque de pollution sur le milieu récepteur
	Desserte par les réseaux : Est-elle suffisante en matière d'adduction en eau potable, d'assainissement et de défense incendie ?	Aucune problématique relevée en matière d'adduction en eau potable et/ou la défense incendie, et assainissement exceptée une absence d'exutoire pluvial	●	<ul style="list-style-type: none"> Création de nouveaux réseaux et augmentation de volumes d'eau à traiter Augmentation des consommations d'eau sur le secteur 	<p>[R] Aménagement de secteurs favorables à la rétention d'eau (noues, bassins de rétention, etc.) sur le site</p> <p>[R] Obligation de prise en compte de la réglementation en vigueur en termes d'alimentation en eau potable et assainissement inscrite au règlement</p>

RISQUES NATURELS	Risque naturel lié à l'eau ? inondations, ruissellement, remontées de nappe...	Secteur soumis à des risques liés au ruissellement des eaux pluviales (concerné par un axe de ruissellement) Une absence d'exutoire pluvial	●	<ul style="list-style-type: none"> Urbanisation d'une grande partie du site pouvant aggraver le risque de ruissellement sur le secteur et la population soumise aux risques 	[R] Prise en compte du risque de ruissellement par : <ul style="list-style-type: none"> - Des surfaces imperméabilisées compensées par un stockage des eaux pluviales, - Une végétalisation du site (espaces de pleine terre)
	Risque lié aux mouvements de terrain, cavités, argiles ?	Aléa faible de retrait gonflement des sols argileux	●	/	/
RISQUES TECHNOLOGIQUES	Présence d'un risque technologique et/ou TMD	Aucun risque technologique ou de transport de matière dangereuse n'a été identifié sur le secteur	●	/	/
	Problématique sites et sols pollués	Aucun site pollué ou potentiellement pollué n'a été identifié sur ou à proximité du secteur	●	/	/

NUISANCES	Zone de bruit ? Problématique liée à la qualité de l'air ? (Zone sensible ?)	Secteur soumis à des nuisances sonores supérieures à 65 d(A) liées à la présence de la D91 longeant le site du projet	
------------------	---	---	---

<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation potentielle des nuisances sonores sur le site, induites par l'augmentation du trafic liée à l'arrivée de nouveaux habitants • Augmentation des populations exposées aux nuisances 	<p>[E] Conservation des espaces végétalisés de superficie importante sans fragmentation assurant des espaces de calme en cœur de site en cohérence avec la densité du secteur</p> <p>[R] Adaptation de la voirie interne</p> <p>[R] Aménagement de cheminements doux limitant l'usage de la voiture et favorisant la pratique des modes doux (voies cyclables, espaces piétonniers), limitant ainsi les nuisances sonores</p>
---	--

Mesures compensatoires résiduelles :

- Inclure des zones de limitation de la vitesse sur les voiries principales et des zones de rencontre sur les voies secondaires afin de laisser une place plus importante aux piétons
- Anticiper la gestion des espaces naturels
- Tenir compte de la topographie du terrain dans les choix d'implantation du bâti afin d'assurer l'intégration du projet
- Limiter les impacts sur le boisement présent au sud du secteur notamment durant la phase de travaux
- Orienter les bâtiments de manière à minimiser les impacts sonores, sans entraver les principes liés au bio climatisme

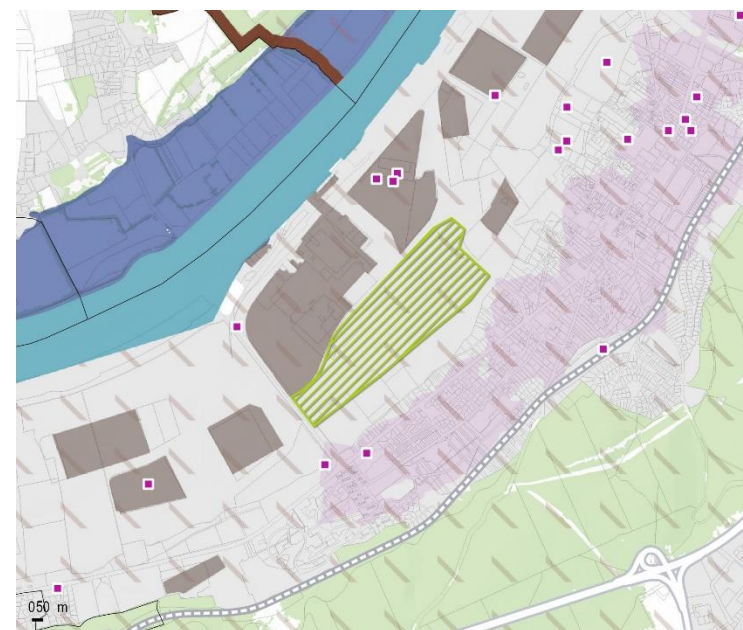
3.18 Grand-Couronne

3.18.1 Zone AU 60

Commune	Grand Couronne
Id AU	60
Vocation de la zone	Activités
Zonage réglementaire	1 AUX
Superficie	27,42 ha
Sensibilité environnementale	MOYENNE



Sensibilité écologique et paysagère



Santé et environnement

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

	Principaux constats	Sensibilité
OCCUPATION DES SOLS	Intégration au sein de l'enveloppe urbaine ? dents creuses ou extension Site de 27,42 ha à l'intérieur de l'enveloppe urbaine Projet à vocation d'activités venant compléter l'offre existante	●
	Milieu/Occupation des sols (intérêt agricole et naturel) Secteur actuellement en friche Site encadré par des zones d'activités et à proximité de zones pavillonnaires Secteur longé au nord par la voie ferrée	●
PAYSAGE	Visibilité depuis l'extérieur du site / franges Site actuellement peu visible masqué par les différentes implantations d'activités Secteur seulement visible depuis le boulevard du fossé blondel et le boulevard du Rouvray	●

Impacts pressentis du PLU	Mesures intégrées
<ul style="list-style-type: none"> Des activités qui viennent s'implanter sur un espace naturel Zone d'habitat pavillonnaire à proximité du site 	[R] Aménagement des espaces végétalisés au sein du site afin de renforcer la trame verte et bleue du secteur peu présente [R] Projet inscrit dans un environnement à dominante urbaine en continuité de la zone d'activités existante
<ul style="list-style-type: none"> Suppression de milieux naturels 	[R] Secteur enrichi valorisé [E] Maintien d'espaces végétalisés et plantation d'arbres
<ul style="list-style-type: none"> Construction pouvant impacter les paysages en fonction des choix de hauteur et de volumétrie des nouvelles constructions 	[R] Cheminements doux en dehors du site de la zone d'activités assurant les connexions aux axes principaux desservant le secteur [R] Protection des lignes de compositions du paysage et des points

	Aucune vue remarquable n'est impactée	
Éléments d'intérêt paysager ou patrimonial	<p>Aucun monument historique n'est situé à proximité du site</p> <p>Aucun élément d'intérêt paysager n'est recensé à proximité ou sur le site</p>	●

	<p>de vue sur le fleuve depuis la ville et ses coteaux</p> <p>[R] Aménagement d'une frange paysagère jouant le rôle d'écran visuel entre la zone d'activités portuaires et l'espace pavillonnaire</p> <p>[R] Transition entre la dimension d'envergure des bâtiments existants de la zone portuaire et la zone pavillonnaire (rue du bas notamment)</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Création d'une continuité urbaine liée aux nouvelles constructions 	<p>[R] Optimisation de la densité du site afin de préserver des espaces végétalisés au sein du secteur d'activités</p> <p>[E] Préservation du cheminement doux (voie cyclable) à proximité du secteur qui permet la découverte des éléments paysagers ou de patrimoine</p> <p>[R] Intégration paysagère des bâtiments de manière à assurer une cohérence avec les zones d'activités et la zone pavillonnaire voisine</p>

TVB	<p>Distance au site Natura 2000 ou périmètres d'inventaires écologiques les plus proches</p>	<p>Zone située à proximité (moins de 200 m) de la ZNIEFF de type 1 « Le Bon Marais »</p> <p>Présence d'un environnement naturel riche et reconnu à proximité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Natura 2000 directive habitat « Boucles de la Seine Aval » et directive oiseaux « Estuaire et marais de la Basse Seine » situé à environ 850m, • ZNIEFF de type 2 « La forêt de la Londe-Rouvray » à 950 m • ZNIEFF de type 2 « La zone alluviale de la boucle de Roumare, d'Hénouville et de Hautot-sur-Seine » à environ 850 m, • ZNIEFF de type 1 « La Maredote » à 750m 	<ul style="list-style-type: none"> • Perturbation des habitats écologiques reconnus en proximité (ZNIEFF II + ZNIEFF I + Natura 2000) 	<p>[R] Mise en place de zones à dominantes végétales pour permettre le maintien et la circulation de la biodiversité sur et hors secteur</p> <p>[R] Limitation des impacts immédiats par le maintien d'éléments de la Trame Verte et Bleue</p> <p>[R] Création d'une frange paysagère au sud est assurant le rôle d'écran visuel et de transition entre la zone d'activités et la zone pavillonnaire</p>
-----	---	---	--	--

	<p>Fonctionnalité au sein de la TVB : proximité avec un réservoir ? présence d'un corridor existant ou potentiel ?</p>	<p>Partie de la lisière est du site classé en corridor aquatique</p> <p>Zone tampon qui sert également de continuité écologique et paysagère entre la zone d'activités portuaires et les espaces habités de Grand-Couronne</p>	●
ENERGIE	<p>Proximité au réseau de TC, modes doux</p>	<p>Aucun réseau de transport en commun et de cheminements doux ne se trouve à proximité immédiate du site</p> <p>Cependant un cheminement doux existe en parallèle du site entre la zone d'activité et le secteur pavillonnaire</p> <p>Des transports en commun sont présents à une dizaine de minutes à pied du site</p>	●

<ul style="list-style-type: none"> • Destruction d'habitats, de faune et de flore liée à la construction de bâtiments sur le site • Suppression d'une zone tampon servant de continuité écologique et paysagère 	<p>[R] Aménagement d'espaces à dominante végétale et plantation d'arbres au sud-est du site assurant le maintien d'espaces écologiques singuliers qui participent à la trame verte et bleue locale</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Présence de nouvelles activités qui augmente le trafic routier • Une offre en transport en commun qui reste limitée 	<p>[R] Aménagement de cheminements doux autour de l'opération permettant des déplacements se connectant avec les cheminements déjà existants</p> <p>[R] Connexion avec le terminal conteneurs et avec les voiries existantes</p>

	<p>Proximité d'un réseau de chaleur ?</p> <p>Opportunité de développement d'énergies renouvelables ?</p>	Absence de réseau de chaleur proche du site	●	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la consommation énergétique (déplacement et bâti) liée à l'arrivée de nouvelles activités • Absence d'axes programmatifs en lien avec les énergies renouvelables et les principes bioclimatiques 	[R] Le raccordement au réseau de chaleur est imposé pour toute nouvelle construction ainsi que pour toute rénovation de bâtiment de plus de 10 logements entraînant une transformation de son moyen de production d'énergie
RESSOURCE EN EAU	<p>Présence d'un périmètre de captage ? rapproché, éloigné ?</p>	Aucun périmètre de captage présent au niveau du secteur	●	/	/
	<p>Desserte par les réseaux : est-elle suffisante en matière d'adduction en eau potable, d'assainissement et de défense incendie ?</p>	<p>Aucune problématique n'a été relevée en matière :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'adduction en eau potable, • D'assainissement, • De défense incendie. 	●	<ul style="list-style-type: none"> • Création de nouveaux réseaux et augmentation de volumes d'eau à traiter • Augmentation des consommations d'eau sur le secteur 	[R] Obligation de prise en compte de la réglementation en vigueur en termes d'alimentation en eau potable et assainissement inscrite au règlement
RISQUES MULTIPLES	<p>Risque naturel lié à l'eau ? inondations, ruissellement,</p>	Aucun risque lié aux inondations et ruissellement n'est recensé sur le secteur	●	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de personnes soumises aux risques liés aux remontées de nappe 	[R] Aménagement d'espaces à dominante végétale (franges) afin de limiter le risque d'inondation de ruissellement

	remontées de nappe...	Risque de remontées de nappe lié à la présence d'une nappe sub-affleurante	
	Risque lié aux mouvements de terrain, cavités, argiles ?	Aléa faible de retrait gonflement des sols argileux	●
RISQUES TECHNOLOGIQUES	Présence d'un risque technologique et/ou TMD	Présence de plusieurs sites ICPE à proximité du secteur Présence d'une canalisation d'hydrocarbure passant à proximité du site	●
	Problématique sites et sols pollués	Aucun site pollué ou potentiellement pollué n'est recensé sur le secteur Cependant plusieurs sites BASIAS et BASOL se situent à proximité du secteur de projet	●

<ul style="list-style-type: none"> Urbanisation de la majorité du site pouvant aggraver le risque de ruissellement sur le secteur 	
/	/
<ul style="list-style-type: none"> Absence d'axe programmatif tenant compte de la présence des risques technologiques (ICPE) et du Transports de Matières Dangereuses (TDM) Risque d'augmentation du risque technologique lié aux activités projetées 	[R] Prise en compte de la présence d'ICPE représenté au plan de zonage
<ul style="list-style-type: none"> Ruissellements potentiels sur le site en provenance des sites potentiellement pollués 	[R] Au règlement, règles définissant la gestion des eaux pluviales dans le cadre de projets

NUISANCES	Zone de bruit ? Problématique liée à la qualité de l'air ? (Zone sensible ?)	Secteur soumis à des nuisances sonores supérieures à 65 d(A) Secteur sensible en matière de qualité de l'air	●
------------------	---	---	---

<ul style="list-style-type: none"> Faible augmentation potentielle des nuisances sonores sur le site, induites par l'augmentation du trafic et des nouvelles activités Augmentation du nombre de personnes soumises à des nuisances sonores et aux pollutions atmosphériques 	[R] Création d'une bande végétalisée, entre la nouvelle d'activité et les quartiers d'habitat pavillonnaire afin de protéger les riverains des nuisances sonores
--	---

Mesures compensatoires résiduelles :

- Selon la nature des activités, décliner des mesures traitement des pollutions des eaux ayant ruisselées sur les surfaces imperméabilisées avant rejet au milieu naturel
- Développer une desserte en transports en commun du site
- Inclure des zones de limitation de la vitesse notamment sur le boulevard Maritime qui rejoint la zone pavillonnaire
- Aménager des espaces à dominante végétale au centre de l'ilot

3.18.2 Zone AU 87

Commune	Grand Couronne
Id AU	87
Vocation de la zone	Habitat
Zonage réglementaire	1 AU
Superficie	6,63 ha
Sensibilité environnementale	FAIBLE



Sensibilité écologique et paysagère




Santé et environnement

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Principaux constats		Sensibilité	Impacts presentis du PLU	Mesures intégrées
OCCUPATION DES SOLS	<p>> Au sein de l'enveloppe urbaine OUI / NON</p> <p>> Sobriété du foncier</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> < 15 ha</p> <p><input type="checkbox"/> > 15 ha</p> <p>> Occupation du sol :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Parcelles cultivées</p> <p><input type="checkbox"/> Espaces naturels boisés</p> <p><input type="checkbox"/> Prairies</p> <p><input type="checkbox"/> Autres :</p>	●	<ul style="list-style-type: none"> Opération réalisée sur des parcelles agricoles cultivés qui se seront supprimé au profit de la réalisation d'une zone d'habitat et d'un équipement sportif 	<p>[R] Opération située à proximité de zones pavillonnaires existantes et d'équipements</p> <p>[R] Développement d'espaces végétalisés au sein du projet</p> <p>[E/R] Préservation et valorisation des liaisons douces actuellement présentes sur le secteur</p>


PAYSAGE	<p>> Problématiques de franges OUI / NON</p> <p><i>Frange urbaine de Grand- Couronne et façade sud du hameau</i></p> <p>> Impacts sur des vues/des perspectives OUI / NON</p> <p>> Eléments de paysage remarquable OUI / NON</p> <p>> Eléments de patrimoine bâti OUI / NON</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Implantation de nouvelles constructions pouvant avoir une incidence négative sur la qualité des paysages ainsi que sur les vues depuis et vers le site 	<p>[R] Traitement de l'insertion urbain du projet dans son environnement via le traitement de l'interface avec le paysage agricole et naturel, la formalisation de la façade du quartier, la cohésion entre les deux programmes (habitat et équipement), ...</p> <p>[R] Plantation autour des routes et cheminements, traversant le site du nord au sud, assurant une meilleure intégration paysagère des nouvelles constructions</p>
----------------	---	---	--	---

TVB	<p>> Proximité N2000 :</p> <p><input type="checkbox"/> Intégré ou immédiat</p> <p><input type="checkbox"/> 200 m</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> > 200 m</p> <p>> Proximité ZNIEFF</p> <p><input type="checkbox"/> Intégré ou immédiat</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 200 m</p> <p><input type="checkbox"/> > 200 m</p> <p><i>ZNIEFF de type 2 : La cité d'Anfreville-sous-les-Monts, la forêt de Bacqueville</i></p> <p>> Plusieurs périmètres concernés : OUI / NON</p> <p>> Enjeux écologiques fort identifiés par Rainette : OUI / NON</p>	●	<ul style="list-style-type: none"> • Perturbation des habitats écologiques, de la faune et la flore locale liée à la réalisation de nouvelles constructions 	<p>[R] Aménagement de zones à dominante végétal permettant de maintenir la trame verte du secteur</p> <p>[R] Plantation d'alignements d'arbres d'essences locales, le long des transversales nord-sud contribuant la valorisation de la biodiversité du secteur</p>
-----	---	---	--	---

EAU	<p>> Présence d'un périmètre de captage d'eau potable : OUI / NON</p> <p>> Desserte par les réseaux (eau potable et assainissement) : OUI / NON</p>	●
-----	---	---

<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des consommations en eau potable du secteur liée à l'arrivée d'une nouvelle population • Augmentation des besoins en assainissement liée à l'arrivée de nouveaux habitants sur le secteur 	<p>[R] Inscription, au sein du règlement, de mesures visant à prévenir du risque de pollution des milieux naturels par le ruissellement des eaux sur des surfaces imperméabilisées</p> <p>[R] Obligation de prise en compte de la réglementation en vigueur en termes d'alimentation en eau potable et d'assainissement, inscrite au règlement</p>
---	--

ENERGIE	<p>> Proximité des transports structurants :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> A moins de 5 minutes à pied</p> <p><input type="checkbox"/> A plus de 5 minutes à pied</p>	●	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des besoins énergétiques liée aux nouvelles constructions (habitat et équipement) • Augmentation des besoins énergétiques liés aux déplacements dus à l'arrivée de nouveaux habitants sur le secteur 	<p>[R] Intégration des principes bioclimatiques assurant la diminution des consommations énergétiques des futurs bâtiments</p> <p>[R] Utilisation de matériaux biosourcés assurant la limitation de l'impact carbone des constructions</p> <p>[E] Préservation des cheminements doux actuellement présent sur le secteur</p> <p>[R] Développement du maillage de liaisons douces sur le site et raccordement au réseau existant, permettant ainsi son usage quotidien</p> <p>[R] Choix de réalisation du projet à proximité d'arrêt de transports en commun permettant de limiter l'usage de la voiture</p>
---------	---	---	--	--

RISQUES	<p>> Présence de risques naturels : OUI / NON</p> <p><input type="checkbox"/> Inondation</p> <p><input type="checkbox"/> Mouvement de terrain</p> <p>Voir les autres risques naturels</p> <p><input type="checkbox"/> Autres : Risque lié au ruissellement</p> <p>> Présence de risque technologique : OUI / NON</p> <p><input type="checkbox"/> Sites et sols pollués</p> <p><input type="checkbox"/> Industriels</p> <p><input type="checkbox"/> TMD</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du risque d'inondation lié aux ruissellements des eaux pluviales dus à l'imperméabilisation des sols (constructions d'habitations et réalisation de deux parkings) 	<p>[R] Réduction au maximum des surfaces imperméabilisées limitant ainsi le ruissellement des eaux pluviales et le risque associé</p> <p>[R] Réalisation de dispositif assurant le stockage des eaux pluviales permettant de compenser les nouvelles surfaces imperméabilisées</p>
----------------	--	---	---	--

NUISANCES	> Présence de nuisances sonores OUI/ NON	●
-----------	--	---

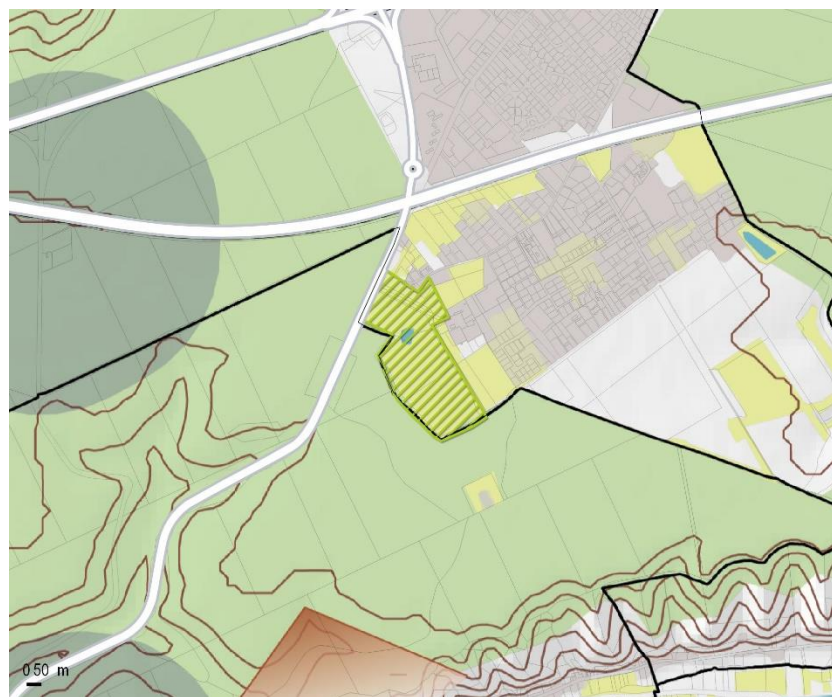
<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation potentielle des nuisances sonores et des pollutions atmosphériques liées à l'augmentation du trafic routier sur et à proximité du secteur 	<p>[R] Choix de réalisation du projet à proximité d'arrêt de transports en commun permettant de limiter l'usage de la voiture</p> <p>[R] Développement du maillage de liaisons douces permettant la connexion avec les espaces naturels voisins, les équipements communaux et les arrêts de transports en commun</p> <p>[E] Préservation des cheminements doux actuellement présents sur le secteur, limitant d'éventuelles nuisances sonores liées à des déplacements futurs</p>
--	--

Mesures compensatoires résiduelles :

- Inclure des zones de limitation de la vitesse pour les voiries principales ;
- Optimiser la desserte en transport en commun située à proximité du site ;

3.18.3 Zone AU 135

Commune	Grand-Couronne
Id AU	135
Vocation de la zone	Activités
Zonage réglementaire	1AUX
Superficie	11,76 ha
Sensibilité environnementale	MOYENNE



Sensibilité écologique et paysagère



Santé et environnement

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Principaux constats

Sensibilité

OCCUPATION DES SOLS	Intégration au sein de l'enveloppe urbaine ? dents creuses ou extension	Site d'environ 11,76 ha en dehors de l'enveloppe urbaine à vocation économique	●
	Milieu/Occupation des sols (intérêt agricole et naturel)	Secteur actuellement occupé par des prairies Secteur bordé par de l'habitat pavillonnaire à l'est et d'un boisement à l'ouest Présence d'une mare située au sein du secteur	●
PAYSAGE	Visibilité depuis l'extérieur du site / franges	Site relativement peu visible depuis l'extérieur, masqué par le boisement Visibilité depuis la D938 (secteur d'entrée de ville) Absence de vue remarquable depuis et vers le site	●

Impacts presentis du PLU

Mesures intégrées

<ul style="list-style-type: none"> Opération en extension urbaine entraînant la suppression de milieux naturels 	[R] Opération réalisée dans le prolongement de la zone déjà urbanisée
<ul style="list-style-type: none"> Création d'une continuité urbaine liée à l'urbanisation du secteur 	[E] Préservation de la lisière forestière par la définition d'une bande inconstructible [E] Préservation et valorisation de la mare présente dans la partie nord du site
<ul style="list-style-type: none"> Implantation de nouvelles constructions potentiellement importantes en raison de leur vocation (activités économiques) pouvant impacter la qualité paysagère du site 	[R] Prise en compte de la qualité paysagère du site dans les choix d'aménagement de la zone d'activités [R] Choix architecturaux (implantation, volumétrie, aspect extérieur, ...) assurant la valorisation de l'image de la zone

	Éléments d'intérêt paysager ou patrimonial	<p>Aucun monument historique recensé à proximité du site</p> <p>Site compris un boisement et une zone pavillonnaire</p> <p>Secteur en lisière de la forêt domaniale de la Londe-Rouvray</p>	●
TVB	Distance au site Natura 2000 ou périmètres d'inventaires écologiques les plus proches	<p>Aucune zone de protection n'est recensée sur ou à proximité du site</p> <p>Le site Natura 2000 la plus proche étant « Boucles de la Seine Amont, Coteaux</p>	●

	d'activités et son intégration paysagère
/	<p>[R] Aménagement d'une zone à dominante végétale au sein du projet assurant son intégration paysagère</p> <p>[E] Maintien des ouvertures visuelles depuis les cheminements doux</p> <p>[E] Préservation de la qualité paysagère de la lisière forestière par la définition d'une zone inconstructible et la valorisation de la zone de recul</p> <p>[E] Préservation d'arbres et de haies actuellement présents sur le site assurant l'intégration des futurs constructions</p>
/	[E] Projet éloigné des sites de protection (Natura 2000, ...)

		<p>d'Orival » situé à environ 1,7 km</p> <p>Le secteur se situe dans le rayon de 200 m autour de la ZNIEFF de type 2 « La cité d'Amfreville-sous-les-Monts, la forêt Bacqueville »</p>	
	<p>Fonctionnalité au sein de la TVB : proximité avec un réservoir ? présence d'un corridor existant ou potentiel ?</p>	<p>Enjeux écologiques liés à la présence de prairies et de boisement</p>	●

<ul style="list-style-type: none"> • Dégradation potentielle des milieux naturels, de la faune et de la flore présentes sur le site • Risque de dégradation de la mare et des milieux humides associés liée à la réalisation de travaux et à la construction de nouveaux bâtiments • Dégradation potentielle de la lisière boisée liée à la réalisation de nouvelles constructions 	<p>[R] Valorisation de la mare et ses abords végétalisés et préservation des plantes liées aux milieux humide et les écosystèmes associés</p> <p>[R] Aménagement d'une interface paysagère au niveau des cheminements doux jouant un rôle de zone tampon</p> <p>[E/R] Conservation et valorisation de la lisière forestière notamment via la reconstitution d'une frange arbustive et d'interface de prairie</p> <p>[R] Utilisation d'essences végétales contribuant à la biodiversité du secteur (ex : employer des espèces végétales conservatoires et des semis prairie fleurie)</p>

ENERGIE	Proximité au réseau de TC, modes doux	Présence de transports en commun et de cheminement doux à proximité du secteur	●
	Proximité d'un réseau de chaleur ? Opportunité de développement d'énergies renouvelables ?	Absence de réseau de chaleur proche du site	●
RESSOURCE EN EAU	Présence d'un périmètre de captage ? rapproché, éloigné ?	Aucun périmètre de captage présent au niveau du secteur	●

	[R] Conception différenciée des espaces verts permettant le développement de la biodiversité sur le site
<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un maillage routier permettant la desserte des habitations et des équipements prévus sur le site • Augmentation des besoins énergétiques liés aux trafics routiers 	[R] Développement des circulations douces assurant la connexion avec les espaces naturels voisins, les espaces résidentiels et les arrêts de transport en commun
<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la consommation énergétique liée aux bâtis • Absence d'axes programmatifs en lien avec les énergies renouvelables 	[R] Utilisation des principes bioclimatiques pour l'implantation des constructions limitant les consommations énergétiques des nouvelles constructions [R] Utilisation de matériaux biosourcés limitant l'impact carbone des constructions
/	[R] Décliner des mesures de traitement des pollutions des eaux ayant ruisselées sur les surfaces imperméabilisées avant rejet au milieu naturel, dans le but de

					prévenir tout risque de pollution sur le milieu récepteur
	Desserte par les réseaux : Est-elle suffisante en matière d'adduction en eau potable, d'assainissement et de défense incendie ?	Absence de problématique spécifique	●	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des besoins en eau potable liée à l'arrivée d'une nouvelle population • Augmentation du volume d'eau à traiter et par conséquent des besoins en assainissement 	<p>[R] Inscription, au sein du règlement ; de mesures visant à prévenir du risque de pollution des milieux naturels par le ruissellement des eaux sur des surfaces imperméabilisées</p> <p>[R] Obligation de prise en compte de la réglementation en vigueur en termes d'alimentation en eau potable et d'assainissement, inscrite dans le règlement</p>
RISQUES NATURELS	Risque naturel lié à l'eau ? inondations, ruissellement, remontées de nappe...	Aucun risque naturel identifié sur le secteur	●	<ul style="list-style-type: none"> • Urbanisation d'une grande partie du site pouvant aggraver le risque de ruissellement sur le secteur et la population soumise aux risques 	<p>[R] Réduction au maximum des surfaces imperméabilisées limitant le ruissellement des eaux pluviales</p> <p>[E] Préservation d'espaces de pleine terre (lisière forestières, ...) assurant une infiltration directe des eaux pluviales</p>
	Risque lié aux mouvements de terrain, cavités, argiles ?	- Aléa faible de retrait gonflement des sols argileux	●	/	/

RISQUES TECHNOLOGIQUES	Présence d'un risque technologique et/ou TMD	Aucun risque technologique ou de transport de matière dangereuse n'a été identifié sur le secteur	●
	Problématique sites et sols pollués	Aucun site pollué ou potentiellement pollué n'a été identifié sur ou à proximité du secteur	●
NUISANCES	Zone de bruit ? Problématique liée à la qualité de l'air ? (Zone sensible ?)	Secteur soumis à des nuisances sonores supérieures à 65 d(A) liées à la présence de l'A13 au nord	●

/	/
/	/
<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation potentielle des nuisances sonores sur le site, induites par l'augmentation du trafic liée à l'arrivée de nouveaux habitants • Augmentation des populations exposées aux nuisances 	<p>[R] Aménagement de cheminements doux limitant l'usage de la voiture et favorisant la pratique des modes doux (voies cyclables, espaces piétonniers), limitant les nuisances sonores éventuelles</p> <p>[R] Choix de localisation du secteur en fonction de la proximité avec les transports en commun</p>

Mesures compensatoires résiduelles :

- Anticiper la gestion différenciée des espaces naturels diversifiés sur le secteur (espaces prairiaux, enherbés, végétatifs, etc.)
- Optimiser l'orientation des bâtiments en prenant aussi en compte le critère des nuisances sonores, de manière à créer un cœur d'îlot plus « calme »

3.18.4 Zone AU 163

Commune	Grand-Couronne
Id AU	163
Vocation de la zone	Activités
Zonage réglementaire	1 AUX
Superficie	16,68 ha
Sensibilité environnementale	FORTE



Sensibilité écologique et paysagère



Santé et environnement

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Principaux constats		Sensibilité	
OCCUPATION DES SOLS	Intégration au sein de l'enveloppe urbaine ? dents creuses ou extension	<p>Site de 16,68 ha à l'intérieur de l'enveloppe urbaine</p> <p>Projet à vocation économique</p>	●
	Milieu/Occupation des sols (intérêt agricole et naturel)	<p>Secteur occupé actuellement par des milieux naturels diversifiés : des espaces prairiaux, des espaces boisés et des zones humides</p> <p>Secteur bordé par une zone pavillonnaire au sud-ouest et des zones d'activités au nord et à l'est</p> <p>Site encadré par deux routes majeures : la D3 et le boulevard du Grand Aulnay</p>	●

Impacts pressentis du PLU	Mesures intégrées
<ul style="list-style-type: none"> Secteur situé dans un espace peu dense 	<p>[R] Projet inscrit dans un environnement à dominante urbaine (habitat au sud, activité économique au nord), bordé par la route départementale RD3 au sud</p> <p>[R] Limitation des espaces imperméabilisés en favorisant les espaces libres de pleine terre sur les parcelles urbanisables et la compensation des constructions occasionnées</p>
<ul style="list-style-type: none"> Construction sur un site offrant des milieux naturels diversifiés : espaces agricoles, prairiaux, boisés et des zones humides 	<p>[E] Préservation d'une bande à dominante végétale située au nord, entre le projet et la zone d'activités</p> <p>[E] Présence d'un cheminement doux assurant les continuités écologiques</p>

PAYSAGE	Visibilité depuis l'extérieur du site / franges	<p>Site visible depuis la D3 et le boulevard du Grand Aulnay</p> <p>La zone d'habitation a actuellement une vue directe sur l'espace boisé où est projeté le projet. Risque de visibilité directe entre la nouvelle zone d'activités et les secteurs pavillonnaires</p> <p>Vues sur les coteaux boisés depuis le site</p>	●	<ul style="list-style-type: none"> • Implantation de nouveaux bâtiments altérant les vues vers et depuis le site • Visibilité directe entre le projet et la zone pavillonnaire située sur la commune de Mouligneaux 	<p>[E] Préservation du corridor au nord du site</p> <p>[R] Prise en compte de la présence de la caserne des pompiers et intégration de celle-ci</p>
	Éléments d'intérêt paysager ou patrimonial	<p>Présence d'un périmètre de protection des monuments historiques à l'ouest du secteur lié à la présence de la « chapelle de Mouligneaux »</p> <p>Boisement situé à l'ouest du site assurant la transition entre les zones pavillonnaires de la commune de Mouligneaux et les zones d'activités</p>	●	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'une continuité urbaine liée aux nouvelles constructions 	<p>[E] Préservation d'un cheminement doux (voie cyclable) présent sur le site</p> <p>[R] Prise en compte des prescriptions liées au périmètre de protection des monuments historiques au sein du règlement</p>

TVB	<p>Distance au site Natura 2000 ou périmètres d'inventaires écologiques les plus proches</p>	<p>Zone située à proximité immédiate de la ZNIEFF de type 1 « La roselière du grand Aulnay »</p> <p>Présence d'un environnement naturel riche et reconnu à proximité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Natura 2000 directive habitat « Boucles de la Seine Aval » et directive oiseaux « Estuaire et marais de la Basse Seine » situé à environ 1,2 km, • ZNIEFF de type 2 « La forêt de la Londe-Rouvray » à 200 m • ZNIEFF de type 2 « La zone alluviale de la boucle de Roumare, d'Hénouville et de Hautot-sur-Seine » à environ 1,2 km • ZNIEFF de type 1 « La Mare-dote » à environ 200m 	●	<ul style="list-style-type: none"> • Perturbation des habitats écologiques reconnus en proximité (ZNIEFF II + ZNIEFF I + Natura 2000) par la perturbation des éventuels déplacements 	<p>[R] Limitation des impacts immédiats par le maintien d'éléments de la Trame Verte et Bleue</p> <p>[R] Création d'une bande à dominante végétale au nord</p> <p>[E] Préservation du corridor écologique (linéaires d'arbres) longeant le nord du site</p>
-----	---	--	---	---	---

	Fonctionnalité au sein de la TVB : proximité avec un réservoir ? présence d'un corridor existant ou potentiel ?	<p>50 % du site classé corridor boisé et corridor aquatique (partie ouest)</p> <p>Présence de milieux humides</p> <p>Site situé au sud du Marais d'Aulnay</p> <p>Zone tampon servant également de continuité écologique et paysagère entre les activités portuaires et les espaces habités de Moulineaux et de Grand-Couronne</p>	●
ENERGIE	Proximité au réseau de TC, modes doux	<p>Présence d'une seule ligne de bus (n°39) desservant les communes de Moulineaux et de Grand-Couronne</p> <p>Présence d'une voie cyclable située au nord du site</p>	●
	Proximité d'un réseau de chaleur ?	Absence de réseau de chaleur proche du site	●

<ul style="list-style-type: none"> • Destruction d'habitats, de faune et de flore liée à la construction de bâtiments sur le site • Impacts potentiels sur la faune et la flore du marais d'Aulnay, qui sera isolé par le projet 	<p>[R] Limitation des impacts en préservant les milieux les plus riches, en limitant leur fragmentation</p> <p>[E] Maintien d'espaces écologiques au nord du site qui participent à la trame verte et bleue locale notamment concernant en lien avec le corridor aquatique</p> <p>[E] Conservation d'un cheminement doux traversant le site et longent la partie au nord</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du trafic routier lié à la présence de nouvelles activités • Une offre en transport en commun qui reste limitée 	<p>[E] Maintien de la voie cyclable actuellement présente sur le site</p> <p>[R] Connection des cheminements doux aux zones d'habitats situées au sud pour permettre l'accès direct</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la consommation énergétique 	<p>[R] Utilisation des principes bioclimatiques pour l'implantation des constructions</p>

	Opportunité de développement d'énergies renouvelables ?			(déplacement et bâti) liée à l'arrivée de nouvelles activités	
RESSOURCE EN EAU	Présence d'un périmètre de captage ? rapproché, éloigné ?	Aucun périmètre de captage présent au niveau du secteur	●	• Absence d'axes programmatifs en lien avec les énergies renouvelables	
	Desserte par les réseaux : Est-elle suffisante en matière d'adduction en eau potable, d'assainissement et de défense incendie ?	Absence de problématique relevée en matière d'assainissement	●	/	[R] Mesures de traitement des pollutions des eaux ayant ruisselées sur les surfaces imperméabilisées avant le rejet au milieu naturel détaillées au sein du règlement
RISQUES NATURELS	Risque naturel lié à l'eau ? inondations, ruissellement, remontées de nappe...	Aucun risque lié aux inondations et ruissellement n'est recensé sur le secteur Aléa fort à très fort (nappes sub-affleurantes) concernant les remontées de nappe	●	• Augmentation de volumes d'eau à traiter dans le cadre de l'extension du raccordement au réseau (Boulevard Ile aux Oiseaux) • Augmentation des consommations d'eau sur le secteur	[R] Obligation de prise en compte de la réglementation en vigueur en termes d'alimentation en eau potable et assainissement inscrite au règlement
				• Augmentation du nombre de personnes soumises aux risques liés aux remontées de nappe • Urbanisation de la majorité du site pouvant aggraver le risque de ruissellement sur le secteur	[R] Conservation des espaces de pleine-terre sur le secteur afin d'éviter le risque d'inondation par ruissellement [R] Prise en compte du risque de ruissellement par la compensation de l'imperméabilisation occasionnée par les travaux et les constructions

	Risque lié aux mouvements de terrain, cavités, argiles ?	Aléa faible de retrait gonflement des sols argileux	●
RISQUES TECHNOLOGIQUES	Présence d'un risque technologique et/ou TMD	Présence de plusieurs sites ICPE (4 périmètres de protection impactant le secteur de projet). Présence d'une canalisation d'hydrocarbure passant à proximité du site	●
	Problématique sites et sols pollués	Aucun site pollué ou potentiellement pollué n'est recensé sur le secteur Cependant plusieurs sites BASIAS et BASOL se trouvent à proximité du secteur de projet	●

/	/
<ul style="list-style-type: none"> Absence d'axe programmatif tenant compte de la présence des risques technologiques et du Transports de Matières Dangereuses (TMD) 	[R] Prise en compte des servitudes d'utilité publique liées à ce risque en annexe du PLU métropolitain
/	[R] Prise en compte de la problématique des sites et sols pollués

NUISANCES	Zone de bruit ? Problématique liée à la qualité de l'air ? (Zone sensible ?)	Secteur soumis à des nuisances sonores supérieures à 65 d(A) liées à la présence de la D3 longeant le site du projet	●
		Secteur sensible en matière de qualité de l'air	

<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de personnes soumises à des nuisances sonores et aux pollutions atmosphériques • Augmentation potentielle des nuisances sonores sur le site, induites par l'augmentation du trafic liée à l'arrivée de nouvelles activités 	[E] Conservation du cheminement doux existant
--	--

Mesures compensatoires résiduelles :

- Limiter la covisibilité entre le projet et la zone pavillonnaire de Moulineaux par des aménagements paysagers notamment une lisière arborée entre la zone d'habitation et le secteur de projet
- Tenir compte de la présence du marais d'Aulnay et s'assurer que le projet n'aura pas d'impact sur le bon fonctionnement écologique de ce site
- Prévoir une zone « tampon » végétalisée entre le secteur et les sites BASOL et BASIAS recensés à proximité du secteur
- Prévoir des aménagements des eaux pluviales tenant compte du risque d'inondation par remontées de nappe
- Inclure des zones de limitation de la vitesse
- Optimiser l'orientation des bâtiments et des logements en prenant aussi en compte le critère des nuisances sonores, de manière à créer un cœur d'ilot « calme »

3.18.5 Zone AU 169

Commune	Grand Couronne
Id AU	169
Vocation de la zone	Activité
Zonage réglementaire	1 AUX
Superficie	4,54 ha
Sensibilité environnementale	FAIBLE



Sensibilité écologique et paysagère



Santé et environnement

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Principaux constats


Sensibilité

OCCUPATION DES SOLS	> Au sein de l'enveloppe urbaine OUI / NON	
	> Sobriété du foncier	
	<input checked="" type="checkbox"/> < 15 ha	
	<input type="checkbox"/> > 15 ha	
	>Occupation du sol :	●
	<input type="checkbox"/> Parcelles cultivées	
<input checked="" type="checkbox"/> Espaces naturels boisés		
<input type="checkbox"/> Prairies		
<input type="checkbox"/> Autres :		

Impacts pressentis du PLU

Mesures intégrées

<ul style="list-style-type: none"> • Une opération d'extension urbaine qui entraîne une diminution des espaces de nature ici des boisements 	[R] Aménagement d'espaces végétalisés avec la mise en place de haies et d'arbres sur la zone
--	---

PAYSAGE	<p>> Problématiques de franges OUI / NON</p> <p>> Impacts sur des vues/des perspectives OUI / NON</p> <p>> Eléments de paysage remarquable OUI / NON</p> <p>> Eléments de patrimoine bâti OUI / NON</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Création de bâtiments pouvant altérer la qualité paysagère alentour 	<p>[R] Création d’espaces végétalisés au sein de la zone permettant de garantir une intégration des éléments bâtis</p> <p>[R] Insertion urbaine de l’opération :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cohérence architecturale (formes, volumétries, aspects extérieurs, ...) - Intégration paysagère des bâtiments grâce à la mise en place d’une haie à l’interface avec la zone d’habitat
----------------	---	---	---	--

TVB	<p>> Proximité N2000 :</p> <p><input type="checkbox"/> Intégré ou immédiat</p> <p><input type="checkbox"/> 200 m</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> > 200 m</p> <p>> Proximité ZNIEFF</p> <p><input type="checkbox"/> Intégré ou immédiat</p> <p><input type="checkbox"/> 200 m</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> > 200 m</p> <p>> Plusieurs périmètres concernés : OUI / NON</p> <p>> Enjeux écologiques fort identifiés par Rainette : OUI / NON</p>	●
EAU	<p>> Présence d'un périmètre de captage d'eau potable : OUI / NON</p> <p>> Desserte par les réseaux (eau potable et assainissement) : OUI / NON</p>	●

<ul style="list-style-type: none"> • Perturbation des habitats écologiques, de la faune et la flore locale 	<p>[E] Maintien d'une trame verte avec la plantation de haies, d'arbres de haute tige et d'arbustes</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Création de nouveaux réseaux (eau potable et assainissement) • Augmentation des besoins en assainissement et en eau potable 	<p>[R] Obligation de prise en compte de la réglementation en vigueur en termes d'alimentation en eau potable et assainissement inscrite au règlement</p>

ENERGIE	<p>> Proximité des transports structurants :</p> <p><input type="checkbox"/> A moins de 5 minutes à pied</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> A plus de 5 minutes à pied</p>	<p style="text-align: center;">●</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement d'un réseau viaire à l'intérieur du site pouvant augmenter l'usage des véhicules motorisés • Augmentation des besoins énergétiques induits par l'arrivée de nouveaux habitants 	<p>[R] Création de cheminements doux limitant l'usage de la voiture</p>
RISQUES	<p>> Présence de risques naturels : OUI / NON</p> <p><input type="checkbox"/> Inondation</p> <p><input type="checkbox"/> Mouvement de terrain</p> <p>Voir les autres risques naturels</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Autres : Risque lié au ruissellement</p> <p>> Présence de risque technologique : OUI / NON</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Sites et sols pollués</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Industriels</p> <p><input type="checkbox"/> TMD</p> <p><i>Zone PPRT et zone ICPE</i></p>	<p style="text-align: center;">●</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Risque de ruissellement dû à l'imperméabilisation des sols • Augmentation du nombre de personnes exposées aux risques technologiques 	<p>[E] Conservation d'espaces de pleine terre afin d'éviter le risque d'inondation par ruissellement et mise en place d'essence hydrophiles</p> <p>[R] Réglementation PPRT à respecter + déclinaison des ICPE seuil bas au plan de zonage du PLU</p>

NUISANCES	> Présence de nuisances sonores OUI/ NON	●
-----------	--	---

<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation potentielle des nuisances sonores induites par l'arrivée d'une nouvelle population 	[R] Aménagement de cheminements doux, alternatifs à la voiture, limitant d'éventuelles nuisances sonores
---	--

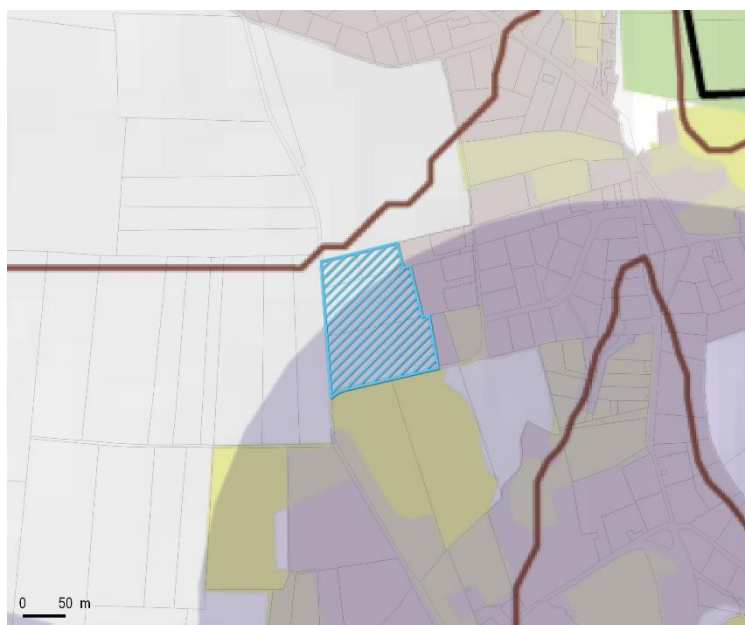
Mesures compensatoires résiduelles :

- Inclure des zones de limitation de la vitesse sur les voiries principales et des zones de rencontre sur les voiries secondaires afin de renforcer la place du piéton au sein du secteur

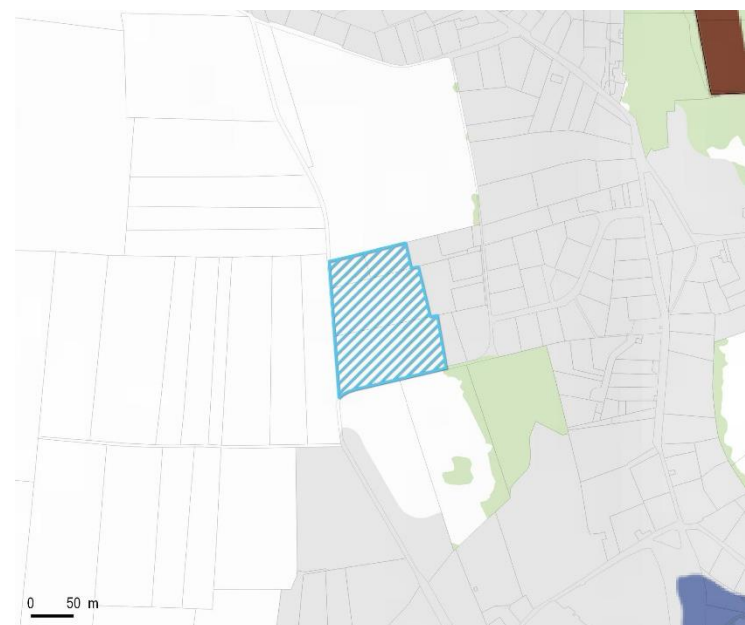
3.19 Hautot-sur-Seine

3.19.1 Zone AU 219

Commune	Hautot-sur-Seine
Id AU	219
Vocation de la zone	Habitat
Zonage réglementaire	1 AU
Superficie	1,7 ha
Sensibilité environnementale	FAIBLE



Sensibilité écologique et paysagère



Santé et environnement

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Principaux constats		Sensibilité	Impacts pressentis du PLU		Mesures intégrées
OCCUPATION DES SOLS	> Au sein de l'enveloppe urbaine OUI / NON	●	<ul style="list-style-type: none"> • Urbanisation en extension urbaine en interface avec les espaces naturels et agricoles • Diminution de milieux naturels et agricoles lié à l'opération d'habitat et à la restructuration de la rue des Fendange 	[R] Principes d'intégration paysagère du bâti (espaces verts, ...)	
	> Sobriété du foncier <input checked="" type="checkbox"/> < 15 ha <input type="checkbox"/> > 15 ha >Occupation du sol : <input checked="" type="checkbox"/> Parcelles cultivées <input type="checkbox"/> Espaces naturels boisés <input checked="" type="checkbox"/> Prairies <input type="checkbox"/> Autres : bâti			[R] Limitation des espaces imperméabilisés en favorisant les espaces libres de pleine terre et végétalisés [R] Opération qui jouxte le bâti Est limitant le mitage dans le bourg	

PAYSAGE	<p>> Problématiques de franges OUI / NON</p> <p>> Impacts sur des vues/des perspectives OUI / NON</p> <p>> Eléments de paysage remarquable OUI / NON</p> <p>> Eléments de patrimoine bâti OUI / NON</p> <p><i>Si oui : Périmètre de protection du Monument Historique de la Chapelle du Cimetière</i></p>	●
---------	---	---

<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un front bâti par l'urbanisation du site et l'implantation de bâtiments pouvant altérer la qualité paysagère du site • Vues paysagères vers le Sud altérées par l'habitat intermédiaire/collectif 	<p>[R] Mise en place de franges urbaines à proximité des terrains agricoles et naturels</p> <p>[E] Milieux paysager et naturel partiellement préservés par la plantation d'haies (franges sud et ouest), et d'arbres (au nord) et l'aménagement d'espaces libres et jardins pour favoriser les continuités</p> <p>[E] Cônes de vue vers la Seine et vers la forêt privilégiés et vues paysagères préservées vers les espaces agricoles au regard de l'impact visuel pour le grand paysage</p> <p>[R] Implantation en cohérence avec les bâtiments voisins (diversification de l'habitat et des traitements architecturaux, forme, etc.)</p> <p>[E] Préservation des caractéristiques architecturales de l'enceinte bâtie du cimetière, attenant au périmètre du site</p>
---	---

--	--	--

	<p>[R] Respect des conseils architecturaux (volumétrie, coloris, ...) formulés par le Parc Naturel Région des Boucles de Seine</p>
--	--

TVB	<p>> Proximité N2000 :</p> <p><input type="checkbox"/> Intégré ou immédiat</p> <p><input type="checkbox"/> 200 m</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> > 200 m</p> <p>A proximité de la zone Natura 2000 « Boucle de la Seine-Aval »</p> <p>> Proximité ZNIEFF</p> <p><input type="checkbox"/> Intégré ou immédiat</p> <p><input type="checkbox"/> 200 m</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> > 200 m</p> <p>Site à proximité de la ZNIEFF de type 2 « Le coteau d'Hénoville et la forêt de Roumare »</p> <p>> Plusieurs périmètres concernés : OUI / NON</p> <p>> Enjeux écologiques fort identifiés par Rainette : OUI / NON</p>	●
-----	---	---

<ul style="list-style-type: none"> • Perturbation des habitats écologiques reconnus en proximité (ZNIEFF II + Natura 2000) par la perturbation des éventuels déplacements 	<p>[R] Limitation des impacts immédiats par le maintien d'éléments de la Trame Verte et Bleue :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement d'espaces libres et de jardins d'un seul tenant ; - Aménagement d'une bande arborée au Nord attenante à la rue du Village - Plantations d'haies bocagères sur les franges au Sud et ouest <p>[R] Création d'un cheminement doux, support de continuités écologiques de part et d'autre de la voie principale qui dessert le site et la rue de l'Ancien Vignoble</p>
--	---

EAU	<p>> Présence d'un périmètre de captage d'eau potable : OUI / NON</p> <p>> Desserte par les réseaux (eau potable et assainissement) : OUI / NON</p>	●
ENERGIE	<p>> Proximité des transports structurants :</p> <p><input type="checkbox"/> A moins de 5minutes à pied</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> A plus de 5 minutes à pied</p>	●

<ul style="list-style-type: none"> • Création de nouveaux réseaux et augmentation des volumes à traiter • Augmentation des consommations d'eau sur le secteur 	<p>[R] Obligation de prise en compte de la réglementation en vigueur en termes d'alimentation en eau potable et assainissement inscrite au règlement</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des consommations d'énergie par l'arrivée de nouvelles populations due à la construction de logements • Prolongement de la desserte routière ouvrant sur la rue de Fendange et aménagement d'un parking mutualisé en cœur d'îlot qui encouragent la mobilité en véhicule motorisé • Restructuration du réseau viaire par l'élargissement de la rue des Fendange 	<p>[R] Opération compacte privilégiant les apports climatiques naturels (orientation préférentielle Sud-Sud-Est)</p> <p>[R] Limitation des consommations énergétiques du bâti et de l'impact carbone par l'inscription des principes bioclimatiques et de matériaux biosourcés</p> <p>[R] Création de cheminements doux limitant les transports routiers fortement émetteurs de GES</p>

RISQUES	<p>> Présence de risques naturels : OUI / NON</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Inondation</p> <p><i>Si oui</i> : Sensibilité forte aux remontées de nappes</p> <p><input type="checkbox"/> Mouvement de terrain</p> <p>Voir les autres risques naturels</p> <p><input type="checkbox"/> Autres :</p> <p>> Présence de risque technologique : OUI / NON</p> <p><input type="checkbox"/> Sites et sols pollués</p> <p><input type="checkbox"/> Industriels</p> <p><input type="checkbox"/> TMD</p>	●
NUISANCES	<p>> Présence de nuisances sonores OUI/NON</p>	●

<ul style="list-style-type: none"> Urbanisation de la majorité du site pouvant engendrer des ruissellements 	<p>[R] Prise en compte du potentiel risque de ruissellement avec la mise en œuvre de principes particuliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> Aménagements de noues, de fossés, de bassins de rétentions ou mares ; Aménagements d'espaces verts potentiellement perméables : espaces verts, stationnements etc. <p>[E] Conservation d'une zone à dominante végétale en frange Nord du site pour limiter les risques de ruissellements dus à l'urbanisation</p>
<ul style="list-style-type: none"> Augmentation du niveau sonore en lien avec l'augmentation du trafic routier induit par l'arrivée de nouvelles populations, l'aménagement d'un réseau viaire et d'un parking en cœur d'îlot 	<p>[R] Plantations d'haies bocagères au Sud et à l'Ouest comme zone tampon</p>

Mesures compensatoires résiduelles :

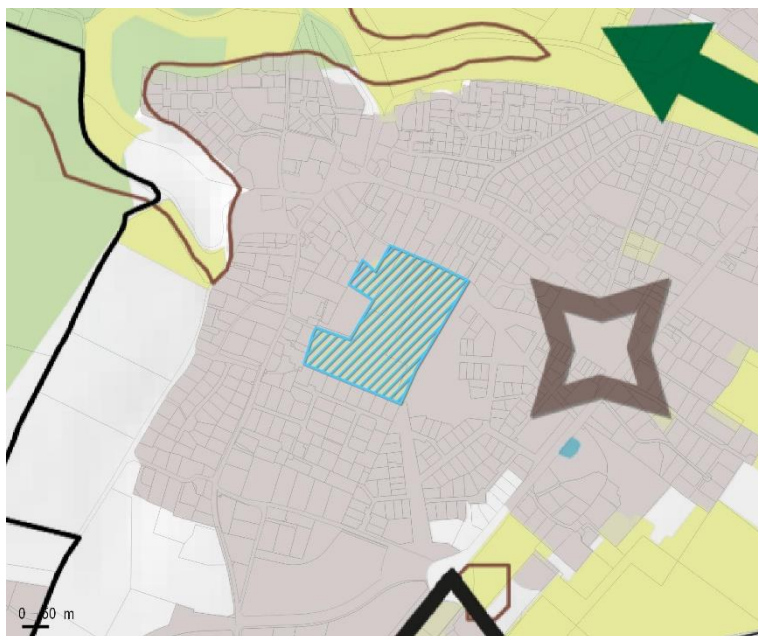
- Anticiper la gestion des espaces naturels
- Travailler sur l'optimisation des hauteurs, de la volumétrie et des éléments de construction (matériaux, teinte, etc.) des bâtiments projetés pour favoriser l'intégration paysagère et patrimoniale des bâtiments dans un secteur peu dense
- Affirmer le maintien d'espaces végétalisés denses et de milieux écologiques diversifiés d'importance à l'écart des éventuelles nuisances que pourraient provoquer le projet sur le site et les zones de protection écologique (ZNIEFF II et Natura 2000)
- Assurer un fléchage adéquat des itinéraires piétons et vélos sur le site et en dehors pour faciliter l'identification des cheminements

3.20 Isneauville

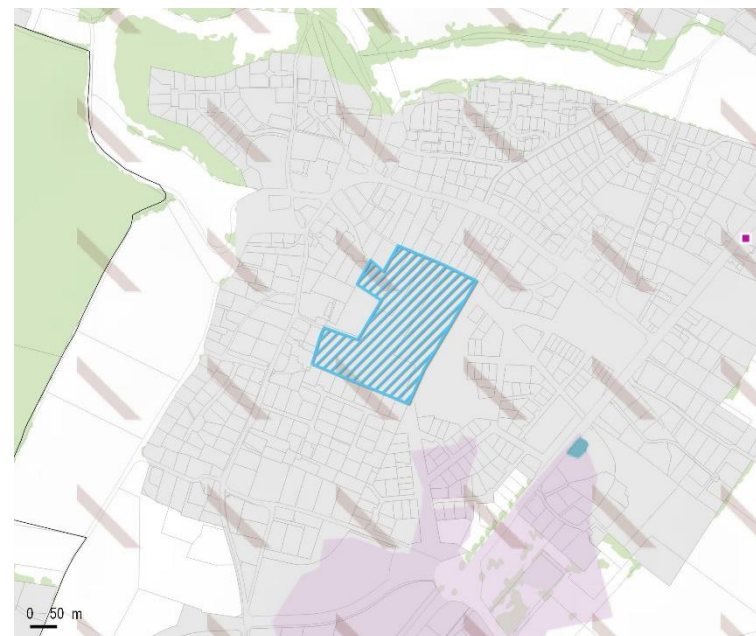
3.20.1 Zone AU 233

Commune	Isneauville
Id AU	233
Vocation de la zone	Habitat
Zonage réglementaire	1 AU
Superficie	4,79 ha
Sensibilité environnementale	FAIBLE

A noter, que dans le cadre de l'OAP, une demande de dérogation pour l'urbanisation en entrée de ville a été déposée dans le cadre de la loi Barnier (Tome 2 : Etat Initial de l'Environnement – Livre 3 : Annexes). Cette étude permettra de justifier de la dérogation à l'interdiction d'urbaniser des secteurs situés à proximité d'axe de grande fréquentation.



Sensibilité écologique et paysagère



Santé et environnement

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Principaux constats		Sensibilité	Impacts pressentis du PLU	Mesures intégrées
OCCUPATION DES SOLS	> Au sein de l'enveloppe urbaine OUI / NON > Sobriété du foncier <input checked="" type="checkbox"/> < 15 ha <input type="checkbox"/> > 15 ha >Occupation du sol : <input type="checkbox"/> Parcelles cultivées <input type="checkbox"/> Espaces naturels boisés <input checked="" type="checkbox"/> Prairies <input type="checkbox"/> Autres :	●	<ul style="list-style-type: none"> Opération sur un secteur d'une grande dent creuse diminuant la part d'espaces naturels sur le site 	<p>[E] Maintien d'espaces naturels et haies bocagères présentes sur le site afin de maintenir la trame verte</p> <p>[R] Urbanisation au sein de l'enveloppe urbaine en cœur de village, continuant une opération de ZAC déjà démarrée</p>

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">PAYSAGE</p>	<p>> Problématiques de franges OUI / NON</p> <p>> Impacts sur des vues/des perspectives OUI / NON</p> <p>> Eléments de paysage remarquable OUI / NON</p> <p><i>Présence de haies bocagères en milieu de parcelle et en limite sud du site</i></p> <p>> Eléments de patrimoine bâti OUI / NON</p>	<p style="text-align: center;">●</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Création d'une continuité urbaine liée de nouvelles constructions 	<p>[E] Conservation d'espaces végétalisés et des haies bocagères du site, témoins de l'histoire du site en raison de leurs caractères remarquables et historiques</p> <p>[R] Intégration paysagère qualitative du projet : Implantation, volumétrie, orientation des bâtiments, aspect extérieur du bâti, ... basses en lien avec le tissu pavillonnaire de manière à maintenir des perspectives visuelles et paysagères</p>
---	--	--------------------------------------	---	--

TVB	<p>> Proximité N2000 :</p> <p><input type="checkbox"/> Intégré ou immédiat</p> <p><input type="checkbox"/> 200 m</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> > 200 m</p> <p>> Proximité ZNIEFF</p> <p><input type="checkbox"/> Intégré ou immédiat</p> <p><input type="checkbox"/> 200 m</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> > 200 m</p> <p><i>Les plus proches : ZNIEFF de type 1 « Les longs vallons et la mare des cotrets » à 400 m et la ZNIEFF de type 2 « La forêt verte » à 300 m</i></p> <p>> Plusieurs périmètres concernés : OUI / NON</p> <p>> Enjeux écologiques fort identifiés par Rainette : OUI / NON</p>	●	<ul style="list-style-type: none"> • Perturbation des habitats écologiques et destruction de la faune et de la flore liée à la présence de prairies 	<p>[R] Limitation des impacts sur la Trame Verte et Bleue par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aménagement de zones végétalisées principalement au nord du site (haies). • Création d'un talweg, assurant le rôle de continuité biologique • Aménagement d'une zone humide paysagère, • Conservation des haies bocagères ayant un rôle de corridor écologique entre l'interface Nord et la coulée verte, • Création de jardins et d'espaces libres d'un seul tenant, <p>[R] Aménagement de cheminements doux, notamment au sein des corridors permettant le maintien de continuités écologiques</p>
-----	--	---	--	--

EAU	<p>> Présence d'un périmètre de captage d'eau potable : OUI / NON</p> <p>> Desserte par les réseaux (eau potable et assainissement) : OUI / NON</p>	●	<ul style="list-style-type: none"> • Création et raccordement du secteur au réseau d'assainissement et augmentation des volumes à traiter • Augmentation de la consommation d'eau potable sur le secteur 	<p>[R] Obligation de prise en compte de la réglementation en vigueur en termes d'alimentation en eau potable et assainissement inscrite au règlement</p>
ENERGIE	<p>> Proximité des transports structurants :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> A moins de 5 minutes à pied</p> <p><i>Ligne de bus T57 et 11 passant dans la rue de la Ronce situé à proximité du site</i></p> <p><input type="checkbox"/> A plus de 5 minutes à pied</p>	●	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des consommations énergétiques (bâti et déplacement) par l'arrivée de nouveaux habitants 	<p>[R] Aménagement de cheminements doux assurant la connexion avec le centre-ville limitant les déplacements automobiles, émetteurs de GES</p> <p>[R] Connection des cheminements doux au centre-ville, à la première partie de la ZAC aménagée et aux transports en commun</p> <p>[R] Limitation des consommations énergétiques du bâti pour l'inscription des principes bioclimatiques</p>

RISQUES	<p>> Présence de risques naturels : OUI / NON</p> <p><input type="checkbox"/> Inondation</p> <p><input type="checkbox"/> Mouvement de terrain</p> <p>Voir les autres risques naturels</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Autres : ruissellements</p> <p>> Présence de risque technologique : OUI / NON</p> <p><input type="checkbox"/> Sites et sols pollués</p> <p><input type="checkbox"/> Industriels</p> <p><input type="checkbox"/> TMD</p>	●	<ul style="list-style-type: none"> Imperméabilisation d'une partie du site augmentant le risque lié au ruissellement 	<p>[E/R] Prise en compte de ce risque par :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'aménagement de noues plantées, de fossés et d'un talweg central Le maintien d'espaces de pleine terre et de zones à dominante végétale, et compensation des constructions <p>[R] Réduction au maximum des espaces imperméabilisés.</p>
NUISANCES	<p>> Présence de nuisances sonores OUI/NON</p> <p>> <i>Zone sensible en matière de qualité de l'air</i></p>	●	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation du nombre de personnes soumises à des nuisances sonores et des pollutions atmosphériques liée à l'arrivée de nouveaux habitants 	<p>[R] Création de cheminements doux limitant les déplacements automobiles sur le secteur, limitant d'éventuelles nuisances sonores</p>

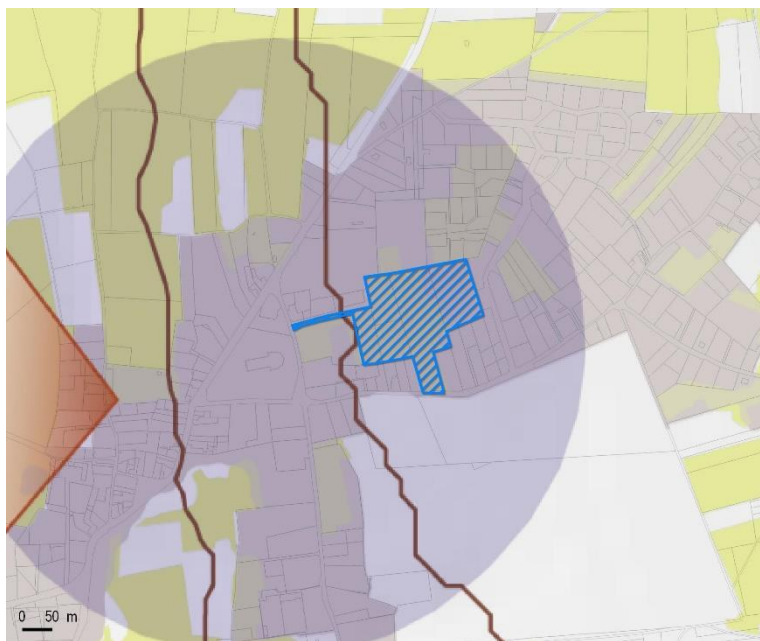
Mesures compensatoires résiduelles :

- Inclure des zones de limitation de la vitesse pour les voiries principales
- Optimiser la desserte en transport en commun située à proximité du site
- Anticiper la gestion des espaces naturels

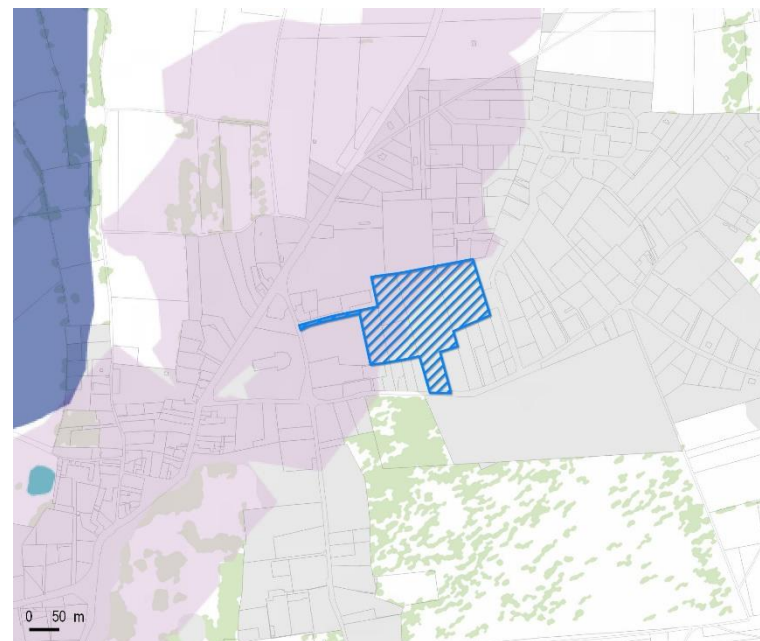
3.21 Jumièges

3.21.1 Zone AU 199

Commune	Jumièges
Id AU	199
Vocation de la zone	Habitat
Zonage réglementaire	1 AU
Superficie	2,87 ha
Sensibilité environnementale	TRES FAIBLE



Sensibilité écologique et paysagère



Santé et environnement

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Principaux constats		Sensibilité	Impacts pressentis du PLU	Mesures intégrées
OCCUPATION DES SOLS	<p>> Au sein de l'enveloppe urbaine OUI / NON</p> <p>> Sobriété du foncier</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> < 15 ha</p> <p><input type="checkbox"/> > 15 ha</p> <p>>Occupation du sol :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Parcelles cultivées</p> <p><input type="checkbox"/> Espaces naturels boisés</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Prairies</p> <p><input type="checkbox"/> Autres :</p>	●	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution de milieux naturels/agricoles lié à l'opération d'habitat 	<p>[R] Principes d'intégration paysagère du bâti</p> <p>[R] Limitation des espaces imperméabilisés en favorisant les espaces libres de pleine terre et végétalisés</p> <p>[R] Réalisation d'opérations de logements compacts</p> <p>[R] Opération en dent creuse au cœur d'un îlot urbain composé de maisons de village et de récentes opérations de lotissements</p>

PAYSAGE	<p>> Problématiques de franges OUI / NON</p> <p>> Impacts sur des vues/des perspectives OUI / NON</p> <p>> Eléments de paysage remarquable OUI / NON</p> <p>> Eléments de patrimoine bâti OUI / NON</p> <p><i>Dans le périmètre de protection des Monuments historiques « Abbaye de Jumièges »</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un front bâti par l'urbanisation du site et l'implantation logements pouvant altérer la qualité paysagère et les vues sur les boucles de la Seine • Destruction de boisements au nord du site 	<p>[R] Diversification des plantations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plantations d'arbres - Boisements au nord <p>[E] Milieux paysager et naturel partiellement préservés : espaces prairiaux, vergers, boisements (partiellement)</p> <p>[R] Une urbanisation adaptée aux configurations des lieux : gabarit, formes compactes, prise en compte de l'occupation du sol, de la forme du parcellaire</p> <p>[R] Prise en compte des prescriptions liées au périmètre de protection des monuments historiques au sein du règlement</p> <p>[R] Respect des conseils architecturaux (volumétrie, coloris, ...) formulés par le Parc Naturel Région des Boucles de Seine</p> <p>[E] Maintien d'un maximum d'éléments présentant un intérêt paysager ou écologique sur le site (verger, arbre de haute tige...)</p>
----------------	--	--	---	--

TVB	<p>> Proximité N2000 :</p> <p><input type="checkbox"/> Intégré ou immédiat</p> <p><input type="checkbox"/> 200 m</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> > 200 m</p> <p>> Proximité ZNIEFF</p> <p><input type="checkbox"/> Intégré ou immédiat</p> <p><input type="checkbox"/> 200 m</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> > 200 m</p> <p>> Plusieurs périmètres concernés : OUI / NON</p> <p>> Enjeux écologiques fort identifiés par Rainette : OUI / NON</p>	●	<ul style="list-style-type: none"> • Perturbation des habitats écologiques sur le site ou en proximité par la suppression d'espaces verts et boisés 	<p>[E] Maintien d'espaces végétalisés type boisements au nord</p> <p>[E] Maintien d'une continuité écologique est-ouest en lien avec les terrains naturels attenants</p> <p>[R] Diversification les plantations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Boisements et alignements d'arbres - Plantations d'arbres d'essence locale <p>[R] Limitation des impacts immédiats par le maintien d'éléments de la Trame Verte et Bleue :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement d'une zone végétale au nord - Conservation des vergers - Cheminement doux en lien avec la zone végétale
EAU	<p>> Présence d'un périmètre de captage d'eau potable : OUI / NON</p> <p>> Desserte par les réseaux (eau potable et assainissement) : OUI / NON</p>	●	<ul style="list-style-type: none"> • Création de nouveaux réseaux et augmentation des volumes à traiter • Augmentation des volumes d'eau potable consommés 	<p>[R] Obligation de prise en compte de la réglementation en vigueur en termes d'alimentation en eau potable et assainissement inscrite au règlement</p>

ENERGIE	<p>> Proximité des transports structurants :</p> <p><input type="checkbox"/> A moins de 5 minutes à pied</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> A plus de 5 minutes à pied</p>	●	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des consommations d'énergie par l'arrivée de nouvelles populations due à la construction de logements • Présence d'habitats individuels peu denses susceptibles d'augmenter les déperditions d'énergie • Aménagement de dessertes routières en cœur d'îlot 	<p>[R] Diversification des plantations : arbres, haies, espaces enherbés qui permettent de capter les émissions-de-gaz à effet de serre et éviter les îlots de chaleur</p> <p>[R] Opération privilégiant les apports climatiques naturels : orientation Sud-Sud-Est privilégiée</p> <p>[R] Création de cheminements doux limitant les transports routiers fortement émetteurs de GES</p> <p>[R] Possibilité d'intégrer l'énergie solaire en toiture dans le cas où leur orientation y serait favorable</p>
---------	---	---	---	--

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">RISQUES</p>	<p>> Présence de risques naturels : OUI / NON</p> <p><input type="checkbox"/> Inondation</p> <p><input type="checkbox"/> Mouvement de terrain</p> <p>Voir les autres risques naturels</p> <p><input type="checkbox"/> Autres :</p> <p>> Présence de risque technologique : OUI / NON</p> <p><input type="checkbox"/> Sites et sols pollués</p> <p><input type="checkbox"/> Industriels</p> <p><input type="checkbox"/> TMD</p>	<p style="text-align: center;">●</p>	<ul style="list-style-type: none"> Urbanisation du site et destruction de boisement pouvant augmenter les risques de ruissellement 	<p>[R] Maintien d’espaces végétalisés pour limiter les risques de ruissellement sur le territoire, liés à l’artificialisation des sols</p> <p>[R] Dispositifs de gestion des eaux pluviales</p> <p>[R] Prise en compte du risque de ruissellement par la conservation d’espaces en pleine-terre</p>
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">NUISANCES</p>	<p>> Présence de nuisances sonores OUI/NON</p>	<p style="text-align: center;">●</p>	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation du niveau sonore en lien avec l’augmentation du trafic routier induit par l’arrivée de nouvelles populations, l’aménagement d’un réseau viaire et d’un espace public en cœur d’îlot 	<p>[E] Zone à dominante végétale assurant le rôle de zone tampon au nord</p> <p>[R] Création de cheminements doux limitant les nuisances sonores en cœur d’îlot</p>

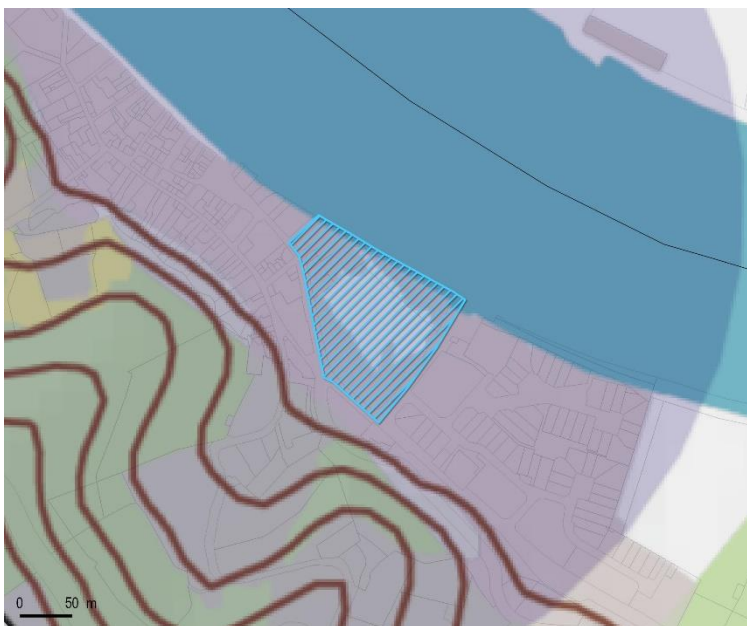
Mesures compensatoires résiduelles :

- Anticiper la gestion des espaces naturels
- Travailler sur l'optimisation des hauteurs, de la volumétrie et des éléments de construction (matériaux, teinte, etc.) des bâtiments projetés pour favoriser l'intégration paysagère et patrimoniale des bâtiments
- Assurer un fléchage adéquat des itinéraires piétons et vélos sur le site et en dehors pour faciliter l'identification des cheminements
- Accentuer le principe d'espaces végétalisés « tampon » entre les espaces de projet pour limiter les nuisances sonores routières, notamment vers le Nord le long de la rue de la République

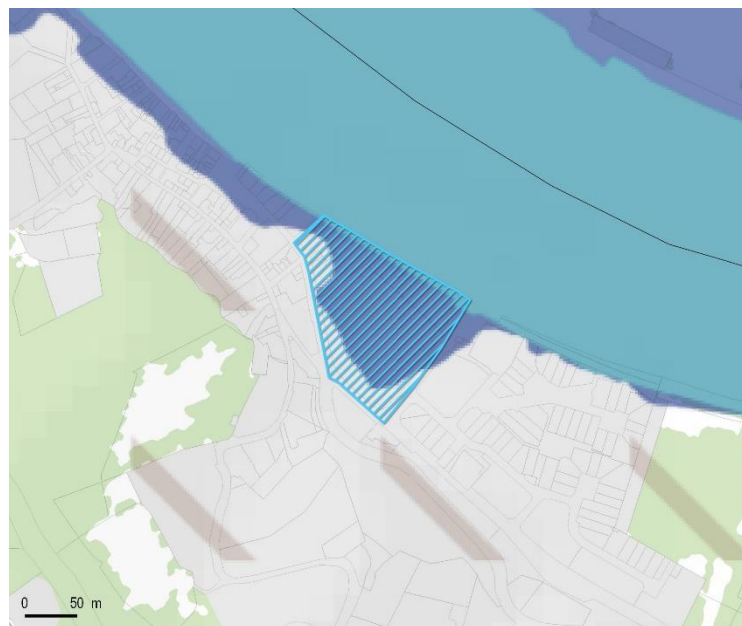
3.22 La Bouille

3.22.1 Zone UR Cœur de bourg et parc urbain

Commune	La Bouille
Id AU	/
Vocation de la zone	Habitat
Zonage réglementaire	UR
Superficie	1,36 ha
Sensibilité environnementale	FAIBLE



Sensibilité écologique et paysagère




Santé et environnement

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT


EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Principaux constats		Sensibilité	Impacts pressentis du PLU	Mesures intégrées
OCCUPATION DES SOLS	<p>> Au sein de l'enveloppe urbaine OUI / NON</p> <p><i>Partiellement, la zone de terrain n'est pas considérée comme enveloppe urbaine</i></p> <p>> Sobriété du foncier</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> < 15 ha</p> <p><input type="checkbox"/> > 15 ha</p> <p>>Occupation du sol :</p> <p><input type="checkbox"/> Parcelles cultivées</p> <p><input type="checkbox"/> Espaces naturels boisés</p> <p><input type="checkbox"/> Prairies</p> <p><i>Petite portion en prairie</i></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Autres : <i>Zone déjà urbanisée</i></p>	●	/	<p>[R] Principes d'intégration paysagère du bâti et minimisation de l'impact visuel des espaces de stationnement</p> <p>[R] Création d'un parc public assurant la valorisation de l'eau et la limitation du ruissèlement</p> <p>[R] Opération de renouvellement d'une zone déjà urbanisée à vocation d'habitat dans un quartier pavillonnaire</p>

PAYSAGE	<p>> Problématiques de franges OUI / NON</p> <p><i>Localisation à l'interface d'une lisière forestière</i></p> <p>> Impacts sur des vues/des perspectives OUI / NON</p> <p>> Eléments de paysage remarquable OUI / NON</p> <p>> Eléments de patrimoine bâti OUI / NON</p> <p><i>Le site se situe à l'intérieur de deux périmètres (une maison à pans de bois et une façade à pans de bois)</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> • Création d'une zone de logements pouvant impacter le paysage 	<p>[R] Une urbanisation adaptée aux configurations des lieux : gabarit, formes compactes, prise en compte de l'occupation du sol, réduction de l'impact de la voiture sur le parc public, maintien de vue sur la Seine, le bourg, les coteaux et le château du Rouvray</p>
----------------	--	---	--	---

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">TVB</p>	<p>> Proximité N2000 :</p> <p><input type="checkbox"/> Intégré ou immédiat</p> <p><input type="checkbox"/> 200 m</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> > 200 m</p> <p>> Proximité ZNIEFF</p> <p><input type="checkbox"/> Intégré ou immédiat</p> <p><input type="checkbox"/> 200 m</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> > 200 m</p> <p><i>Zone ZNIEFF de type II et zone N2000 à 250m et zone ZNIEFF de type I à 400m</i></p> <p>> Plusieurs périmètres concernés : OUI / NON</p> <p>> Enjeux écologiques fort identifiés par Rainette : OUI / NON</p>	<p style="text-align: center;">●</p>		<p>[E] Maintien d'une continuité écologique le long de la Seine</p> <p>[R] Limitation des impacts immédiats par le maintien d'éléments de la Trame Verte et Bleue avec l'aménagement d'un parc public central et la mise en place de cheminements doux</p>
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">EAU</p>	<p>> Présence d'un périmètre de captage d'eau potable : OUI / NON</p> <p>> Desserte par les réseaux (eau potable et assainissement) : OUI / NON</p>	<p style="text-align: center;">●</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Création de nouveaux réseaux et augmentation des volumes à traiter • Augmentation des volumes d'eau potable consommés 	<p>[R] Obligation de prise en compte de la réglementation en vigueur en termes d'alimentation en eau potable et assainissement inscrite au règlement</p>

ENERGIE	<p>> Proximité des transports structurants :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> A moins de 5 minutes à pied</p> <p><input type="checkbox"/> A plus de 5 minutes à pied</p>	●	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des consommations d'énergie par l'arrivée de nouvelles populations due à la construction de logements • Aménagement de dessertes routières pour les logements 	<p>[R] Mise en place d'espaces végétalisés permettant de capter les émissions-de-gaz à effet de serre et éviter les îlots de chaleur</p> <p>[R] Création de cheminements doux limitant les transports routiers fortement émetteurs de GES</p>
RISQUES	<p>> Présence de risques naturels : OUI / NON</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Inondation</p> <p><i>Zone présente dans le PPRI de Rouen</i></p> <p><input type="checkbox"/> Mouvement de terrain</p> <p>Voir les autres risques naturels</p> <p><input type="checkbox"/> Autres :</p> <p>> Présence de risque technologique : OUI / NON</p> <p><input type="checkbox"/> Sites et sols pollués</p> <p><input type="checkbox"/> Industriels</p> <p><input type="checkbox"/> TMD</p>	●	<ul style="list-style-type: none"> • Urbanisation plus importante du site pourra augmenter les risques de ruissellement et d'inondation 	<p>[E] Maintien d'espaces végétalisés pour limiter les risques de ruissellement sur le territoire, liés à l'artificialisation des sols et valorisation par la présence d'espaces en eau</p> <p>[R] Mise en place de systèmes de stockage des eaux pluviales sur a parcelle</p>

NUISANCES	<p>> Présence de nuisances sonores OUI/NON</p> <p><i>Présence d'une zone de nuisances sonores au sud de la parcelle sur la route de Mouligneaux</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du niveau sonore en lien avec l'augmentation du trafic routier induit par l'arrivée de nouvelles populations et l'aménagement d'un réseau viaire en cœur d'îlot • Augmentation des populations exposées aux nuisances sonores 	<p>[R] Création de cheminements doux limitant les nuisances sonores sur l'îlot</p>
------------------	---	---	---	---

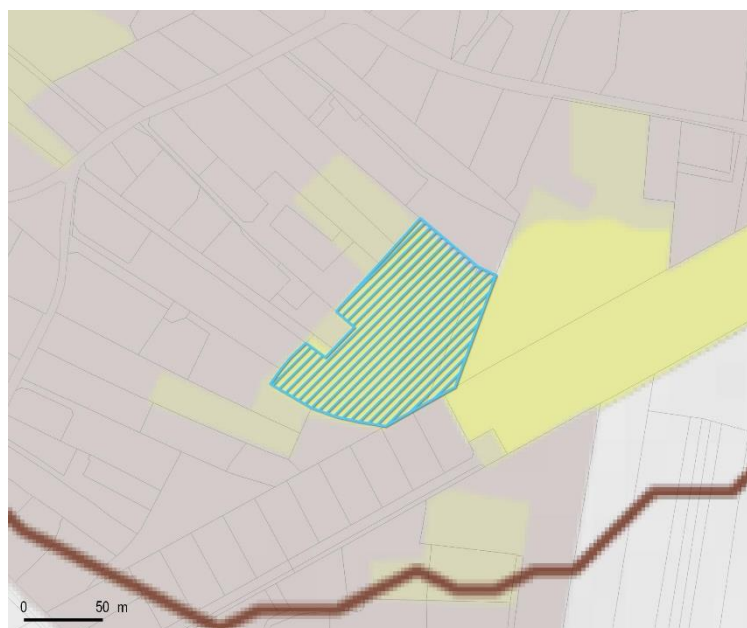
Mesures compensatoires résiduelles :

- Assurer un fléchage adéquat des itinéraires piétons et vélos sur le site et en dehors pour faciliter l'identification des cheminements doux au bord de la Seine
- Privilégier les apports climatiques naturels : orientation Sud-Sud-Est à privilégier

3.23 La Londe

3.23.1 Zone AU 305/517

Commune	La Londe
Id AU	305/517
Vocation de la zone	Habitat
Zonage réglementaire	1 AU
Superficie	2,9 ha
Sensibilité environnementale	FAIBLE



Sensibilité écologique et paysagère (AU305)



Santé et environnement (AU305)



Sensibilité écologique et paysagère (AU517)




Santé et environnement (AU517)



ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT



EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Principaux constats		Sensibilité	Incidences notables du PLU	Propositions de mesures ERC
OCCUPATION DES SOLS	> Au sein de l'enveloppe urbaine OUI / NON > Sobriété du foncier <input checked="" type="checkbox"/> < 15 ha <input type="checkbox"/> > 15 ha >Occupation du sol : <input type="checkbox"/> Parcelles cultivées <input type="checkbox"/> Espaces naturels boisés <input checked="" type="checkbox"/> Prairies <input type="checkbox"/> Autres :	●	<ul style="list-style-type: none"> Opération engendrant une diminution de milieux naturels 	<p>[R] Mise en place d'un alignement d'arbres au sud-est assurant un rôle de continuité écologique</p> <p>[R] Mise en place d'espaces végétalisés au sein des zones d'habitat individuel afin de faciliter l'intégration paysagère des nouveaux bâtiments</p> <p>[R] Opération dans une poche urbaine située à proximité d'équipements (mairie, école, gymnase, bibliothèque)</p>

PAYSAGE	> Problématiques de franges OUI / NON	●	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'une continuité urbaine le long de la rue Frété 	<p>[R] Plantation de haie vive d'essences locales ou d'alignements d'arbres marquant la séparation entre zone d'habitat et les espaces agricoles</p> <p>[R] Cohérence architecturale (volumétrie et implantation du bâti) et urbaine (insertion dans la parcellaire d'origine, aspect des façades, aménagement paysager) assurant l'intégration visuelle de l'opération dans le paysage</p>
	> Impacts sur des vues/des perspectives OUI / NON			
	> Eléments de paysage remarquable OUI / NON			
	> Eléments de patrimoine bâti OUI / NON			

TVB	<p>> Proximité N2000 :</p> <p><input type="checkbox"/> Intégré ou immédiat</p> <p><input type="checkbox"/> 200 m</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> > 200 m</p> <p>> Proximité ZNIEFF</p> <p><input type="checkbox"/> Intégré ou immédiat</p> <p><input type="checkbox"/> 200 m</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> > 200 m</p> <p><i>Les plus proches : ZNIEFF de type 2 « La forêt de la Londe-Rouvray » à 450 m</i></p> <p>> Plusieurs périmètres concernés : OUI / NON</p> <p>> Enjeux écologiques fort identifiés par Rainette : OUI / NON</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Perturbation des habitats écologiques et destruction de la faune et de la flore liée à la présence de prairies 	<p>[R] Aménagements de cœurs d'îlots végétalisés correspondant notamment aux jardins de l'habitat pavillonnaire et permettant de renforcer la trame verte du secteur</p> <p>[R] Limitation des impacts sur la Trame Verte et Bleue, assurant la connexion entre l'opération et les zones pavillonnaires voisines, par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La préservation d'alignement d'arbres permettant le maintien de continuités écologiques, • La création de zone à dominante végétale, • L'aménagement de haie vive d'essences locales, jouant le rôle de corridor écologique. <p>[R] Aménagement de cheminements doux permettant le maintien de continuités écologiques au sein du site</p>
------------	--	---	--	---

EAU	> Présence d'un périmètre de captage d'eau potable : OUI / NON > Desserte par les réseaux (eau potable et assainissement) : OUI / NON		<ul style="list-style-type: none"> • Extension et raccordement au réseau d'assainissement • Augmentation des volumes d'eaux usées à traiter • Augmentation de la consommation d'eau potable sur le secteur 	[R] Obligation de prise en compte de la réglementation en vigueur en termes d'alimentation en eau potable et assainissement inscrite au règlement
ENERGIE	> Proximité des transports structurants : <input type="checkbox"/> A moins de 5 minutes à pied <input checked="" type="checkbox"/> A plus de 5 minutes à pied		<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des consommations énergétiques (bâti et déplacement) par l'arrivée de nouveaux habitants 	[R] Aménagement de cheminements doux permettant la connexion aux équipements communaux

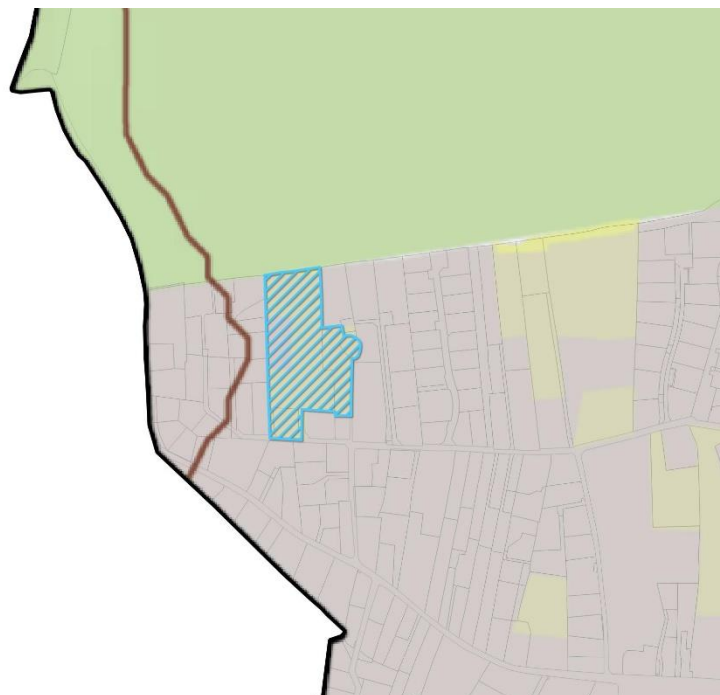
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">RISQUES</p>	<p>> Présence de risques naturels : OUI / NON</p> <p><input type="checkbox"/> Inondation</p> <p><input type="checkbox"/> Mouvement de terrain</p> <p>Voir les autres risques naturels</p> <p><input type="checkbox"/> Autres : <i>Point de vigilance sur la gestion des eaux pluviales face aux ruissellements</i></p> <p>> Présence de risque technologique : OUI / NON</p> <p><input type="checkbox"/> Sites et sols pollués</p> <p><input type="checkbox"/> Industriels</p> <p><input type="checkbox"/> TMD</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des volumes d'eaux pluviales à gérer en raison de l'imperméabilisation 	<p>[R/C] Limitation et compensation de l'imperméabilisation induit dans le projet</p> <p>[R] Prise en compte du risque de ruissellement par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'aménagement de noues, de fossés, de bassins de rétention des eaux pluviales, • L'aménagement d'espaces paysagers (espaces verts, aires de stationnement, ...) perméables
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">NUISANCES</p>	<p>> Présence de nuisances sonores OUI/NON</p> <p>> <i>Zone sensible en matière de qualité de l'air</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du niveau sonore lié à l'aménagement d'un réseau viaire en cœur d'îlot et l'arrivée d'une nouvelle population • Augmentation du nombre de personnes exposées aux pollutions atmosphériques 	<p>[R] Création de cheminements doux limitant les déplacements automobiles sur le secteur et assurant des liens vers les transports en commun limitant les déplacements automobiles et ainsi d'éventuelles nuisances sonores</p>

Mesures compensatoires résiduelles :

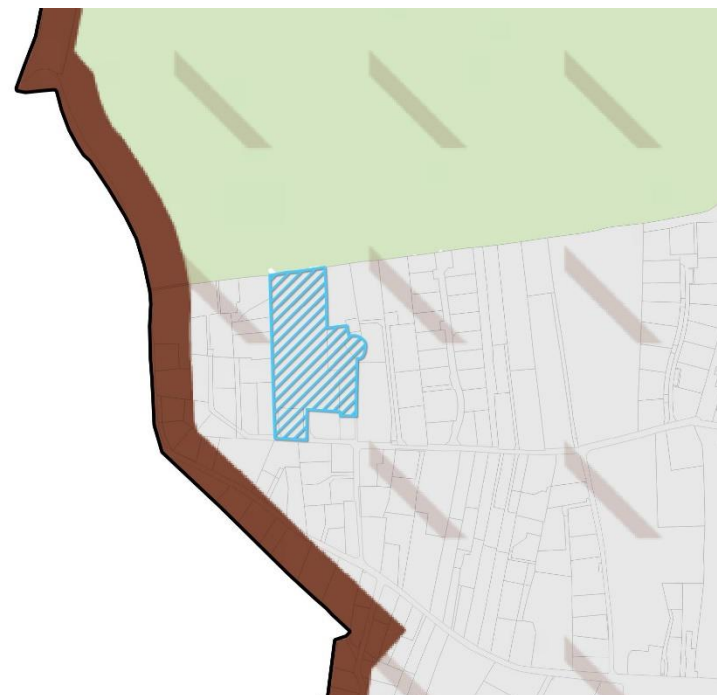
- Limitation des consommations énergétiques du bâti par l'inscription des principes bioclimatiques
- Limiter les impacts sur les habitations aux alentours pendant la phase travaux

3.23.2 Zone AU 539

Commune	La Londe
Id AU	539
Vocation de la zone	Habitat
Zonage réglementaire	1 AU
Superficie	1,55 ha
Sensibilité environnementale	FAIBLE



Sensibilité écologique et paysagère




Santé et environnement




ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT


EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Principaux constats		Sensibilité	Incidences notables du PLU	Propositions de mesures ERC
OCCUPATION DES SOLS	> Au sein de l'enveloppe urbaine OUI / NON > Sobriété du foncier <input checked="" type="checkbox"/> < 15 ha <input type="checkbox"/> > 15 ha >Occupation du sol : <input type="checkbox"/> Parcelles cultivées <input type="checkbox"/> Espaces naturels boisés <input checked="" type="checkbox"/> Prairies <input type="checkbox"/> Autres :	●	<ul style="list-style-type: none"> Opération engendrant une diminution de milieux naturels 	[R] Mise en place d'un espace végétalisé composé d'arbres au nord assurant un rôle tampon avec l'espace boisé

PAYSAGE	<p>> Problématiques de franges OUI / NON</p> <p>Nord de la parcelle en contact avec un espace boisé</p> <p>> Impacts sur des vues/des perspectives OUI / NON</p> <p>> Eléments de paysage remarquable OUI / NON</p> <p>> Eléments de patrimoine bâti OUI / NON</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Constructions pouvant altérer les vues sur les espaces boisés 	<p>[R] Mise en place d'un espace vert au nord pour assurer la protection de la lisière forestière et le maintien d'une zone tampon entre les espaces bâtis et naturels</p> <p>[R] Cohérence architecturale (volumétrie et implantation du bâti) et urbaine (insertion dans la parcellaire d'origine, aspect des façades, aménagement paysager) assurant l'intégration visuelle de l'opération dans le paysage</p>
----------------	--	---	---	---

TVB	<p>> Proximité N2000 :</p> <p><input type="checkbox"/> Intégré ou immédiat</p> <p><input type="checkbox"/> 200 m</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> > 200 m</p> <p>> Proximité ZNIEFF</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Intégré ou immédiat</p> <p><input type="checkbox"/> 200 m</p> <p><input type="checkbox"/> > 200 m</p> <p><i>ZNIEFF de type 2 « La forêt de la Londe-Rouvray » touchant la parcelle au nord et ZNIEFF de type I « le chemin du sanglier à 350m</i></p> <p>> Plusieurs périmètres concernés : OUI / NON</p> <p>> Enjeux écologiques fort identifiés par Rainette : OUI / NON</p>	●	<ul style="list-style-type: none"> • Perturbation des habitats écologiques et destruction de la faune et de la flore liée à la présence de prairies 	<p>[R] Limitation des impacts sur la Trame Verte et Bleue, assurant des zones tampon sur la lisière de la forêt</p> <p>[E] La préservation d'un espace végétalisé au nord permettant le maintien de continuités écologiques,</p> <p>[R] La création de zone à dominante végétale,</p> <p>[R] L'aménagement de de cheminements doux permettant le maintien de continuités écologiques au sein du site</p>
-----	---	---	--	--

EAU	<p>> Présence d'un périmètre de captage d'eau potable : OUI / NON</p> <p>> Desserte par les réseaux (eau potable et assainissement) : OUI / NON</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Extension et raccordement au réseau d'assainissement • Augmentation des volumes d'eaux usées à traiter • Augmentation de la consommation d'eau potable sur le secteur 	<p>[R] Obligation de prise en compte de la réglementation en vigueur en termes d'alimentation en eau potable et assainissement inscrite au règlement</p>
ENERGIE	<p>> Proximité des transports structurants :</p> <p><input type="checkbox"/> A moins de 5 minutes à pied</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> A plus de 5 minutes à pied</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des consommations énergétiques (bâti et déplacement) par l'arrivée de nouveaux habitants 	<p>[R] Aménagement de cheminements doux permettant la connexion avec les quartiers alentours</p> <p>[R] Orientation sud préférentielle pour favoriser les économies d'énergie</p>
RISQUES	<p>> Présence de risques naturels : OUI / NON</p> <p><input type="checkbox"/> Inondation</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Mouvement de terrain</p> <p>Voir les autres risques naturels</p> <p><input type="checkbox"/> Autres :</p> <p>> Présence de risque technologique : OUI / NON</p> <p><input type="checkbox"/> Sites et sols pollués</p> <p><input type="checkbox"/> Industriels</p> <p><input type="checkbox"/> TMD</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du risque de ruissellement lié à l'imperméabilisation du sol initialement en pleine terre 	<p>[R] Limitation et compensation de l'imperméabilisation induit dans le projet</p> <p>[R] Prise en compte du risque de ruissellement par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'aménagement de bassins de rétention des eaux pluviales, • L'aménagement d'espaces paysagers (espaces verts, ...) perméables

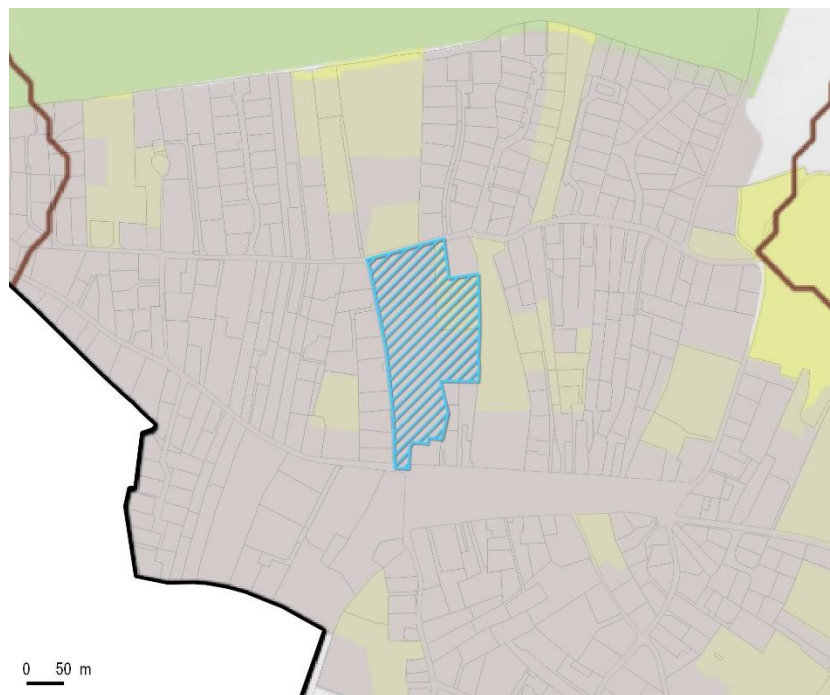
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">NUISANCES</p>	<p>> Présence de nuisances sonores OUI/NON</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du niveau sonore lié à l'aménagement d'un réseau viaire en cœur d'îlot et l'arrivée d'une nouvelle population 	<p>[R] Création de cheminements doux limitant les déplacements automobiles sur le secteur et assurant des liens vers les quartiers alentours limitant les déplacements automobiles et ainsi d'éventuelles nuisances sonores</p>
--	--	---	--	--

Mesures compensatoires résiduelles :

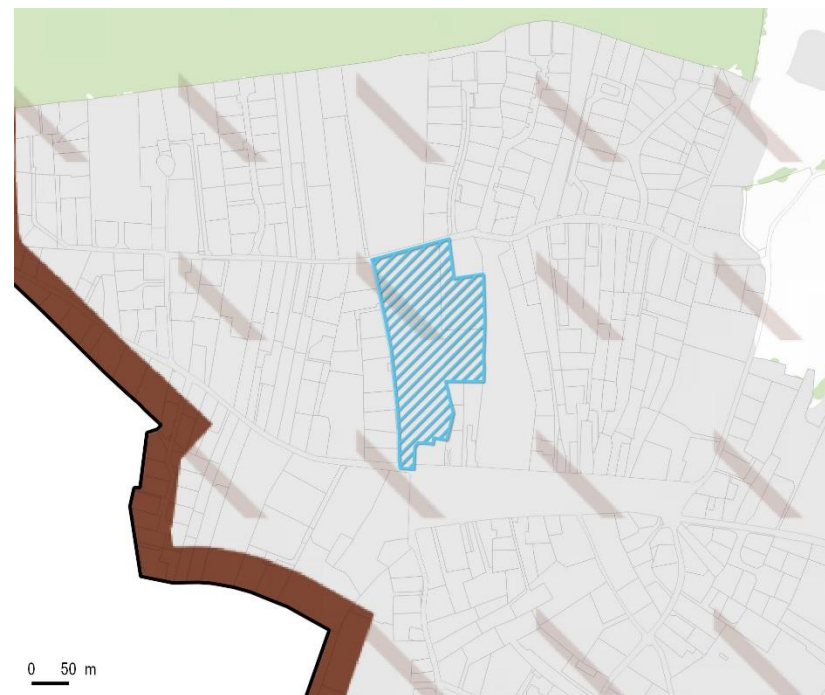
- Limiter les impacts sur les habitations aux alentours pendant la phase travaux
- Assurer un fléchage adéquat des itinéraires piétons et vélos sur le site et en dehors pour faciliter l'identification des cheminements

3.23.3 Zone UR Terrains de la Scierie

Commune	La Londe
Id AU	/
Vocation de la zone	Habitat
Zonage réglementaire	UR
Superficie	2,73 ha
Sensibilité environnementale	FAIBLE



Sensibilité écologique et paysagère



Santé et environnement



ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Principaux constats		Sensibilité	Impacts pressentis du PLU	Mesures intégrées
OCCUPATION DES SOLS	<p>> Au sein de l'enveloppe urbaine OUI / NON</p> <p>> Sobriété du foncier</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> < 15 ha</p> <p><input type="checkbox"/> > 15 ha</p> <p>>Occupation du sol :</p> <p><input type="checkbox"/> Parcelles cultivées</p> <p><input type="checkbox"/> Espaces naturels boisés</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Prairies</p> <p><i>Petite portion en prairie</i></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Autres : Zone déjà urbanisée</p>	●	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution de zones de prairies sur un espace actuellement inoccupé du site 	<p>[R] Principes d'intégration paysagère du bâti</p> <p>[R] Limitation des espaces imperméabilisés en favorisant les espaces à dominante végétale et le maintien d'arbres et de haies</p> <p>[R] Opération de renouvellement d'une zone déjà urbanisée à vocation d'habitat dans un quartier pavillonnaire</p>

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">PAYSAGE</p>	<p>> Problématiques de franges OUI / NON</p> <p>> Impacts sur des vues/des perspectives OUI / NON</p> <p>> Eléments de paysage remarquable OUI / NON</p> <p>> Eléments de patrimoine bâti OUI / NON</p>	<p style="text-align: center;">●</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Création de logements intermédiaires pouvant impacter le paysage • Destruction d'éléments de prairie au nord est 	<p>[R] Diversification des plantations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plantations d'arbres - Plantations de haies <p>[R] Une urbanisation adaptée aux configurations des lieux : gabarit, formes compactes, prise en compte de l'occupation du sol, de la forme du parcellaire</p>
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">TVB</p>	<p>> Proximité N2000 :</p> <p><input type="checkbox"/> Intégré ou immédiat</p> <p><input type="checkbox"/> 200 m</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> > 200 m</p> <p>> Proximité ZNIEFF</p> <p><input type="checkbox"/> Intégré ou immédiat</p> <p><input type="checkbox"/> 200 m</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> > 200 m</p> <p><i>Zone ZNIEFF de type II à 250m</i></p> <p>> Plusieurs périmètres concernés : OUI / NON</p> <p>> Enjeux écologiques fort identifiés par Rainette : OUI / NON</p>	<p style="text-align: center;">●</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Perturbation des habitats écologiques sur le site ou en proximité par la suppression d'espaces de prairie 	<p>[E] Maintien d'une continuité écologique est-ouest en lien avec les jardins maintenus en espaces naturels attenants</p> <p>[E/R] Limitation des impacts immédiats par le maintien d'éléments de la Trame Verte et Bleue :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement d'une zone végétale au nord - Conservation d'arbres et de haies - Cheminement doux

EAU	<p>> Présence d'un périmètre de captage d'eau potable : OUI / NON</p> <p>> Desserte par les réseaux (eau potable et assainissement) : OUI / NON</p>	●	<ul style="list-style-type: none"> • Création de nouveaux réseaux et augmentation des volumes à traiter • Augmentation des volumes d'eau potable consommés 	<p>[R] Obligation de prise en compte de la réglementation en vigueur en termes d'alimentation en eau potable et assainissement inscrite au règlement</p>
ENERGIE	<p>> Proximité des transports structurants :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> A moins de 5 minutes à pied</p> <p><input type="checkbox"/> A plus de 5 minutes à pied</p>	●	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des consommations d'énergie par l'arrivée de nouvelles populations due à la construction de logements • Aménagement de dessertes routières en cœur d'îlot 	<p>[R] Diversification des plantations : arbres, haies, espaces enherbés qui permettent de capter les émissions-de-gaz à effet de serre et éviter les îlots de chaleur</p> <p>[R] Opération privilégiant les apports climatiques naturels : orientation Sud-Sud-Est privilégiée</p> <p>[R] Création de cheminements doux limitant les transports routiers fortement émetteurs de GES</p>

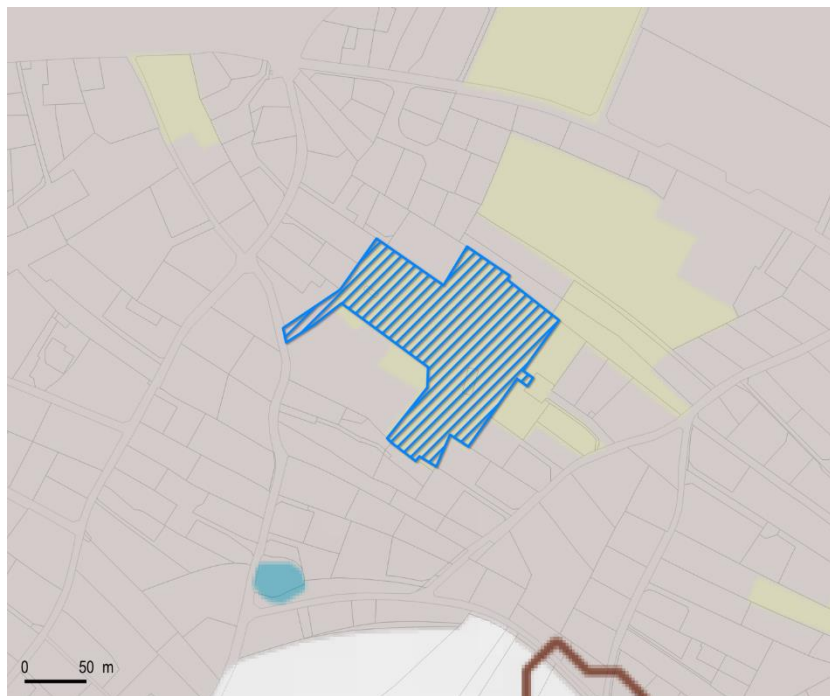
RISQUES	<p>> Présence de risques naturels : OUI / NON</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Inondation</p> <p>Site proche d'un axe de ruissèlement</p> <p><input type="checkbox"/> Mouvement de terrain</p> <p>Voir les autres risques naturels</p> <p><input type="checkbox"/> Autres :</p> <p>> Présence de risque technologique : OUI / NON</p> <p><input type="checkbox"/> Sites et sols pollués</p> <p><input type="checkbox"/> Industriels</p> <p><input type="checkbox"/> TMD</p>		<ul style="list-style-type: none"> Urbanisation plus importante du site pourra augmenter les risques de ruissèlement 	<p>[E] Maintien d'espaces végétalisés pour limiter les risques de ruissèlement sur le territoire, liés à l'artificialisation des sols</p> <p>[R] Mise en place de systèmes de stockage des eaux pluviales sur a parcelle</p>
NUISANCES	<p>> Présence de nuisances sonores OUI/NON</p>		<ul style="list-style-type: none"> Augmentation du niveau sonore en lien avec l'augmentation du trafic routier induit par l'arrivée de nouvelles populations et l'aménagement d'un réseau viaire en cœur d'îlot 	<p>[E] Zone à dominante végétale assurant le rôle de zone tampon au nord</p> <p>[R] Création de cheminements doux limitant les nuisances sonores en cœur d'îlot</p>

Mesures compensatoires résiduelles :

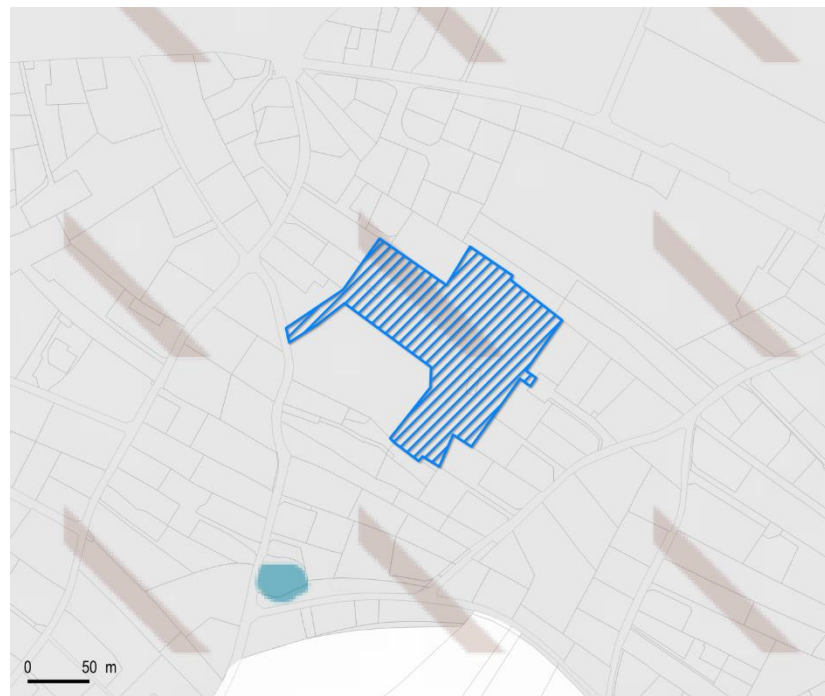
- Assurer un fléchage adéquat des itinéraires piétons et vélos sur le site et en dehors pour faciliter l'identification des cheminements

3.23.4 Zone U

Commune	La Londe
Id AU	/
Vocation de la zone	Habitat
Zonage réglementaire	U
Superficie	1,67 ha
Sensibilité environnementale	TRES FAIBLE



Sensibilité écologique et paysagère



Santé et environnement

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

	Principaux constats	Sensibilité	Impacts pressentis du PLU	Mesures intégrées
OCCUPATION DES SOLS	> Au sein de l'enveloppe urbaine OUI / NON > Sobriété du foncier <input checked="" type="checkbox"/> < 15 ha <input type="checkbox"/> > 15 ha > Occupation du sol : <input type="checkbox"/> Parcelles cultivées <input type="checkbox"/> Espaces naturels boisés <input checked="" type="checkbox"/> Prairies <input checked="" type="checkbox"/> Autres : <i>Habitation</i>	●	<ul style="list-style-type: none"> Diminution de zones de prairies sur un espace actuellement inoccupé du site 	<p>[R] Limitation des espaces imperméabilisés en favorisant les espaces à dominante végétale et le maintien d'arbres et de haies</p> <p>[R] Opération en dent creuse permettant de limiter la consommation d'espaces agronaturels</p>
PAYSAGE	> Problématiques de franges OUI / NON > Impacts sur des vues/des perspectives OUI / NON > Eléments de paysage remarquable OUI / NON > Eléments de patrimoine bâti OUI / NON	●	<ul style="list-style-type: none"> Création de logements intermédiaires pouvant impacter le paysage Dégradation voire suppression de zones de prairie 	<p>[R] Insertion urbaine du projet dans son environnement</p> <p>[R] Recherche d'une cohérence architecturale (volumétrie, aspect extérieur, aménagement paysager, ...)</p>

TVB	<p>> Proximité N2000 :</p> <p><input type="checkbox"/> Intégré ou immédiat</p> <p><input type="checkbox"/> 200 m</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> > 200 m</p> <p>> Proximité ZNIEFF</p> <p><input type="checkbox"/> Intégré ou immédiat</p> <p><input type="checkbox"/> 200 m</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> > 200 m</p> <p>> Plusieurs périmètres concernés : OUI / NON</p> <p>> Enjeux écologiques fort identifiés par Rainette : OUI / NON</p>	●	<ul style="list-style-type: none"> • Perturbation des habitats écologiques sur le site ou en proximité par la suppression d'espaces de prairie 	<p>[E/R] Conservation et valorisation des arbres présents au sein du secteur</p> <p>[R] Valorisation de l'armature végétale présentes autour de la mare sud</p> <p>[R] Valorisation des espaces libres et jardins d'un seul tenant afin de permettre une meilleure insertion paysagère, faciliter l'infiltration des eaux pluviales et favoriser la maintien de la biodiversité sur le secteur</p>
EAU	<p>> Présence d'un périmètre de captage d'eau potable : OUI / NON</p> <p>> Desserte par les réseaux (eau potable et assainissement) : OUI / NON</p>	●	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des volumes d'eau potable consommés • Augmentation des besoins en matière de traitement des eaux usées 	<p>[R] Obligation de prise en compte de la réglementation en vigueur en termes d'alimentation en eau potable et assainissement inscrite au règlement</p> <p>[R] Valorisation de la gestion des eaux pluviales autour de la mare existante présente au sud de l'opération</p>

ENERGIE	<p>> Proximité des transports structurants :</p> <p><input type="checkbox"/> A moins de 5 minutes à pied</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> A plus de 5 minutes à pied</p>	●	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation des consommations d'énergie par l'arrivée de nouvelles populations due à la construction de logements 	<p>[R] Développement des liaisons douces permettant la connexion avec les équipements et le quartier au Sud</p> <p>[R] Opération privilégiant les apports climatiques naturels : orientation Sud-Sud-Est privilégiée</p>
RISQUES	<p>> Présence de risques naturels : OUI / NON</p> <p><input type="checkbox"/> Inondation</p> <p><input type="checkbox"/> Mouvement de terrain</p> <p>Voir les autres risques naturels</p> <p><input type="checkbox"/> Autres :</p> <p>> Présence de risque technologique : OUI / NON</p> <p><input type="checkbox"/> Sites et sols pollués</p> <p><input type="checkbox"/> Industriels</p> <p><input type="checkbox"/> TMD</p>	●	<ul style="list-style-type: none"> Urbanisation plus importante du site pourra augmenter les risques de ruissellement 	<p>[E] Maintien d'espaces végétalisés pour limiter les risques de ruissellement sur le territoire, liés à l'artificialisation des sols</p> <p>[R] Si nécessaire, intégration de dispositifs de gestion alternatif des eaux pluviales</p>

NUISANCES	> Présence de nuisances sonores OUI/ NON	●	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du niveau sonore en lien avec l'augmentation du trafic routier induit par l'arrivée de nouvelles populations 	<p>[R] Développement des liaisons douces permettant la connexion avec les équipements et le quartier au Sud</p>
-----------	---	---	---	--

Mesures compensatoires résiduelles :

- Assurer un fléchage adéquat des itinéraires piétons et vélos sur le site et en dehors pour faciliter l'identification des cheminements

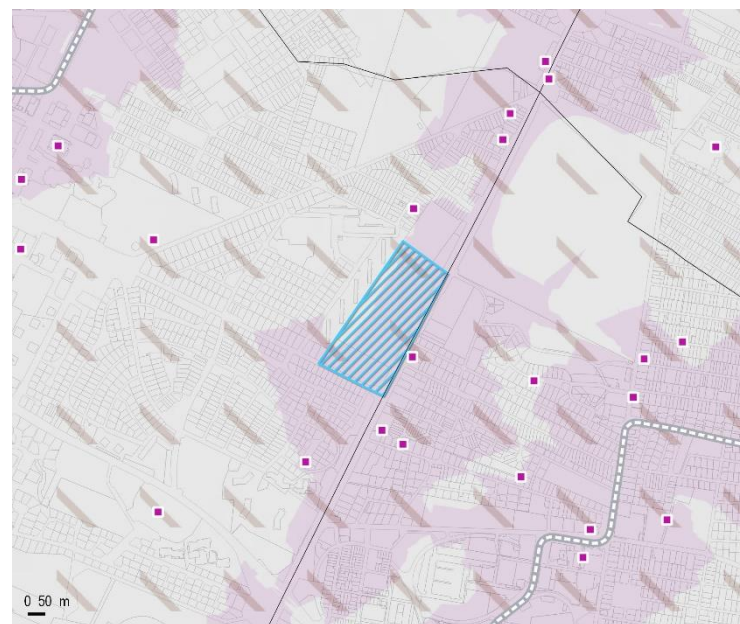
3.24 Le Grand Quevilly

3.24.1 Zone AU42

Commune	Le Grand Quevilly
Id AU	42
Vocation de la zone	Mixte
Zonage réglementaire	1 AU
Superficie	7,46 ha
Sensibilité environnementale	FAIBLE



Sensibilité écologique et paysagère




Santé et environnement

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT



EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

	Principaux constats	Sensibilité	Incidences notables du PLU	Propositions de mesures ERC
OCCUPATION DES SOLS	> Au sein de l'enveloppe urbaine OUI / NON > Sobriété du foncier <input checked="" type="checkbox"/> < 15 ha <input type="checkbox"/> > 15 ha > Occupation du sol : <input type="checkbox"/> Parcelles cultivées <input type="checkbox"/> Espaces naturels boisés <input type="checkbox"/> Prairies <input checked="" type="checkbox"/> Autres : Friches	●	/	[R] Opération en dent creuse au sein du tissu urbain existant [E] Préservation d'espaces végétalisés au nord du secteur

PAYSAGE	<p>> Problématiques de franges OUI / NON</p> <p>> Impacts sur des vues/des perspectives OUI / NON</p> <p>> Eléments de paysage remarquable OUI / NON</p> <p>> Eléments de patrimoine bâti OUI / NON</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de nouvelles constructions pouvant avoir un impact sur la qualité des paysages et sur les vues 	<p>[E] Préservation des perspectives visuelles structurant le quartier de collectifs rue Edouard Hériot.</p> <p>[R] Travail sur la cohérence architecturale des nouvelles constructions (implantation, volumétrie, ...) vis-à-vis des constructions voisines</p> <p>[E] Préservation d’espaces à dominante végétale au nord du secteur assurant une meilleure intégration paysagère des nouveaux bâtiments.</p>
----------------	---	---	--	--

TVB	<p>> Proximité N2000 :</p> <p><input type="checkbox"/> Intégré ou immédiat</p> <p><input type="checkbox"/> 200 m</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> > 200 m</p> <p>> Proximité ZNIEFF</p> <p><input type="checkbox"/> Intégré ou immédiat</p> <p><input type="checkbox"/> 200 m</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> > 200 m</p> <p>> Plusieurs périmètres concernés : OUI / NON</p> <p>> Enjeux écologiques fort identifiés par Rainette : OUI / NON</p>	●	<ul style="list-style-type: none"> • Dégradation voire suppression de la faune et de la flore présentes au sein du secteur 	<p>[E/R] Limitation des impacts sur la Trame Verte et Bleue :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La préservation d'un espace végétalisé au nord permettant le maintien de continuités écologiques, • La valorisation des cheminements doux participant à la valorisation des continuités écologiques
EAU	<p>> Présence d'un périmètre de captage d'eau potable : OUI / NON</p> <p>> Desserte par les réseaux (eau potable et assainissement) : OUI / NON</p>	●	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des volumes d'eaux usées à traiter et par conséquent des besoins en assainissement liée à l'arrivée de nouveaux habitants sur le secteur • Augmentation de la consommation d'eau potable sur le secteur liée à l'arrivée d'une nouvelle population 	<p>[R] Inscription, au sein, du règlement ; de mesures visant à prévenir du risque de pollution des milieux naturels par le ruissellement des eaux sur des surfaces imperméabilisés</p> <p>[R] Obligation de prise en compte de la réglementation en vigueur en termes d'alimentation en eau potable et d'assainissement, inscrite au règlement.</p>

ENERGIE	<p>> Proximité des transports structurants :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> A moins de 5 minutes à pied</p> <p><input type="checkbox"/> A plus de 5 minutes à pied</p>	●	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des consommations énergétiques (bâti et déplacement) liée l'arrivée de nouveaux habitants <ul style="list-style-type: none"> ○ 	<p>[R] Conception de nouveaux bâtis selon les principes bioclimatiques permettant de limiter les besoins énergétiques des nouveaux bâtiments</p> <p>[R] Utilisation de matériaux biosourcés limitant l'impact carbone des nouvelles constructions</p> <p>[R] Répartition des constructions visant à limiter les ombres portées sur les bâtiments ayant des impacts négatifs en termes d'énergie</p> <p>[R] Développement d'un cheminement doux au sein du secteur assurant la valorisation de modes de déplacements moins énergivores que l'automobile</p>
---------	---	---	---	--

RISQUES	<p>> Présence de risques naturels : OUI / NON</p> <p><input type="checkbox"/> Inondation</p> <p><input type="checkbox"/> Mouvement de terrain</p> <p>Voir les autres risques naturels</p> <p><input type="checkbox"/> Autres :</p> <p>> Présence de risque technologique : OUI / NON</p> <p><input type="checkbox"/> Sites et sols pollués</p> <p><input type="checkbox"/> Industriels</p> <p><input type="checkbox"/> TMD</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du risque de ruissellement lié à l'imperméabilisation du sol 	<p>[R] Réduction au maximum des surfaces imperméabilisées afin de limiter le ruissellement des eaux pluviales</p> <p>[E] Préservation des zones de pleine terre au nord du secteur assurant l'infiltration directe des eaux pluviales</p> <p>[R] Mise en place de dispositifs de gestion des eaux pluviales permettant de compenser les surfaces imperméabilisées par le projet</p>
NUISANCES	<p>> Présence de nuisances sonores OUI/NON</p> <p>Liées principalement à la D938 longeant le secteur</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des nuisances sonores et des pollutions atmosphériques dues à l'augmentation du trafic routier liée à l'arrivée de nouveaux habitants • Augmentation des populations exposées aux nuisances 	<p>[R] Affirmation du maillage de cheminements doux irriguant le site et assurant la connexion avec les équipements et les arrêts de transports en commun (station de la future ligne T4)</p>

Mesures compensatoires résiduelles :

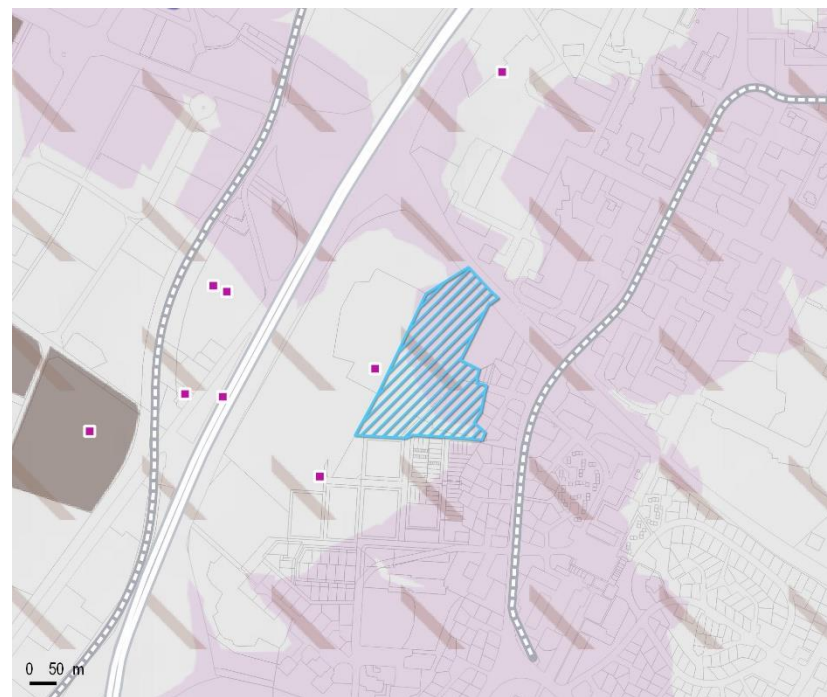
- Inclure des zones de limitation de la vitesse pour les voiries principales ;
- Optimiser l'orientation des bâtiments et des logements en prenant aussi en compte le critère des nuisances sonores, de manière à créer un cœur d'îlot plus calme.

3.24.2 Zone AU314

Commune	Le Grand Quevilly
Id AU	314
Vocation de la zone	Habitat
Zonage réglementaire	1 AU
Superficie	4,52 ha
Sensibilité environnementale	FAIBLE



Sensibilité écologique et paysagère





Santé et environnement

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Principaux constats		Sensibilité	Incidences notables du PLU	Propositions de mesures ERC
OCCUPATION DES SOLS	<p>> Au sein de l'enveloppe urbaine OUI / NON</p> <p>> Sobriété du foncier</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> < 15 ha</p> <p><input type="checkbox"/> > 15 ha</p> <p>>Occupation du sol :</p> <p><input type="checkbox"/> Parcelles cultivées</p> <p><input type="checkbox"/> Espaces naturels boisés</p> <p><input type="checkbox"/> Prairies</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Autres : Friches</p>	●	<ul style="list-style-type: none"> Opération pouvant avoir un impact sur le boisement présent à l'ouest du secteur 	<p>[R] Opération située au sein du tissu urbain, permettant de limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles</p> <p>[E] Préservation des arbres présents au nord-ouest du secteur</p> <p>[E/R] Maintien et valorisation des différentes zones humides présentes au sein du secteur</p> <p>[E] Préservation de la lisière forestière par la définition d'une marge de recul inconstructible</p>

PAYSAGE	<p>> Problématiques de franges OUI / NON</p> <p>> Impacts sur des vues/des perspectives OUI / NON</p> <p>> Eléments de paysage remarquable OUI / NON</p> <p>> Eléments de patrimoine bâti OUI / NON</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Implantation de nouvelles constructions pouvant avoir des incidences négatives sur la qualité des paysages • Constructions pouvant altérer les vues sur les espaces boisés 	<p>[R] Cohérence architecturale (volumétrie et implantation du bâti) et urbaine assurant l'intégration visuelle de l'opération dans le paysage de la Boucle de Seine</p> <p>[R] Aménagement d'une transition urbaine et paysagère entre le secteur d'aménagement et son environnement</p> <p>[E] Préservation de la lisière boisée par la définition d'une marge de recul inconstructible</p> <p>[R] Valorisation des jardins et des espaces libres d'un seul tenant permettant une meilleure intégration du projet dans le paysage</p>
----------------	---	---	---	---

TVB	<p>> Proximité N2000 :</p> <p><input type="checkbox"/> Intégré ou immédiat</p> <p><input type="checkbox"/> 200 m</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> > 200 m</p> <p>> Proximité ZNIEFF</p> <p><input type="checkbox"/> Intégré ou immédiat</p> <p><input type="checkbox"/> 200 m</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> > 200 m</p> <p>> Plusieurs périmètres concernés : OUI / NON</p> <p>> Enjeux écologiques fort identifiés par Rainette : OUI / NON</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Perturbation potentielle de la faune et de la flore présents sur et à proximité du secteur 	<p>[R] Limitation des incidences négatives sur le trame verte et bleue via :</p> <ul style="list-style-type: none"> · La préservation des zones humides présentes au sein du secteur · Le maintien d'arbres présents au nord-ouest du secteur · La préservation de lisière boisée via la mise en place d'une marge recul <p>[R] Reconstitution d'une frange arbustive et d'une interface de prairie au niveau de la lisière du bois</p> <p>[R] Valorisation des jardins et des espaces d'un seul tenant limitant la fragmentation des milieux naturels</p>
------------	---	---	--	--

EAU	<p>> Présence d'un périmètre de captage d'eau potable : OUI / NON</p> <p>> Desserte par les réseaux (eau potable et assainissement) : OUI / NON</p>	●	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des volumes d'eaux usées à traiter et par conséquent des besoins en assainissement liée à l'arrivée de nouveaux habitants sur le secteur • Augmentation de la consommation d'eau potable sur le secteur liée à l'arrivée d'une nouvelle population 	<p>[R] Inscription, au sein, du règlement ; de mesures visant à prévenir du risque de pollution des milieux naturels par le ruissellement des eaux sur des surfaces imperméabilisés</p> <p>[R] Obligation de prise en compte de la réglementation en vigueur en termes d'alimentation en eau potable et d'assainissement, inscrite au règlement.</p>
ENERGIE	<p>> Proximité des transports structurants :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> A moins de 5 minutes à pied</p> <p><input type="checkbox"/> A plus de 5 minutes à pied</p>	●	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des consommations énergétiques (bâti et déplacement) liée l'arrivée de nouveaux habitants 	<p>[R] Conception de nouveaux bâtis selon les principes bioclimatiques permettant de limiter les besoins énergétiques des nouveaux bâtiments</p> <p>[R] Utilisation de matériaux biosourcés limitant l'impact carbone des nouvelles constructions</p> <p>[R] Développement d'un cheminement doux au sein du secteur assurant la valorisation de modes de déplacements moins énergivores que l'automobile</p>

RISQUES	<p>> Présence de risques naturels : OUI / NON</p> <p><input type="checkbox"/> Inondation</p> <p><input type="checkbox"/> Mouvement de terrain</p> <p>Voir les autres risques naturels</p> <p><input type="checkbox"/> Autres :</p> <p>> Présence de risque technologique : OUI / NON</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Sites et sols pollués : <i>présence d'un Secteur d'Information des Sols</i></p> <p><input type="checkbox"/> Industriels</p> <p><input type="checkbox"/> TMD</p>	●	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation du risque de ruissellement lié à l'imperméabilisation du sol <p>[R] Réduction au maximum des surfaces imperméabilisées afin de limiter le ruissellement des eaux pluviales</p> <p>[E] Préservation des zones de pleine terre assurant l'infiltration directe des eaux pluviales</p> <p>[R] Mise en place de dispositifs de gestion des eaux pluviales permettant de compenser les surfaces imperméabilisées par le projet</p>
NUISANCES	<p>> Présence de nuisances sonores OUI/NON</p>	●	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation des nuisances sonores et des pollutions atmosphériques dues à l'augmentation du trafic routier liée à l'arrivée de nouveaux habitants Augmentation des populations exposées aux nuisances <p>[R] Développement des cheminements doux permettant l'accès aux équipements communaux et les arrêts de transports publics (avenue Franklin Roosevelt et Georges Braque), limitant certaines nuisances sonores</p>

Mesures compensatoires résiduelles :

- Privilégier l'utilisation d'essences végétales locales dans le cadre des aménagements paysagers prévus au sein du futur projet.

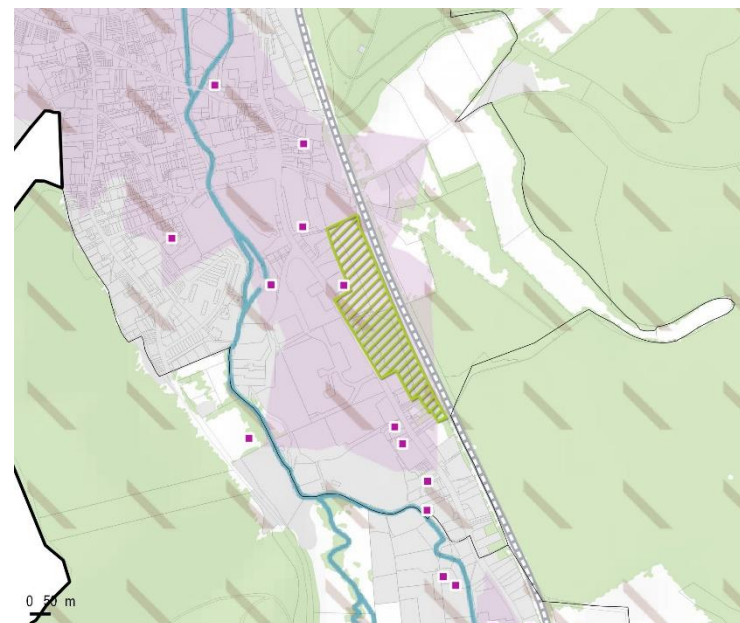
3.25 Le Houlme

3.25.1 Zone AU 161

Commune	Le Houlme
Id AU	161
Vocation de la zone	Habitat
Zonage réglementaire	1 AU
Superficie	4,35 ha
Sensibilité environnementale	MOYENNE



Sensibilité écologique et paysagère



Santé et environnement

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Principaux constats			Sensi bilité
OCCUPATION DES SOLS,	Intégration au sein de l'enveloppe urbaine ? dents creuses ou extension	Opération en extension urbaine en prolongement de zones urbanisées existantes Superficie concernée : 4,35 ha	●
	Milieu/Occupation des sols (intérêt agricole et naturel)	Espace actuellement occupés par une prairie au nord et un espace boisé au sud	●
PAYSAGE	Visibilité depuis l'extérieur du site / franges	Secteur situé en entrée de ville, visible depuis la D927	●

Impacts pressentis du PLU	Mesures intégrées
/	<p>[R] Principe d'intégration paysagère du bâti</p> <p>[R] Limitation des espaces imperméabilisés, valorisation des espaces libres de pleine terre et végétalisés au sein du secteur</p>
<ul style="list-style-type: none"> Opération en extension urbaine venant consommer des espaces naturels (prairie et boisement) 	<p>[R] Définition d'une marge de recul inconstructible défini par rapport au boisement présent à l'est</p> <p>[E] Préservation de haies le long de la voie ferrée</p> <p>[E] Maintien d'une zone végétalisée à l'ouest du secteur</p>
<ul style="list-style-type: none"> Implantation de bâtiments pouvant altérer les vues depuis les espaces alentours. 	<p>[R] Insertion urbaine du projet vis-à-vis de l'environnement résidentiel du secteur</p> <p>[R] Travail sur la cohérence architectural des nouvelles constructions afin qu'elles restent en continuité avec les formes existantes notamment celles le long de</p>

	Éléments d'intérêt paysager ou patrimonial	<p>Pas de patrimoine classé à proximité</p> <p>Pas de vues remarquables dans la zone</p> <p>Secteur situé en lisière forestière (forêt de la Mulette)</p>	●

	<p>la rue du Général de Gaulle (maisons de ville, pavillon)</p> <p>[E] Préservation de la lisière de la forêt présente en limite est du secteur via notamment la définition d'une marge de recul inconstructible (30 m)</p> <p>[R] Adaptation des nouvelles constructions à la topographie du site et limitation des terrassements qui pourrait modifier la qualité paysagère du site</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Création d'une continuité urbaine par l'urbanisation du site et implantation de bâtiments pouvant altérer la qualité paysagère du site 	<p>[R] Accompagnement paysager des accès améliorant le cadre paysager du site</p> <p>[R] Réalisation d'un aménagement paysager au niveau de la rue du Général de Gaulle, tirant parti de l'espace boisé existant</p> <p>[R] Valorisation des jardins et des espaces d'un seul tenant assurant une meilleure intégration paysagère du bâti</p>

TVB	Distance au site Natura 2000 ou périmètres d'inventaires écologiques les plus proches	<p>Site Natura 2000 le plus proche situé à 7,4 km : Boucles de la Seine Aval</p> <p>Site situé au sein de deux périmètres de 200 m autour d'un site ZNIEFF :</p> <ul style="list-style-type: none"> · ZNIEFF type 1 : La mare du Val · ZNIEFF type 2 : La cité d'Anfreville-sous-les-Monts, la forêt de Bacqueville 	●
	Fonctionnalité au sein de la TVB : proximité avec un réservoir ? présence d'un corridor existant ou potentiel ?	Enjeux écologiques moyens liés à la proximité avec un réservoir de la trame boisée (forêt de la Muette)	●

/	<p>[R] Limitation des impacts immédiats par :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Le maintien d'espaces en pleine-terre sur le site · La définition d'une zone tampon inconstructible au niveau de la lisière forestière
<ul style="list-style-type: none"> • Perturbation des habitats écologiques et destruction de faune et de flore à proximité et sur le site (logements, réseau viaire) 	<p>[R] Limitation des terrassements pouvant perturber la faune et la flore présentes sur le secteur</p> <p>[R] Aménagement d'un espace végétalisé (espace boisé) assurant le maintien de la biodiversité sur le secteur</p> <p>[R] Définition d'une marge de recul vis-à-vis de la lisière forestière limitant les incidences négatives sur les boisements présents à l'est du secteur</p>

ENERGIE	Proximité au réseau de TC, modes doux	La zone se situe à moins de 5 min d'un arrêt de transport en commun	●
	Proximité d'un réseau de chaleur ? Opportunité de développement d'énergies renouvelables ?	Absence de réseau de chaleur proche du site	●


	<p>[R] Valorisation des jardins et des espaces libres d'un seul tenant évitant la fragmentation des milieux naturels</p> <p>[E] Préservation de la haie située le long de la voie ferrée pouvant jouer le rôle de corridor écologique</p> <p>[R] Développement de cheminements doux permettant le maintien de continuités écologiques au sein du secteur</p>
<ul style="list-style-type: none"> Augmentation potentielle du trafic routier sur et à proximité du secteur liée à l'arrivée de nouveaux habitants 	<p>[R] Choix de localisation du projet à proximité des arrêts de transports en commun</p> <p>[R] Valorisation du cheminement doux débouchant sur la rue du Général de Gaulle permettant de connecter le secteur avec les équipements du centre bourgs et les arrêts de transports collectifs</p>
<ul style="list-style-type: none"> Augmentation des consommations d'énergie par l'arrivée de nouvelles populations due à la construction de logements 	<p>[R] Intégration des principes bioclimatiques (implantation du bâti,...) permettant la diminution des consommations énergétiques des nouvelles habitations</p>

RESSOURCE EN EAU	Présence d'un périmètre de captage ? rapproché, éloigné ?	Aucun périmètre de captage présent au niveau du secteur.	●
	Desserte par les réseaux : Est-elle suffisante en matière d'adduction en eau potable, d'assainissement et de défense incendie ?	Absence de problématique spécifique liée aux réseaux	●

	[R] Utilisation de matériaux biosourcés assurant la diminution de l'impact carbone des nouvelles constructions
/	[R] Inscription, au sein du règlement, de mesures visant à prévenir du risque de pollution des milieux naturels par le ruissellement des eaux pluviales sur des surfaces imperméabilisées
<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des consommations en eau potable liée à l'arrivée de nouveaux habitants • Augmentation des volumes d'eau usée à traiter et par conséquent des besoins en assainissement 	[R] Obligation de prise en compte de la réglementation en vigueur en termes d'alimentation en eau potable et d'assainissement, inscrite au règlement

RISQUES NATURELS	Risque naturel lié à l'eau ? inondations, ruissellement, remontées de nappe...	Pas de risque d'inondation, de ruissellement ou de coulées de boue identifiée	●
	Risque lié aux mouvements de terrain, cavités, argiles ?	Absence de risque lié aux mouvements de terrain ou cavités Aléa faible lié au retrait-gonflement des argiles	●
RISQUES TECHNOLOGIQUES	Présence d'un risque technologique et/ou TMD	Absence de risque technologique	●
	Problématique sites et sols pollués	Absence sites et sols pollués au sein du secteur	●

<ul style="list-style-type: none"> Augmentation du risque d'inondation par ruissellement des eaux pluviales liée à l'imperméabilisation des sols 	<p>[R] Réduction au maximum des surfaces imperméabilisées afin de limiter le ruissellement des eaux pluviales et le risque associé</p> <p>[E] Maintien d'espaces de pleine terre végétalisés au sein du secteur assurant une infiltration directe des eaux pluviales</p> <p>[R] Aménagement de dispositifs de stockage des eaux pluviales</p>
/	/
/	/
/	/

NUISANCES	Zone de bruit ? Problématique liée à la qualité de l'air ? (Zone sensible ?)	Des nuisances sonores liées à la voie ferrée (Rouen- Le Havre) longeant l'est du site et à la D927 longeant l'ouest Secteur sensible à la pollution de l'aire	
------------------	---	--	---

<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des nuisances sonores en lien avec l'augmentation du trafic routier induit par l'arrivée de nouveaux habitants • Augmentation des populations exposées aux nuisances sonores 	<p>[R] Choix de localisation du projet à proximité des lignes de transports en commun</p> <p>[R] Valorisation du cheminement doux débouchant sur la rue du Général de Gaulle permettant de connecter le secteur avec les équipements du centre bourgs et les arrêts de transports collectifs</p>
--	--

Mesures compensatoires résiduelles :

- Privilégier l'utilisation d'essences végétales locales dans le cadre des aménagements paysagers prévus au sein du futur projet.

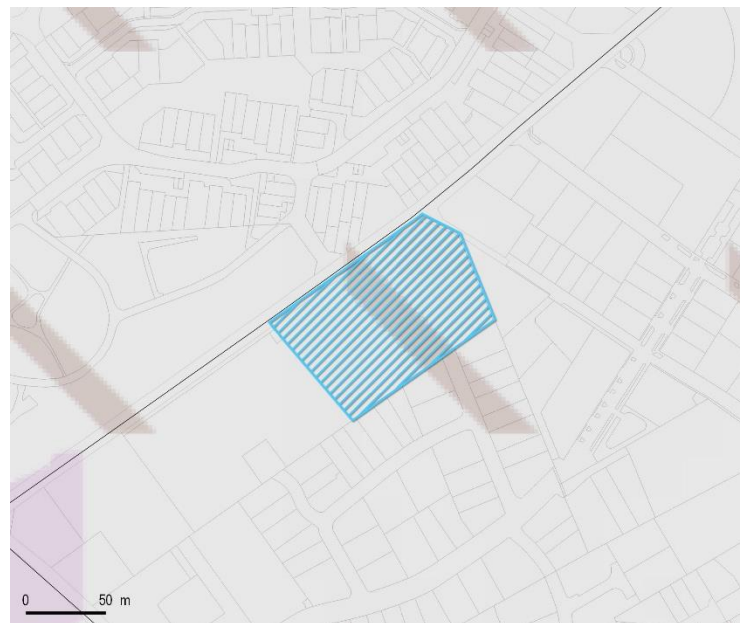
3.26 Le Mesnil-Esnard

3.26.1 Zone AU 94

Commune	Le Mesnil-Esnard
Id AU	94
Vocation de la zone	Habitat
Zonage réglementaire	1 AU
Superficie	0,9 ha
Sensibilité environnementale	FAIBLE



Sensibilité écologique et paysagère



Santé et environnement

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

	Principaux constats	Sensibilité	Incidences notables du PLU	Propositions de mesures ERC
OCCUPATION DES SOLS	> Au sein de l'enveloppe urbaine OUI / NON > Sobriété du foncier <input checked="" type="checkbox"/> < 15 ha <input type="checkbox"/> > 15 ha > Occupation du sol : <input type="checkbox"/> Parcelles cultivées <input type="checkbox"/> Espaces naturels boisés <input type="checkbox"/> Prairies <input checked="" type="checkbox"/> Autres : <i>Friche</i>	●	<ul style="list-style-type: none"> Opération engendrant une diminution de milieux ouverts urbains 	<p>[R] Mise en place d'espaces végétalisés au sein de zone d'habitat afin de faciliter l'intégration paysagère des nouveaux bâtiments</p> <p>[R] Opération dans une poche urbaine</p>
PAYSAGE	> Problématiques de franges OUI / NON > Impacts sur des vues/des perspectives OUI / NON > Eléments de paysage remarquable OUI / NON > Eléments de patrimoine bâti OUI / NON	●	<ul style="list-style-type: none"> Création d'une continuité urbaine dans l'espace pavillonnaire 	<p>[R] Insertion urbaine de l'opération :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cohérence architecturale (formes, volumétries, aspects extérieurs, ...) - Intégration paysagère des bâtiments grâce à la mise en place d'espaces végétalisés

<p style="text-align: center; color: blue;">TVB</p>	<p>> Proximité N2000 :</p> <p><input type="checkbox"/> Intégré ou immédiat</p> <p><input type="checkbox"/> 200 m</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> > 200 m</p> <p>> Proximité ZNIEFF</p> <p><input type="checkbox"/> Intégré ou immédiat</p> <p><input type="checkbox"/> 200 m</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> > 200 m</p> <p>> Plusieurs périmètres concernés : OUI / NON</p> <p>> Enjeux écologiques fort identifiés par Rainette : OUI / NON</p>	<p style="text-align: center;">●</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Perturbation des habitats écologiques et destruction de la faune et de la flore liée à la présence de friche urbaine 	<p>[R] Aménagements d'un bosquet en cœur d'îlot permettant de renforcer la trame verte du secteur</p> <p>[E/R] Limitation des impacts sur la Trame Verte et Bleue, assurant la connexion entre l'opération et les zones pavillonnaires voisines, par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La préservation d'arbres permettant le maintien de continuités écologiques, • La création de zone à dominante végétale au centre de l'îlot • L'aménagement de haie à l'est de la parcelle <p>[R] Aménagement de cheminements doux permettant le maintien de continuités écologiques au sein du site</p>
<p style="text-align: center; color: blue;">EAU</p>	<p>> Présence d'un périmètre de captage d'eau potable : OUI / NON</p> <p>> Desserte par les réseaux (eau potable et assainissement) : OUI / NON</p>	<p style="text-align: center;">●</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Création de nouveaux réseaux (eau potable et assainissement) • Augmentation des besoins en assainissement et en eau potable 	<p>[R] Obligation de prise en compte de la réglementation en vigueur en termes d'alimentation en eau potable et assainissement inscrite au règlement</p>

ENERGIE	> Proximité des transports structurants : <input checked="" type="checkbox"/> A moins de 5 minutes à pied <input type="checkbox"/> A plus de 5 minutes à pied	●	<ul style="list-style-type: none"> -Augmentation des consommations énergétiques (bâti et déplacement) par l'arrivée de nouveaux habitants 	[R] Aménagement de cheminements doux permettant la connexion aux transports en commun
RISQUES	> Présence de risques naturels : OUI / NON <input type="checkbox"/> Inondation <input type="checkbox"/> Mouvement de terrain Voir les autres risques naturels <input type="checkbox"/> Autres : > Présence de risque technologique : OUI / NON <input type="checkbox"/> Sites et sols pollués <input type="checkbox"/> Industriels <input type="checkbox"/> TMD	●	<ul style="list-style-type: none"> Risque de ruissellement dû à l'imperméabilisation des sols Augmentation du nombre de personnes exposées aux risques 	[R] Limitation et compensation de l'imperméabilisation induit dans le projet et aménagement d'espaces végétalisés
NUISANCES	> Présence de nuisances sonores OUI/NON <i>La partie nord-ouest du site est concernée par des nuisances sonores</i>	●	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation du niveau sonore lié à l'aménagement d'un réseau viaire en cœur d'îlot et l'arrivée d'une nouvelle population Augmentation du nombre de personnes exposées aux nuisances 	[R] Création de cheminements doux limitant les déplacements automobiles sur le secteur et assurant des liens vers les transports en commun, limitant les déplacements automobiles

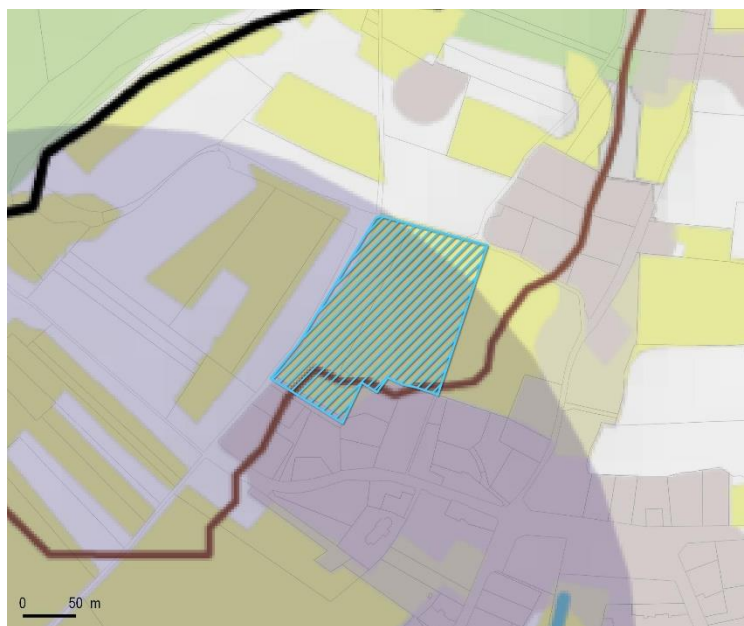
Mesures compensatoires résiduelles :

- Inclure des zones de limitation de la vitesse sur la voie desservant l'OAP
- Limiter les impacts sur les habitations aux alentours pendant la phase travaux du fait de la présence du quartier résidentiel alentours
- Optimiser l'orientation des bâtiments également par rapport au critère de bruit, de manière à créer des espaces plus « calmes »

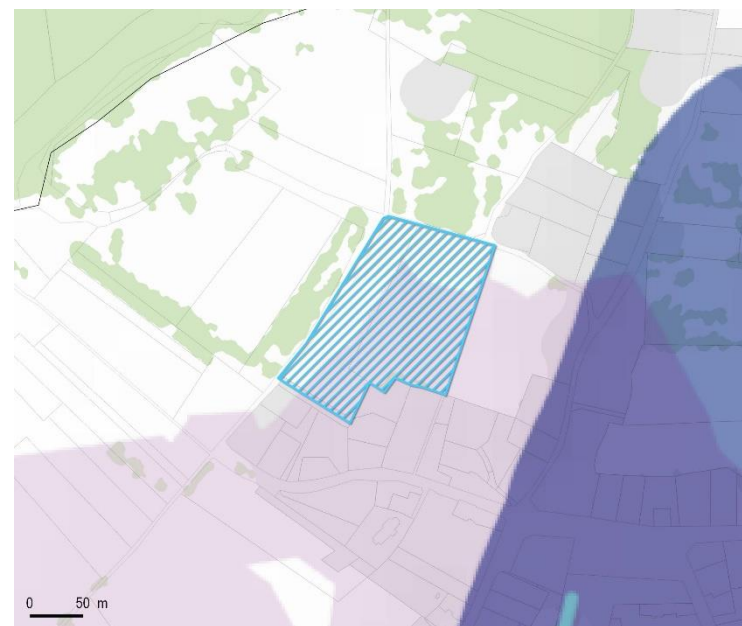
3.27 Le Mesnil-sous-Jumièges

3.27.1 Zone AU 523

Commune	Mesnil-sous-Jumièges
Id AU	523
Vocation de la zone	Habitat
Zonage réglementaire	1 AU
Superficie	2 ha
Sensibilité environnementale	FAIBLE



Sensibilité écologique et paysagère



Santé et environnement


ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

	Principaux constats	Sensibilité	Incidences notables du PLU	Propositions de mesures ERC
OCCUPATION DES SOLS	> Au sein de l'enveloppe urbaine OUI / NON > Sobriété du foncier <input checked="" type="checkbox"/> < 15 ha <input type="checkbox"/> > 15 ha > Occupation du sol : <input type="checkbox"/> Parcelles cultivées <input type="checkbox"/> Espaces naturels boisés <input checked="" type="checkbox"/> Prairies <input type="checkbox"/> Autres :	●	<ul style="list-style-type: none"> Opération engendrant une diminution de milieux prairiaux 	[R] Mise en place d'espaces végétalisés au sein de zone d'habitat afin de faciliter l'intégration paysagère des nouveaux bâtiments et intensification des espaces alentours avec la mise en place de plantation d'arbres
PAYSAGE	> Problématiques de franges OUI / NON > Impacts sur des vues/des perspectives OUI / NON > Eléments de paysage remarquable OUI / NON > Eléments de patrimoine bâti OUI / NON	●	<ul style="list-style-type: none"> Continuité urbaine dans le prolongement d'une zone pavillonnaire 	[R] Insertion urbaine de l'opération : <ul style="list-style-type: none"> - Cohérence architecturale (formes, volumétries, aspects extérieurs, ...) - Intégration paysagère des bâtiments grâce à la mise en place d'espaces végétalisés, de haies et d'arbres

TVB	<p>> Proximité N2000 :</p> <p><input type="checkbox"/> Intégré ou immédiat</p> <p><input type="checkbox"/> 200 m</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> > 200 m</p> <p>> Proximité ZNIEFF</p> <p><input type="checkbox"/> Intégré ou immédiat</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 200 m</p> <p><input type="checkbox"/> > 200 m</p> <p>> Plusieurs périmètres concernés : OUI / NON</p> <p>Les marais de Jumièges, la forêt de Jumièges et la zone alluviale de Jumièges</p> <p>> Enjeux écologiques fort identifiés par Rainette : OUI / NON</p>	●	<ul style="list-style-type: none"> • Perturbation des habitats écologiques et destruction de la faune et de la flore liée à la présence de prairies 	<p>[R] Aménagements d'un bosquet en cœur d'îlot permettant de renforcer la trame verte du secteur</p> <p>[E/R] Limitation des impacts sur la Trame Verte et Bleue, assurant la connexion entre l'opération et les zones pavillonnaires voisines, par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La préservation des haies permettant le maintien de continuités écologiques, • La création de zone à dominante végétale sur l'îlot • L'aménagement d'un espace de zone humide • L'aménagement de plantation à l'est du site <p>[R] Aménagement de cheminements doux permettant le maintien de continuités écologiques au sein du site</p> <p>[R] Respect des conseils architecturaux (volumétrie, coloris, ...) formulés par le Parc Naturel Région des Boucles de Seine</p>
-----	--	---	--	--

EAU	> Présence d'un périmètre de captage d'eau potable : OUI / NON > Desserte par les réseaux (eau potable et assainissement) : OUI / NON	●	<ul style="list-style-type: none"> • Création de nouveaux réseaux (eau potable et assainissement) • Augmentation des besoins en assainissement et en eau potable 	[R] Obligation de prise en compte de la réglementation en vigueur en termes d'alimentation en eau potable et assainissement inscrite au règlement
ENERGIE	> Proximité des transports structurants : <input checked="" type="checkbox"/> A moins de 5 minutes à pied <input type="checkbox"/> A plus de 5 minutes à pied	●	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des consommations énergétiques (bâti et déplacement) par l'arrivée de nouveaux habitants 	[R] Aménagement de cheminements doux permettant la connexion aux transports en commun
RISQUES	> Présence de risques naturels : OUI / NON <input checked="" type="checkbox"/> Inondation Zone à la limite des zones inondables <input type="checkbox"/> Mouvement de terrain Voir les autres risques naturels <input type="checkbox"/> Autres : > Présence de risque technologique : OUI / NON <input type="checkbox"/> Sites et sols pollués <input type="checkbox"/> Industriels <input type="checkbox"/> TMD	●	<ul style="list-style-type: none"> • Risque de ruissellement dû à l'imperméabilisation des sols • Augmentation du nombre de personnes exposées aux risques 	[R] Limitation et compensation de l'imperméabilisation induit dans le projet et aménagement d'espaces végétalisés [R] Mise en place d'un espace de zone humide au sud du site

NUISANCES	> Présence de nuisances sonores OUI/ NON		<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du niveau sonore lié à l'aménagement d'un réseau viaire en cœur d'îlot et l'arrivée d'une nouvelle population • Augmentation du nombre de personnes exposées aux nuisances 	[R] Création de cheminements doux limitant les déplacements automobiles sur le secteur et assurant des liens vers les transports en commun, limitant les déplacements automobiles
------------------	---	---	--	--

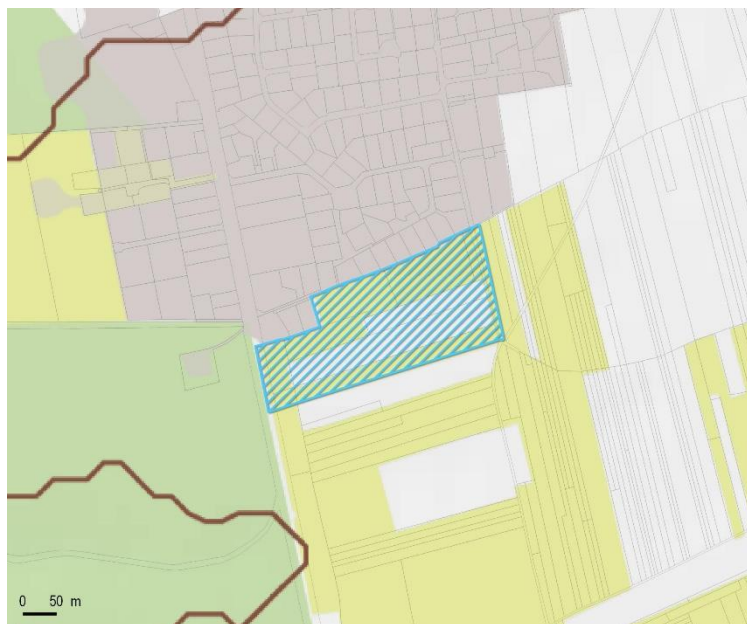
Mesures compensatoires résiduelles :

- Inclure des zones de limitation de la vitesse sur la voie desservant l'OAP
- Anticiper la gestion des espaces naturels
- Limiter les impacts sur les habitations aux alentours pendant la phase travaux

3.28 Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen

3.28.1 Zone AU 287

Commune	Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen
Id AU	287
Vocation de la zone	Habitat
Zonage réglementaire	1 AU
Superficie	5 ha
Sensibilité environnementale	FAIBLE



Sensibilité écologique et paysagère





Santé et environnement

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE



Principaux constats		Sensibilité	Impacts pressentis du PLU	Mesures intégrées
OCCUPATION DES SOLS	> Au sein de l'enveloppe urbaine OUI / NON > Sobriété du foncier <input checked="" type="checkbox"/> < 15 ha <input type="checkbox"/> > 15 ha >Occupation du sol : <input checked="" type="checkbox"/> Parcelles cultivées <input type="checkbox"/> Espaces naturels boisés <input checked="" type="checkbox"/> Prairies <input checked="" type="checkbox"/> Autres : patrimoine végétatif	●	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution de milieux naturels liés à l'aménagement d'un programme d'habitat • Opération en extension urbaine située sur les franges urbaines d'espaces de prairies et agricoles 	<p>[R] Affirmer les principes d'intégration paysagère du bâti</p> <p>[R] Limitation des espaces imperméabilisés en favorisant les espaces végétalisés</p> <p>[R] Opération en continuité du tissu résidentiel</p>

PAYSAGE	<p>> Problématiques de franges OUI / NON</p> <p><i>Secteur en lisière de forêt</i></p> <p>> Impacts sur des vues/des perspectives OUI / NON</p> <p>> Eléments de paysage remarquable OUI / NON</p> <p>> Eléments de patrimoine bâti OUI / NON</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un front bâti par l'urbanisation du site et l'implantation de bâtiments de types groupés ou intermédiaires pouvant altérer la qualité et les vues paysagères vers le sud • Une densité plus élevée à l'extrémité du secteur générant une fracture plus importante avec les espaces agricoles voisins 	<p>[E/R] Milieux paysager et naturel partiellement préservés et créés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préservation d'arbres - Création d'un espace à dominante végétale au nord - Création d'une zone de transition avec les espaces agricoles par la création d'une haie doublée d'une noue/fossé au sud - Cheminements doux assurant les connexions <p>[R] Une typologie et une architecture en cohérence avec les bâtiments voisins (implantation, volumétrie, orientation) et un alignement nécessaire de manière à valoriser l'entrée de ville</p>
----------------	---	---	--	--

TVB	<p>> Proximité N2000 :</p> <p><input type="checkbox"/> Intégré ou immédiat</p> <p><input type="checkbox"/> 200 m</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> > 200 m</p> <p>> Proximité ZNIEFF</p> <p><input type="checkbox"/> Intégré ou immédiat</p> <p><input type="checkbox"/> 200 m</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> > 200 m</p> <p>> Plusieurs périmètres concernés : OUI / NON</p> <p>> Enjeux écologiques fort identifiés par Rainette : OUI / NON</p> <p><i>Trame verte boisée et rurale</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> • Perturbation de la faune et flore locale par la suppression d'espaces naturels • Création d'une nouvelle voirie en connexion avec les deux principales voies de part et d'autre du secteur 	<p>[E/R] Milieux paysager et naturel partiellement préservés et créés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préservation d'arbres - Création d'un espace à dominante végétale au nord - Création d'une zone de transition avec les espaces agricoles par la création d'une haie doublée d'une noue/fossé au sud - Cheminements doux assurant les connexions <p>[R] Création d'un cheminement doux, support de continuités écologiques dans la continuité de l'allée du Couvent</p> <p>[E] Maintien de vues au sud</p>
------------	--	---	---	---

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">EAU</p>	<p>> Présence d'un périmètre de captage d'eau potable : OUI / NON</p> <p><i>Projet de DUP en cours</i></p> <p>> Desserte par les réseaux (eau potable et assainissement) : OUI / NON</p>	<p style="text-align: center;">●</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Création de nouveaux réseaux et augmentation des volumes à traiter • Augmentation des consommations d'eau sur le secteur 	<p>[R] Mesures de traitement des pollutions des eaux ayant ruisselées sur les surfaces imperméabilisées avant le rejet au milieu naturel détaillées au sein du règlement</p> <p>[R] Obligation de prise en compte de la réglementation en vigueur en termes d'alimentation en eau potable et assainissement inscrite au règlement</p>
--	--	--------------------------------------	---	---

ENERGIE	<p>> Proximité des transports structurants :</p> <p><input type="checkbox"/> A moins de 5 minutes à pied</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> A plus de 5 minutes à pied</p>	●	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des consommations d'énergie par l'arrivée de nouvelles populations • Liaison viaire interne en connexion avec deux axes principaux favorisant la mobilité en véhicule motorisé 	<p>[R] Principes bioclimatiques et matériaux biosourcés privilégiés</p> <p>[R] Opération compacte privilégiant les apports climatiques naturels (orientation préférentielle Sud-Sud-Est)</p> <p>[R] Limitation des consommations énergétiques du bâti et de l'impact carbone par l'inscription des principes bioclimatiques et de matériaux biosourcés</p> <p>[R] Création de cheminements doux limitant les transports routiers fortement émetteurs de GES</p> <p>[R] Valorisation des transports collectifs à proximité</p>
---------	---	---	--	---

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">RISQUES</p>	<p>> Présence de risques naturels : OUI / NON</p> <p><input type="checkbox"/> Inondation</p> <p><input type="checkbox"/> Mouvement de terrain</p> <p><i>Présence de cavités souterraines d'origines naturelles ou anthropiques à l'échelle de la commune</i></p> <p>Voir les autres risques naturels</p> <p><input type="checkbox"/> Autres :</p> <p>> Présence de risque technologique : OUI / NON</p> <p><input type="checkbox"/> Sites et sols pollués</p> <p><input type="checkbox"/> Industriels</p> <p><input type="checkbox"/> TMD</p>		<ul style="list-style-type: none"> Urbanisation de la majorité du site pouvant engendrer des ruissellements 	<p>[R] Création d'un fossé/noue en transition avec l'espace agricole</p> <p>[E] Conservation et plantation d'espaces en pleine-terre du site pour limiter les risques de ruissellements dus à l'urbanisation</p> <p>[R] Gestion alternative des eaux pluviales par l'aménagement de noues, de fossés, de bassins de rétention ou de mares et compensation des constructions</p>
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">NUISANCES</p>	<p>> Présence de nuisances sonores OUI/NON</p>		<ul style="list-style-type: none"> Augmentation restreinte du niveau sonore en lien avec l'augmentation du trafic routier induit par l'arrivée de nouvelles populations 	<p>[R] Création de cheminements doux et prise en compte du passage des transports publics à proximité limitant les nuisances sonores en lien avec les équipements publics et commerces en proximité</p>

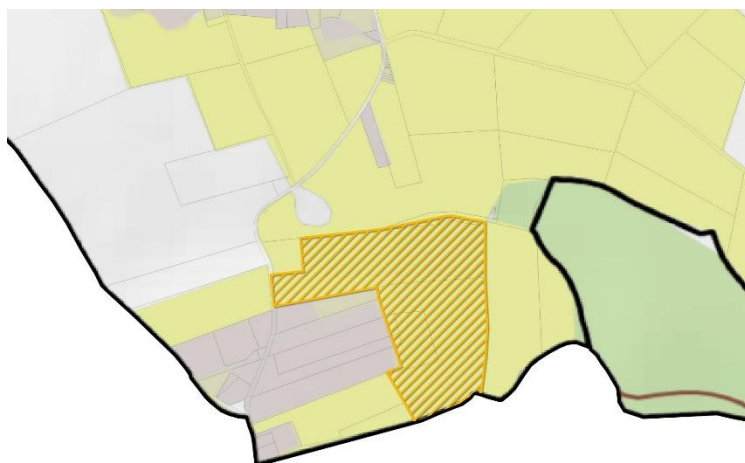
Mesures compensatoires résiduelles :

- Travailler sur les éléments de construction (matériaux, teinte, etc.) en lien avec celles de la zone pavillonnaire à proximité
- Prendre en compte les prescriptions liées à la création de la déclaration d'utilité publique
- Maintenir des zones de vitesse restreinte en cœur d'îlot pour limiter les émissions de GES
- Assurer fléchage adéquat des itinéraires piétons et vélos sur le site et en dehors pour faciliter l'identification des cheminements

3.29 Malaunay

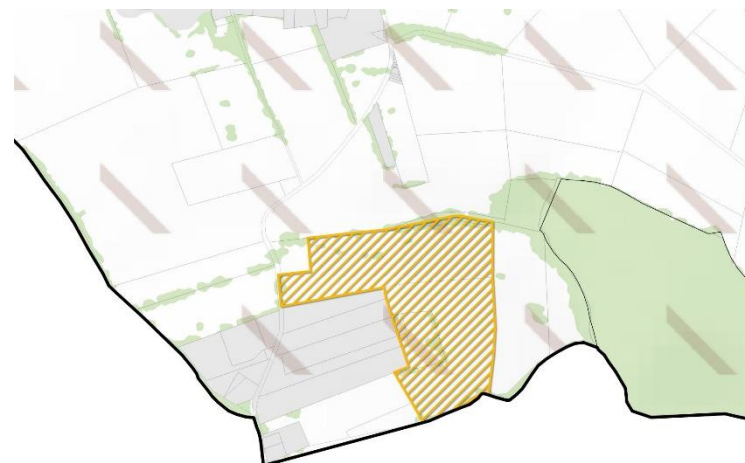
3.29.1 Zone AU 12

Commune	Malaunay
Id AU	12
Vocation de la zone	Activités économiques
Zonage réglementaire	1 AUX
Superficie	6,7 ha
Sensibilité environnementale	FORTE



0 50 m

Sensibilité écologique et paysagère



0 50 m

Santé et environnement

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

	Principaux constats	Sensibilité
OCCUPATION DES SOLS,	Intégration au sein de l'enveloppe urbaine ? dents creuses ou extension Site de 6,7 ha en extension urbaine Projet à vocation d'activités situé dans le prolongement d'une zone d'activités existante	●
	Milieu/Occupation des sols (intérêt agricole et naturel) Secteur actuellement occupé par des espaces agricoles et des prairies Site bordé au nord par un cours d'eau et au sud par un boisement (bois de l'Abbaye) entouré par des espaces agricoles Présence d'une zone d'activités au sud-ouest du site traversé par la D267	●

Impacts pressentis du PLU	Mesures intégrées
<ul style="list-style-type: none"> Urbanisation en extension en dehors de l'enveloppe urbaine sur un espace naturel 	<p>[R] Prolongement d'une zone d'activités déjà existante (Nutriset)</p> <p>[E] Préservation des milieux naturels, notamment les haies présentes sur l'opération en lien avec la zone à dominante végétale en bordure du site</p>
<ul style="list-style-type: none"> Une volonté d'étendre l'entreprise Nutriset qui supprime des milieux naturels et agricoles 	<p>[E] Milieu paysager et naturel : haies bocagères, zones humides, ensemble boisé, arbres, etc.</p>

PAYSAGE	Visibilité depuis l'extérieur du site / franges	<p>Site légèrement visible depuis la D267, masqué des haies et par la zone d'activités déjà existante</p> <p>Secteur situé en frange du bois de l'Abbaye</p>	●	<ul style="list-style-type: none"> • Implantation des bâtiments pouvant altérer les vues depuis les espaces naturels à l'est • Des vues depuis l'extérieur industrialisées 	<p>[R] Plantation en continuité de l'ensemble boisé jouant le rôle de filtre visuel et minimisant l'impact visuel des installations industrielles</p> <p>[R] Utilisation d'un principe de ceinture verte permettant une transition harmonieuse entre l'opération et les zones agricoles voisines</p> <p>[E] Préservation des vues vers le secteur est grâce à la ceinture verte</p>
	Éléments d'intérêt paysager ou patrimonial	<p>Aucun monument historique n'est situé à proximité du site</p> <p>Présence d'une haie bocagère située en limite nord du secteur</p> <p>Proximité immédiate avec le bois de l'Abbaye</p> <p>Présence de jardins familiaux à l'ouest du secteur du site industriel</p>	●	/	<p>[E/R] Maintien et renforcement des éléments paysagers d'intérêt : haies bocagères, ensemble de boisé, zone humide, etc. présentant un intérêt paysager et limitant l'impact visuel des nouvelles constructions</p>

TVB	Distance au site Natura 2000 ou périmètres d'inventaires écologiques les plus proches	Aucun inventaire à proximité immédiate du site Inventaires les plus proches : <ul style="list-style-type: none"> • ZNIEFF de type 2 « La forêt verte » à 2 km • ZNIEFF de type 2 « La vallée de l'Austreberthe » à 3,5 km 	●
	Fonctionnalité au sein de la TVB : proximité avec un réservoir ? présence d'un corridor existant ou potentiel ?	Linéaire de haies existant au nord du site Lisière forestière au sud et à l'est du site	●
ENERGIE	Proximité au réseau de TC, modes doux	Aucun cheminements doux présent sur ou à proximité du site Aucun réseau de transport en commun ou/et de cheminement doux ne se trouvent à proximité du site	●

/	<p>[E] Préservation des milieux naturels, notamment les haies en lien avec la zone à dominante végétale en bordure du site</p> <p>[E] Projet éloigné des espaces recensés comme des milieux écologiques riches (Natura 2000, ZNIEFF, ...)</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Perturbation des habitats et destruction de la faune et de la flore liée à la construction de bâtiments techniques, des aires de livraisons et du parking 	<p>[E] Maintien d'éléments naturels (haies, boisement, zones humides, arbres, etc.) permettant la préservation des continuités écologiques</p> <p>[R] Création d'une armature verte sur une partie du secteur de projet</p> <p>[R] Valorisation des abords du cours d'eau limitant les impacts immédiats sur la Trame Bleue et protection de la ripisylve présent au nord du site</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du trafic routier (trafic poids-lourds notamment) liée à l'extension de la zone d'activité existante 	/

	Proximité d'un réseau de chaleur ? Opportunité de développement d'énergies renouvelables ?	Absence de réseau de chaleur proche du site	●
RESSOURCE EN EAU	Présence d'un périmètre de captage ? rapproché, éloigné ?	Aucun périmètre de captage présent au niveau du secteur	●
	Desserte par les réseaux : Est-elle suffisante en matière d'adduction en eau potable, d'assainissement et de défense incendie ?	<ul style="list-style-type: none"> Absence de problématique spécifique liée aux réseaux 	●
RISQUES MULTIDELC	Risque naturel lié à l'eau ? inondations, ruissellement,	Risque d'inondation relevé sur le secteur en raison de la présence d'un cours d'eau longeant le nord du secteur	●

<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de la consommation énergétique (déplacement et bâti) Absence d'axe programmatif en lien avec les énergies renouvelables et les principes bioclimatiques 	[R] Le raccordement au réseau de chaleur est imposé pour toute nouvelle construction ainsi que pour toute rénovation de bâtiment de plus de 10 logements entraînant une transformation de son moyen de production d'énergie
/	[R] Mesures de traitement des pollutions des eaux ayant ruisselées sur les surfaces imperméabilisées avant le rejet au milieu naturel détaillées au sein du règlement
<ul style="list-style-type: none"> Création de nouveaux réseaux et augmentation de volumes d'eau à traiter Augmentation des consommations d'eau courante sur le secteur 	[R] Obligation de prise en compte de la réglementation en vigueur en termes d'alimentation en eau potable et assainissement inscrite au règlement
<ul style="list-style-type: none"> Urbanisation de la majorité du site pouvant aggraver le risque de ruissellement sur le secteur 	[R] Limitation de l'imperméabilisation des sols afin de réduire les risques d'inondation par ruissellement et développement de bassins de rétention

	remontées de nappe...	Sensibilité faible au risque de remontées de nappe	
	Risque lié aux mouvements de terrain, cavités, argiles ?	Aléa faible de retrait gonflement des sols argileux	●
RISQUES TECHNOLOGIQUES	Présence d'un risque technologique et/ou TMD	Aucun site à risques technologiques recensé sur le secteur Présence d'ICPE autour du secteur et d'un SEVESO Seuil Haut sur la commune de Montville à 1 kilomètre <i>Présence d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques dont le périmètre n'atteint pas le secteur</i>	●
	Problématique sites et sols pollués	Aucun site pollué ou potentiellement pollué n'est recensé sur le secteur	●

<ul style="list-style-type: none"> Augmentation du nombre de personnes soumises au risque d'inondation 	[R] Prise en compte des risques inondation au sein du règlement avec la déclinaison de secteurs inconstructibles sur les documents graphiques
/	/
<ul style="list-style-type: none"> Augmentation du nombre de personne soumis au risque technologique 	/
/	/

NUISANCES	Zone de bruit ? Problématique liée à la qualité de l'air ? (Zone sensible ?)	Secteur soumis à des nuisances sonores supérieures à 65 d(A) Secteur sensible en matière de qualité de l'air	●
------------------	---	---	---

- Augmentation du nombre de personnes soumises à des nuisances sonores et aux pollutions atmosphériques
- Augmentation potentielle des nuisances sonores sur le site, induites par l'augmentation du trafic (poids lourds)

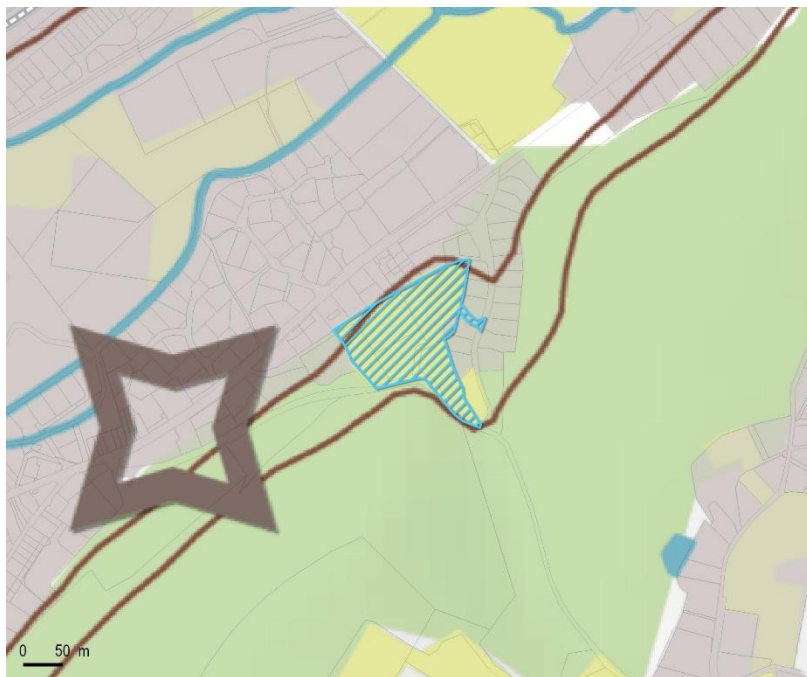
/

Mesures compensatoires résiduelles :

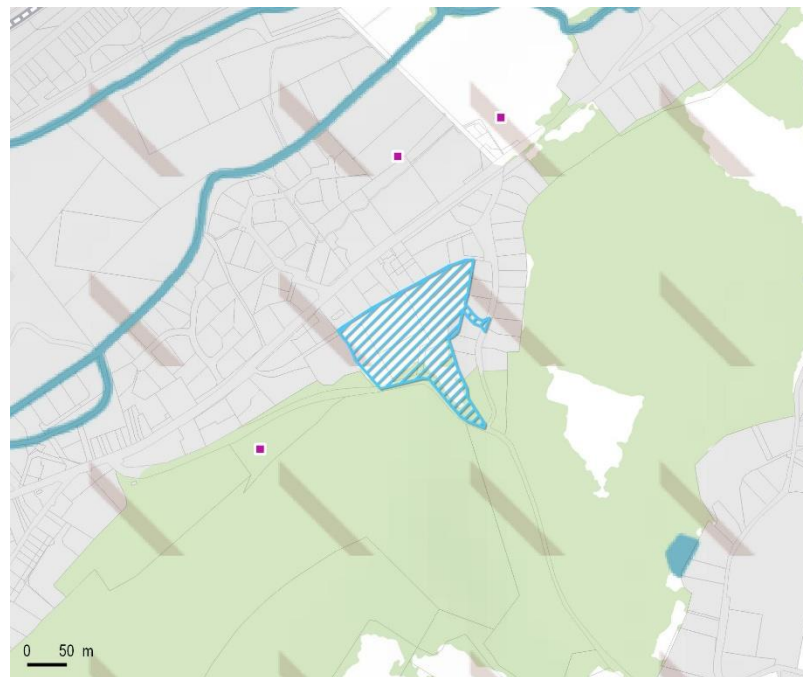
- Compenser les impacts potentiels sur le cours d'eau et la zone humide afin de préserver la biodiversité du secteur
- Anticiper la gestion des espaces naturels
- Limiter les impacts sur les boisements situés au sud de l'opération pendant la phase travaux et la phase exploitation
- Optimiser la densité du site afin de préserver des espaces végétalisés au sein du secteur
- Etudier la possibilité de la récupération des eaux pluviales par l'aménagement de bacs de récupération pour les activités industrielles et limiter les risques d'inondation (ruissellement, remontées des nappes phréatiques)
- Limiter les impacts sur les habitations aux alentours pendant la phase travaux
- Limiter la vitesse sur la nouvelle voirie aménagée au sein de l'opération afin de limiter les nuisances sonores et les pollutions atmosphériques
- Créer des cheminements doux sur le secteur : le long du cours d'eau reliant la D267 et les franges boisées et au cœur de la zone bâtie

3.29.2 Zone AU 66

Commune	Malaunay
Id AU	66
Vocation de la zone	Mixte
Zonage réglementaire	1 AU
Superficie	1,73 ha
Sensibilité environnementale	FAIBLE



Sensibilité écologique et paysagère




Santé et environnement

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE


	Principaux constats	Sensibilité	Incidences notables du PLU	Propositions de mesures ERC
OCCUPATION DES SOLS	<p>> Au sein de l'enveloppe urbaine OUI / NON</p> <p>> Sobriété du foncier</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> < 15 ha</p> <p><input type="checkbox"/> > 15 ha</p> <p>> Occupation du sol :</p> <p><input type="checkbox"/> Parcelles cultivées</p> <p><input type="checkbox"/> Espaces naturels boisés</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Prairies</p> <p><input type="checkbox"/> Autres : arbres</p>	●	<ul style="list-style-type: none"> Opération en extension venant consommer des espaces naturels (prairies) liés à la construction d'habitation 	<p>[R] Insertion urbaine dans l'environnement résidentiel et le paysage préexistant du site (lisière boisée, ouverture visuelle sur le vallon, ...)</p> <p>[E] Préservation d'espaces perméables notamment au sud du secteur au niveau de la lisière arborée des coteaux boisés (zone inconstructible)</p> <p>[R] Comblement d'une poche entre deux zones d'habitat linéaire</p>


PAYSAGE	<p>> Problématiques de franges OUI / NON</p> <p>> Impacts sur des vues/des perspectives OUI / NON</p> <p>> Eléments de paysage remarquable OUI / NON</p> <p>> Eléments de patrimoine bâti OUI / NON</p> <p><i>Le site est situé en lisière de forêt</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> • Implantation de nouvelles constructions (habitat mixte groupé, intermédiaire et/ou individuel) pouvant altérer les vues sur le vallon 	<p>[E] Préservation de l'ouverture visuelle sur le vallon</p> <p>[R] Adaptation des formes urbaines (implantation, volumétrie, orientation et aspect extérieur, traitements de limites, ...) par rapport aux bâtis environnants</p> <p>[R] Traitement paysager de la lisière forestière située sur la frange sud assurant l'intégration paysagère des futurs aménagements</p> <p>[R] Intensification des cheminements doux en cœur d'îlots et en lien avec les dessertes routières (Route de Montville, rue du Pont de Bois)</p>
----------------	---	---	---	--

TVB	<p>> Proximité N2000 :</p> <p><input type="checkbox"/> Intégré ou immédiat</p> <p><input type="checkbox"/> 200 m</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> > 200 m</p> <p>> Proximité ZNIEFF</p> <p><input type="checkbox"/> Intégré ou immédiat</p> <p><input type="checkbox"/> 200 m</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> > 200 m</p> <p>> Plusieurs périmètres concernés : OUI / NON</p> <p>> Enjeux écologiques fort identifiés par Rainette : OUI / NON</p>	●	<ul style="list-style-type: none"> • Dégradation potentielle des milieux naturels présents sur ou à proximité du site • Destruction potentielle de la faune et de la flore liée à la présence de la prairie • Suppression potentielle de certains arbres situés à la lisière forestière 	<p>[E] Maintien d'espaces végétalisés et arborés (zone inconstructible) présents au sud du secteur, au niveau de la lisière boisée, avec les coteaux boisés</p> <p>[R] Valorisation des espaces de jardins et des espaces libres d'un seul tenant</p> <p>[R] Intégration d'éléments de la composante végétale (deux arbustes isolés et espaces arborés sur la partie sud) dans le futur aménagement</p> <p>[R] Intensification du maillage de réseau doux permettant les déplacements au sein du secteur (cheminement doux traversant le site de la route de Montville à la rue du Pont de Bois) et connectant le site aux quartiers voisins</p> <p>[R] Accompagne paysager des voiries assurant la végétalisation du site et renforçant la Trame Verte du site</p> <p>[R] Végétalisation des dispositifs de gestion des eaux avec des plantes locales et hydrophiles</p>
-----	---	---	--	---

EAU	<p>> Présence d'un périmètre de captage d'eau potable : OUI / NON</p> <p>> Desserte par les réseaux (eau potable et assainissement) : OUI / NON</p>	●	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des besoins et des consommations en eau potable liés à l'arrivée de nouveaux habitants sur le secteur • Augmentation des besoins en assainissement liées l'arrivée d'une nouvelle population 	<p>[R] Intégration, au sein du règlement, de mesures visant à limiter le risque de pollution des milieux naturels par le traitement des eaux ayant ruisselées sur les surfaces imperméabilisées</p> <p>[R] Obligation de prise en compte de la réglementation en vigueur en termes d'alimentation en eau potable et assainissement inscrite au règlement</p> <p>[R] Aménagement du projet en fonction de la topographie afin de respecter l'écoulement naturel des eaux vers le talweg</p> <p>[R] Limitation de surfaces imperméabilisées sur le site et compensation de ces surfaces par la réalisation d'un stockage des eaux pluviales, dimensionné conformément au règlement du PLUi</p> <p>[R] Mise en place de dispositif de gestion des eaux pluviales</p>
-----	---	---	--	--

ENERGIE	<p>> Proximité des transports structurants :</p> <p><input type="checkbox"/> A moins de 5 minutes à pied</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> A plus de 5 minutes à pied</p>	●	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des consommations énergétiques (habitat et déplacement) liées à l'arrivée de nouveaux habitants • Aménagement d'un réseau viaire au sein du site incitant à l'utilisation des véhicules motorisés 	<p>[R] Prise en compte des principes bioclimatiques (orientation des constructions, ...) dans le futur projet permettant les économies d'énergies</p> <p>[R] Utilisation de matériaux biosourcés permettant de limiter l'impact carbone des constructions</p> <p>[R] Création d'un maillage de cheminement doux permettant la desserte interne du site et la connexion avec les quartiers et équipements voisins, réduisant ainsi l'usage de la voiture</p> <p>[R] Implantation de projet réfléchi en fonction de la proximité avec des arrêts de transports en commun (arrêt présent rue du Pont de Bois)</p>
----------------	---	---	---	--

RISQUES	<p>> Présence de risques naturels : OUI / NON <input checked="" type="checkbox"/> Inondation <i>PPRi pour inondation, coulées de boue et ruissellement prescrit le 29/12/2008</i> <input type="checkbox"/> Mouvement de terrain Voir les autres risques naturels <input type="checkbox"/> Autres :</p> <p>> Présence de risque technologique : OUI / NON <input type="checkbox"/> Sites et sols pollués <input checked="" type="checkbox"/> Industriels Si oui : <input type="checkbox"/> TMD</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du risque d'inondation par ruissellement déjà présent sur le site lié aux nouvelles constructions et à l'imperméabilisation des sols 	<p>[R] Limitation du ruissellement des eaux pluviales par la réduction des surfaces imperméabilisées</p> <p>[E] Maintien d'espaces perméables (lisières forestière au sud du secteur) assurant l'infiltration directe des eaux pluviales et limitant ainsi les risques de ruissellement des eaux</p> <p>[R] Création d'une haie perpendiculaire permettant de limiter les risques liés aux ruissellements des eaux pluviales</p> <p>[R] Adaptation de l'aménagement à la topographie existante afin de respecter l'écoulement naturel des eaux vers le talweg</p> <p>[C] Compensation des surfaces imperméabilisées par la réalisation d'un stockage des eaux pluviales, conformément au règlement du PLUi</p>
----------------	--	---	---	---

NUISANCES	<p>> Présence de nuisances sonores OUI/NON</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des nuisances sonores induites par l'arrivée de nouveaux habitants (utilisation de la voiture individuelle) et la création de nouvelles voies desservant le site 	<p>[R] Création de cheminements doux pouvant minimiser l'usage de la voiture et limitant l'émission des GES</p> <p>[R] Implantation de projet réfléchi en fonction de la proximité avec des arrêts de transports en commun (arrêt présent rue du Pont de Bois) permettant de minimiser les nuisances sonores et les émissions de GES</p>
------------------	--	---	---	--

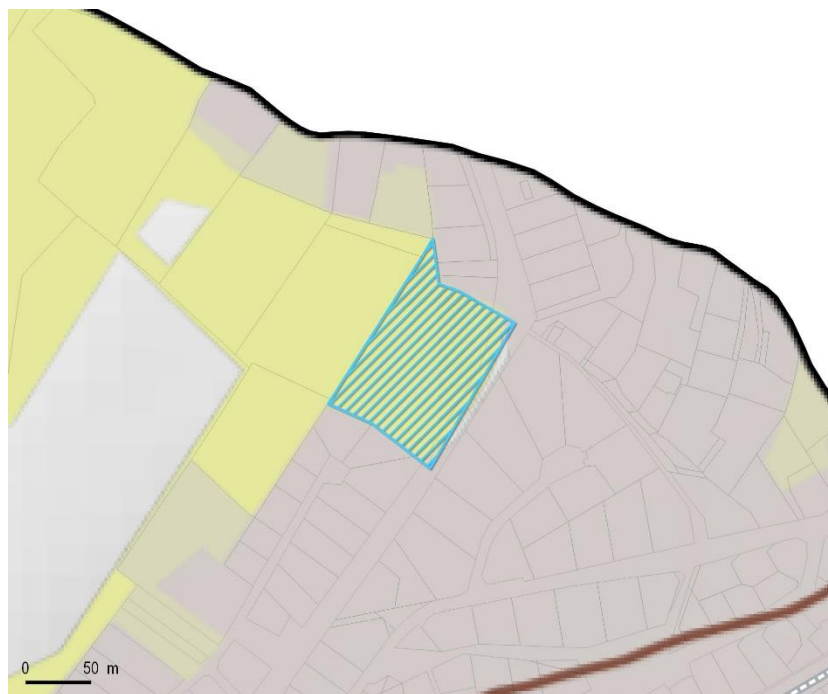
Mesures compensatoires résiduelles :

- Anticiper la gestion des autres espaces naturels ;
- Assurer un fléchage adéquat des itinéraires piétons et vélos sur le site et en dehors pour faciliter l'identification des cheminements ;
- Orienter les bâtiments de manière à minimiser les impacts sonores liés aux voies nouvellement créées sans entraver les principes liés au bioclimatisme.

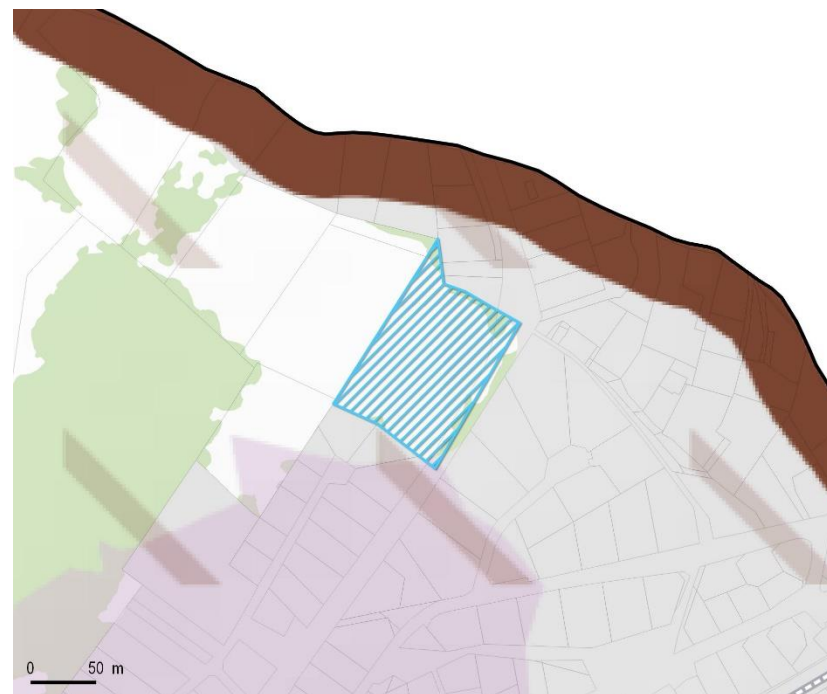
3.29.3 Zone AU 220

Commune	Malaunay – Route de Dieppe
Id AU	220
Vocation de la zone	Habitat
Zonage réglementaire	1 AU
Superficie	1,02 ha
Sensibilité environnementale	FAIBLE

A noter, que dans le cadre de l'OAP, une demande de dérogation pour l'urbanisation en entrée de ville a été déposée dans le cadre de la loi Barnier (Tome 2 : Etat Initial de l'Environnement – Livre 3 : Annexes). Cette étude permettra de justifier de la dérogation à l'interdiction d'urbaniser des secteurs situés à proximité d'axe de grande fréquentation.



Sensibilité écologique et paysagère






Santé et environnement

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Principaux constats		Sensibilité	Impacts pressentis du PLU	Mesures intégrées
OCCUPATION DES SOLS	> Au sein de l'enveloppe urbaine OUI / NON > Sobriété du foncier <input checked="" type="checkbox"/> < 15 ha <input type="checkbox"/> > 15 ha >Occupation du sol : <input type="checkbox"/> Parcelles cultivées <input type="checkbox"/> Espaces naturels boisés <input checked="" type="checkbox"/> Prairies <input type="checkbox"/> Autres :	●	<ul style="list-style-type: none"> Extension de l'urbanisation en continuité de l'enveloppe urbaine existante, sur des espaces agricoles (prairies) 	[R] Opération localisée entre deux zones pavillonnaires existantes

PAYSAGE	<p>> Problématiques de franges OUI / NON</p> <p>> Impacts sur des vues/des perspectives OUI / NON</p> <p>> Eléments de paysage remarquable OUI / NON</p> <p>> Eléments de patrimoine bâti OUI / NON</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Création d'une continuité urbaine le long de la D927 et suppression de milieux naturels 	<p>[R] Plantation d'une haie assurant la transition entre la nouvelle zone d'habitat et les espaces agricoles voisins</p> <p>[R] Recherche d'une forme d'implantation cohérente avec les bâtiments voisins</p> <p>[R] Valorisation des espaces végétalisés au sein du secteur permettant une insertion paysagère du projet</p> <p>[E] Maintien de cônes de vue à l'est</p>
----------------	---	---	---	--

<p style="text-align: center; color: blue; font-weight: bold;">TVB</p>	<p>> Proximité N2000 :</p> <p><input type="checkbox"/> Intégré ou immédiat</p> <p><input type="checkbox"/> 200 m</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> > 200 m</p> <p>> Proximité ZNIEFF</p> <p><input type="checkbox"/> Intégré ou immédiat</p> <p><input type="checkbox"/> 200 m</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> > 200 m</p> <p>> Plusieurs périmètres concernés : OUI / NON</p> <p>> Enjeux écologiques fort identifiés par Rainette : OUI / NON</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Perturbation des habitats et suppression de la faune et de la flore liée aux nouvelles constructions prévues sur le site 	<p>[R] Création d'une haie bocagère composée de différentes essences locales assurant le rôle de continuité écologique avec l'espace agricole</p> <p>[R] Valorisation des jardins ou espaces libres d'un seul tenant évitant la fragmentation des milieux</p> <p>[E] Protection du talus en bordure du site le long de la Route de Dieppe, pour son rôle de continuité écologique</p>
<p style="text-align: center; color: blue; font-weight: bold;">EAU</p>	<p>> Présence d'un périmètre de captage d'eau potable : OUI / NON</p> <p>> Desserte par les réseaux (eau potable et assainissement) : OUI / NON</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Création de nouveaux réseaux et augmentation des volumes à traiter • Augmentation des consommations d'eau sur le secteur 	<p>[R] Présence d'un réseau d'assainissement sur le secteur</p>

ENERGIE	<p>> Proximité des transports structurants :</p> <p><input type="checkbox"/> A moins de 5 minutes à pied</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> A plus de 5 minutes à pied</p> <p>Ligne F4 à environ 8 min à pied</p>	●
RISQUES	<p>> Présence de risques naturels : OUI / NON</p> <p><input type="checkbox"/> Inondation</p> <p><input type="checkbox"/> Mouvement de terrain</p> <p>Voir les autres risques naturels</p> <p><input type="checkbox"/> Autres :</p> <p>> Présence de risque technologique : OUI / NON</p> <p><input type="checkbox"/> Sites et sols pollués</p> <p><input type="checkbox"/> Industriels</p> <p><input type="checkbox"/> TMD</p>	●
NUISANCES	<p>> Présence de nuisances sonores OUI/NON</p> <p>> <i>Sensibilité au niveau de la qualité de l'air</i></p>	●

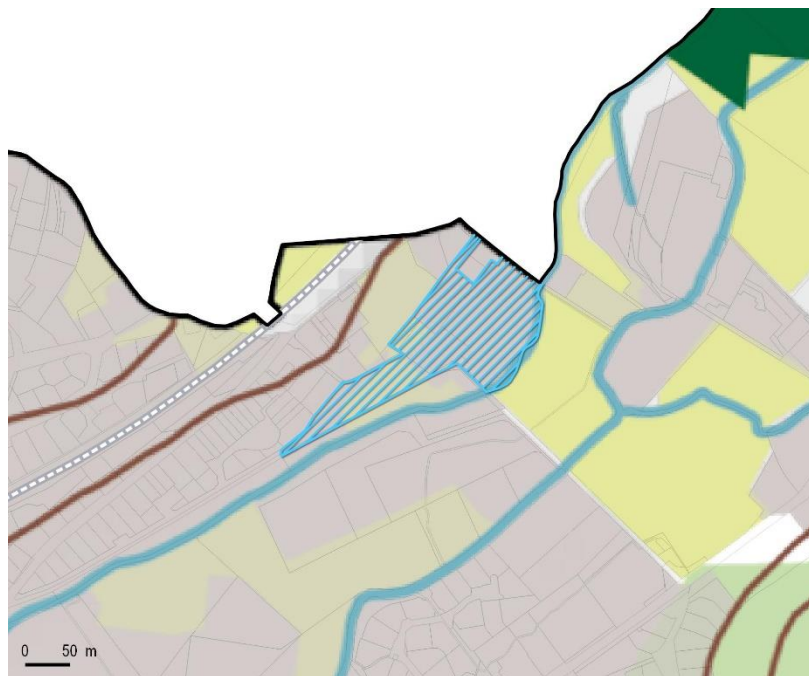
<ul style="list-style-type: none"> Augmentation des consommations énergétiques induite par la construction de nouvelles habitations 	
<ul style="list-style-type: none"> Urbanisation du site pouvant augmenter le risque d'inondation par ruissellement 	<p>[R] Mise en place d'un dispositif de gestion des eaux pluviales pour limiter les risques d'inondation par ruissellement</p>
<ul style="list-style-type: none"> Augmentation du nombre de personnes exposées aux nuisances sonores et aux pollutions atmosphériques liées à la D927 	/

Mesures compensatoires résiduelles :

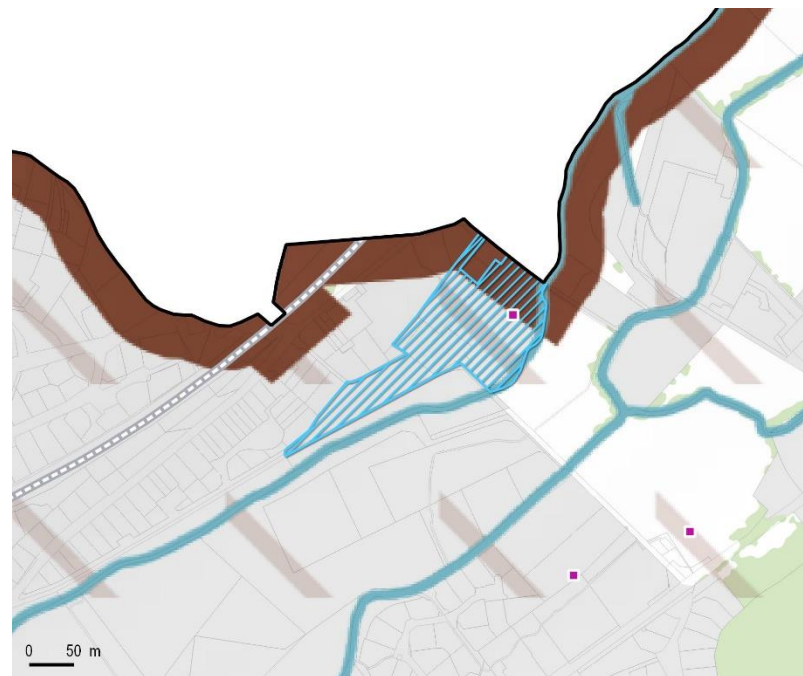
- Optimiser la desserte en transport en commun à proximité du secteur
- Tenir compte de la topographie du terrain dans les choix de gestion des eaux pluviales
- Optimiser la desserte en transport en commun et les cheminements doux afin de limiter le déplacement automobile
- Orienter les bâtiments de manière à minimiser les impacts sonores liés à la présence d'un axe de transport majeur (D927) situé à proximité sans entraver les principes bioclimatiques
- Aménager des cheminements doux (piétonniers et bande cyclable) le long du talus
- Créer une bande végétalisée, le long de la D927 afin de protéger les riverains des nuisances sonores et optimiser l'orientation des bâtiments afin de créer des espaces plus « calmes »

3.29.4 UR Rue de la Clérette

Commune	Malaunay
Id AU	/
Vocation de la zone	Mixte
Zonage réglementaire	UR
Superficie	2,0 ha
Sensibilité environnementale	FAIBLE



Sensibilité écologique et paysagère



Santé et environnement

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Principaux constats


Sensibilité

OCCUPATION DES SOLS	<p>> Au sein de l'enveloppe urbaine OUI / NON</p> <p>> Sobriété du foncier</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> < 15 ha</p> <p><input type="checkbox"/> > 15 ha</p> <p>> Occupation du sol :</p> <p><input type="checkbox"/> Parcelles cultivées</p> <p><input type="checkbox"/> Espaces naturels boisés</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Prairies</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Autres : zone urbanisée sur une partie du secteur</p>	●
---------------------	---	---

Impacts pressentis du PLU

Mesures intégrées

<ul style="list-style-type: none"> • Diminution/dégradation potentielle des milieux naturels (prairies) présents sur et à proximité du site 	<p>[R] Opération en renouvellement urbain limitant les incidences négatives sur les milieux naturels</p> <p>[R] Implantation des nouvelles constructions au niveau des zones déjà urbanisées</p> <p>[E] Préservation des espaces de prairies et des arbres actuellement présents sur le site</p>
--	---


PAYSAGE	<p>> Problématiques de franges OUI / NON</p> <p>> Impacts sur des vues/des perspectives OUI / NON</p> <p>> Eléments de paysage remarquable OUI / NON</p> <p>> Eléments de patrimoine bâti OUI / NON</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Implantation de nouvelles constructions sur le secteur de projet pouvant avoir des incidences négatives sur la qualité des paysages du secteur 	<p>[R] Insertion urbaine du projet dans son environnement résidentiel et dans les paysage (prairies de fond vallée, coteaux boisés, ...)</p> <p>[R] Travail sur la cohérence architecturale des nouveaux bâtiments (implantation, volumétrie, aspect extérieur, ...) avec les quartiers environnants</p> <p>[R] Réhabilitation du patrimoine industriel permettant de mettre en valeur sa qualité architecturale</p> <p>[E] Conservation d'un écran de verdure sur les abords du site assurant l'intégration paysagère des futures constructions</p> <p>[R] Valorisation des jardins et des espaces libres d'un seul tenant assurant une meilleure intégration du bâti</p> <p>[E] Préservation des éléments naturels déjà présent sur le site (zone boisée à l'ouest, arbres en limite nord, végétation de bords de Cailly) permettant de conserver la qualité paysagère du site</p>
----------------	---	---	--	--

TVB	<p>> Proximité N2000 :</p> <p><input type="checkbox"/> Intégré ou immédiat</p> <p><input type="checkbox"/> 200 m</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> > 200 m</p> <p>> Proximité ZNIEFF</p> <p><input type="checkbox"/> Intégré ou immédiat</p> <p><input type="checkbox"/> 200 m</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> > 200 m</p> <p>> Plusieurs périmètres concernés : OUI / NON</p> <p>> Enjeux écologiques fort identifiés par Rainette : OUI / NON</p>	●	<ul style="list-style-type: none"> • Dégradation potentielle des milieux naturels, de la faune et de la flore présents sur ou à proximité du secteur de projet • Dégradation potentielle de la qualité du Cailly (cours d'eau présent à l'est du secteur) et des milieux humides associés 	<p>[E] Conservation d'écrin de verdure sur les abords du site assurant le maintien de la trame verte</p> <p>[R] Valorisation des espaces végétalisés (jardins, espaces libres d'un seul tenant, ...) évitant la fragmentation des milieux naturels</p> <p>[E] Préservation des éléments naturels constitutifs de la trame verte du site notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> · La prairie et les arbres situés à l'ouest, · Quelques arbres regroupés présents en limite nord, · La végétation située le long du Cailly. <p>[R] Renforcement de la végétation située le long du cours d'eau (Le Cailly) valorisant la biodiversité du site</p> <p>[R] Aménagement de cheminements doux au sein du secteur maintenant des continuités écologiques</p>
-----	---	---	---	--

EAU	<p>> Présence d'un périmètre de captage d'eau potable : OUI / NON</p> <p>> Desserte par les réseaux (eau potable et assainissement) : OUI / NON</p>	●
ENERGIE	<p>> Proximité des transports structurants :</p> <p><input type="checkbox"/> A moins de 5 minutes à pied</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> A plus de 5 minutes à pied</p>	●

<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des besoins en eau potable liée à l'arrivée d'une nouvelle population • Augmentation des volumes d'eau à traiter et par conséquent des besoins d'assainissement • Risque de pollution du cours d'eau du Cailly, situé à l'est du secteur, lié aux ruissellements des eaux pluviales 	<p>[R] Inscription, au sein du règlement, de mesures visant à prévenir du risque de pollution des milieux naturels par le ruissellement des eaux pluviales sur des surfaces imperméabilisées</p> <p>[R] Obligation de prise en compte de la réglementation en vigueur en termes d'alimentation en eau potable et d'assainissement, inscrite au règlement</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des consommations énergétiques liées aux nouvelles habitations (constructions, chauffage, ...) et aux déplacements des nouveaux habitants 	<p>[R] Intégration des principes bioclimatiques limitant les consommations énergétiques liées aux habitations</p> <p>[R] Utilisation de matériaux biosourcés limitant l'impact carbone des nouvelles constructions</p> <p>[R] Développement du maillage de cheminements doux au sein du secteur permettant ainsi de diminuer l'usage de la voiture au profit des modes actifs</p>

RISQUES	<p>> Présence de risques naturels : OUI / NON</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Inondation</p> <p><i>Secteur dans le périmètre du TRI</i></p> <p><input type="checkbox"/> Mouvement de terrain</p> <p>Voir les autres risques naturels</p> <p><input type="checkbox"/> Autres : Risque lié au ruissellement</p> <p>> Présence de risque technologique : OUI / NON</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Sites et sols pollués</p> <p><i>Site BASOL (teinturerie)</i></p> <p><input type="checkbox"/> Industriels</p> <p><input type="checkbox"/> TMD</p>	●	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation du risque d'inondation par ruissellement des eaux pluviales liée à une augmentation de l'imperméabilisation des sols <p>[R] Aménagement paysager de l'axe de ruissellement participant à l'infiltration et à la gestion des eaux pluviales</p> <p>[E] Maintien d'un recul entre les habitations et le cours d'eau limitant les risques pour la population</p> <p>[R] Adaptation du projet à la topographie afin de respecter l'écoulement naturel des eaux vers le fond de vallée</p> <p>[R] Réduction des zones imperméabilisées et maintien d'espaces de plaines terres (jardins, ...) limitant le ruissellement des eaux pluviales</p> <p>[R] Aménagement de dispositifs de stockage des eaux pluviales : noues paysagères au nord-est du site</p> <p>[E] Maintien d'espaces végétalisés en lisières Est et Sud participant à l'infiltration directe des eaux pluviales</p>
---------	--	---	---

NUISANCES	<p>> Présence de nuisances sonores OUI/NON</p> <p><i>Liées principalement aux activités économiques présentes sur le site</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation potentielle des nuisances sonores et des pollutions atmosphériques liée à l'augmentation du trafic routier sur le secteur • Augmentation des populations exposées aux nuisances sonores 	<p>[R] Optimisation des liaisons douce connectant le projet avec les quartiers voisins, les transports en commun, les équipements et les espaces de natures voisins</p> <p>[R] Création d'une sente piétonne le long du cours d'eau du Cailly et connexion avec la route d'Eslette</p>
------------------	--	---	---	--

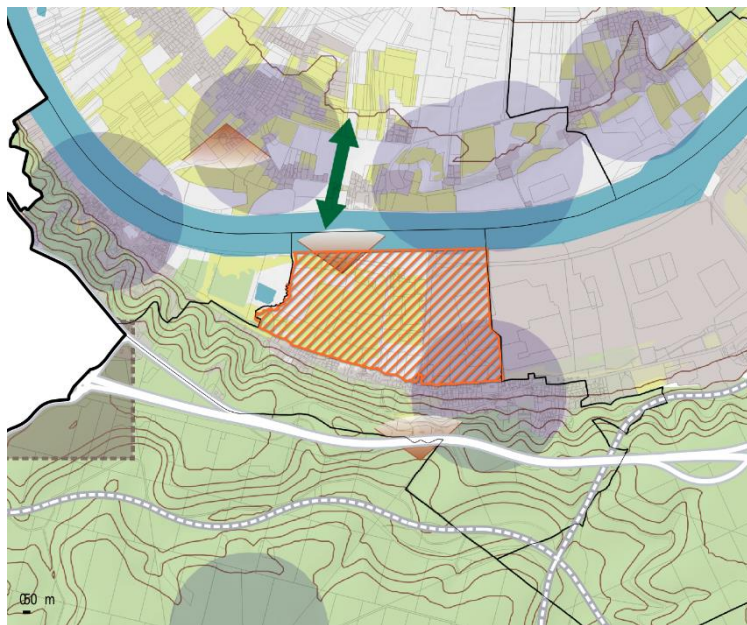
Mesures compensatoires résiduelles :

- Optimiser la desserte en transport en commun à proximité du secteur ;
- Optimiser l'orientation des bâtiments également par rapport au critère de bruit, de manière à créer des espaces plus « calmes »

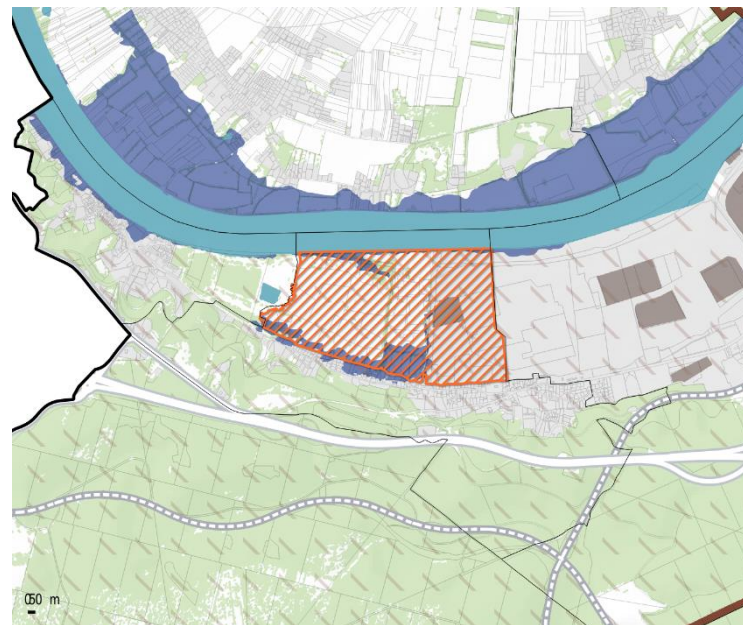
3.30 Moulineaux

3.30.1 Zones AU 113/50/504

Commune	Moulineaux
Id AU	50, 113,504
Vocation de la zone	Activités économiques
Zonage règlementaire	1 AUX /2AUX
Superficie	111 ha
Sensibilité environnementale	TRES FORTE



Sensibilité écologique et paysagère



Santé et environnement

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

	Principaux constats	Sensibilité
OCCUPATION DES SOLS	Intégration au sein de l'enveloppe urbaine ? dents creuses ou extension Site en dehors de l'enveloppe urbaine Vaste superficie concernée : 111 ha	●
	Milieu/Occupation des sols (intérêt agricole et naturel) Secteur de prairies en bord de Seine Présence de jardins familiaux Présence d'équipements sportifs de type stade enherbé	●
PAYSAGE	Visibilité depuis l'extérieur du site / franges Vue remarquable liée à la présence de la Seine depuis le site et les coteaux de Moulineaux situés au sud du site	●

Impacts pressentis du PLU

Mesures intégrées

<ul style="list-style-type: none"> Extension de l'urbanisation en continuité de l'enveloppe urbaine existante, sur un vaste espace situé entre bords de Seine et coteaux 	[R] Insertion urbaine dans l'environnement du bâti [R] Limitation des espaces imperméabilisés en favorisant les espaces libres de pleine terre
<ul style="list-style-type: none"> Création d'une continuité urbaine par l'urbanisation du site Suppression de milieux naturels paysagers 	[E] Milieu paysager et naturel préservé : préservation de zones humides (pré humide au sud, bord des cours d'eau) et d'espaces naturels, jardin familial, pré du Tournecul restauré, bords de Seine restaurés, haies présentes au cœur du site
<ul style="list-style-type: none"> Implantation de bâtiments pouvant altérer les vues vers et depuis le site 	[E] Maintien des éléments de haies, de zones végétales, de zones humides, de pré humide, permettant d'assurer des ambiances paysagères de qualité et préservant les vues remarquables [R] Limitation des hauteurs de bâtiments notamment depuis les cheminements piétons proposés de manière à maintenir des perspectives visuelles et

	Éléments d'intérêt paysager ou patrimonial	Proximité immédiate de la Seine et de ses berges Identification d'une coupure d'urbanisation au nord du site	●
TVB	Distance au site Natura 2000 ou périmètres d'inventaires écologiques les plus proches	Présence d'un environnement naturel riche et reconnu : – Proximité ZNIEFF de type 1 : « Les prairies de Sahurs » rive droite de la Seine à 470 mètres, « La Maredote », « Les Dix-sept Iles », « La Roselière du Grand Aulnay » à environ 250-300 mètres – Proximité de ZNIEFF de type 2 : « La zone alluviale de la Boucle de Roumare, d'Hénouville et de Hautot-sur-Seine » à 250 mètres en rive droite ; « La forêt	●

	paysagères de qualité, vers la Seine et vers les coteaux
<ul style="list-style-type: none"> • Création d'une continuité urbaine par l'urbanisation du site • Suppression de l'accès paysager aux bords de Seine sur une partie des emprises 	<p>[R] Aménagement de cheminements piétonniers paysagers au cœur du site et en proximité des berges de Seine maintenant un accès à ces paysagers particuliers</p> <p>[R] Optimisation des hauteurs des bâtiments et intégration paysagère des bâtiments</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Perturbation des habitats écologiques reconnus en proximité par la perturbation des éventuels déplacements 	<p>[R] Limitation des impacts immédiats étant donné la distance des sites concernés par les périmètres avec le site de projet</p> <p>[E] Maintien d'espaces végétalisés et de milieux écologiques diversifiés d'importance à l'écart des éventuelles nuisances sonores que pourraient provoquer les activités pour assurer le rôle de corridor « en pas japonais » local du site : haies centrales, pré humide, zones autour des cours d'eau, ...</p>

		de la Londe-Rouvray » à 230 mètres au sud du site – Proximité des zones N2000, en rive droite de la Seine : ZPS « Estuaire et marais de la Basse Seine » à 250 mètres et ZSC « Boucle de la Seine Aval » à 250 mètres	
	Fonctionnalité au sein de la TVB : proximité avec un réservoir ? présence d'un corridor existant ou potentiel ?	Enjeux écologiques forts relevés par Rainette : enjeux liés aux milieux humides – secteur du GPMR	●
ENERGIE	Proximité au réseau de TC, modes doux	Secteur à plus de 5 min à pied à pied d'un transport structurant	●


<ul style="list-style-type: none"> • Perturbation des milieux et de la fonctionnalité des réservoirs présents autour du site 	<p>[R] Création d'une ceinture verte, masque végétal, plantation de haies, arbres isolés...</p> <p>[R] Valorisation de la trame bleue : préservation des rus et réouverture du ruisseau des Fontaines + aménagement de mares et espaces en eau + préservation de la zone humide</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Eloignement des transports en commun, encourageant la mobilité par véhicule individuel 	<p>[R] Création de connexions piétonnes permettant les déplacements doux, notamment via une voie verte et création d'une boucle piétonne</p> <p>[R] Projet favorisant la logistique fluviale, remplaçant potentiellement des transports routiers fortement émetteurs de GES</p>

	Proximité d'un réseau de chaleur ? Opportunité de développement d'énergies renouvelables ?	Absence de réseau de chaleur proche du site	●
RESSOURCE EN EAU	Présence d'un périmètre de captage ? rapproché, éloigné ?	Impacts sur un périmètre de captage d'eau potable : périmètre rapproché de Moulineaux inscrit sur une large portion du site	●
	Desserte par les réseaux : Est-elle suffisante en matière d'adduction en eau potable, d'assainissement et de défense incendie ?	Absence de problématique spécifique liée aux réseaux	●
RISQUES NATURELS	Risque naturel lié à l'eau ? inondations, ruissellement, remontées de nappe...	Un risque identifié de débordement de la Seine identifié pour partie au PPRI, zone d'aléa fort + risque de ruissellement	●

/	[R] Limitation des consommations énergétiques du bâti par l'inscription des principes bioclimatiques (orientation préférentielle : sud/sud-est) mais aussi de matériaux locaux
<ul style="list-style-type: none"> Risque de pollution diffuse sur le périmètre de captage d'eau potable impactant la qualité de l'eau prélevée 	[R] Mesures de traitement des pollutions des eaux ayant ruisselées sur les surfaces imperméabilisées avant le rejet au milieu naturel détaillées au sein du règlement
<ul style="list-style-type: none"> Création de nouveaux réseaux et augmentation des volumes à traiter 	/
<ul style="list-style-type: none"> Urbanisation d'une partie des berges soumises au risque de débordement de la Seine, en aléa fort au PPRI 	[R] Prise en compte du risque de ruissellement avec la mise en œuvre de principes d'hydraulique douce (noues...) + des revêtements perméables

	Risque lié aux mouvements de terrain, cavités, argiles ?	Absence de mouvements de terrain recensé Aléa faible de retrait gonflement des argiles	●
RISQUES TECHNOLOGIQUES	Présence d'un risque technologique et/ou TMD	Proximité d'emprises industrielles proches à l'est du site Proximité immédiate de la Seine ; activités logistiques fluviales projetées sur le site	●
	Problématique sites et sols pollués	Absence de sites et sols pollués Activités logistiques projetées	●

	[E] Préservation de la zone humide, secteur d'aléa fort au risque d'inondation
/	/
<ul style="list-style-type: none"> • Prolongement et extension du risque en direction du secteur de projet en raison des activités projetées • Hausse du risque diffus lié aux TMD, pour la population et les milieux naturels en cas d'accidents 	[R] Principe d'espaces végétalisés « tampon » entre les zones urbanisées existantes et les espaces de projet [R] Prise en compte des emprises ICPE seuil bas au plan de zonage du PLU
<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du risque de pollution diffuse des sols liée aux activités projetées 	/

NUISANCES	Zone de bruit ? Problématique liée à la qualité de l'air ? (Zone sensible ?)	Secteur appartenant à la zone sensible pour la qualité de l'air Secteur non soumis à des nuisances sonores	
------------------	---	--	---

<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du niveau sonore en lien avec les activités logistiques projetées + la création d'une nouvelle voie de desserte routière au cœur du site, impactant principalement la faune et perturbant ainsi la qualité des habitats écologiques 	<p>[R] Eloignement des habitations des espaces à urbaniser et de la nouvelle voie à créer, limitant fortement la dégradation des ambiances sonores depuis les zones habitées de Moulineaux</p> <p>[R] Principe d'espaces végétalisés « tampon » entre les zones urbanisées existantes et les espaces de projet grâce à la mise en place de zones humides et végétales entourant le site</p>
--	---

Mesures compensatoires résiduelles :

- Assurer un fléchage adéquat des itinéraires piétons et vélos sur le site et en dehors pour faciliter l'identification des cheminements
- Anticiper la gestion des espaces naturels
- S'appuyer sur le rapport de l'hydrogéologue dans le cadre de la DUP pour limiter les impacts

3.30.2 Zone AU 513

Commune	Moulineaux
Id AU	513
Vocation de la zone	Habitat
Zonage réglementaire	1 AU
Superficie	0,77 ha
Sensibilité environnementale	FAIBLE



Sensibilité écologique et paysagère





Santé et environnement

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE


Principaux constats		Sensibilité	Impacts pressentis du PLU	Mesures intégrées
OCCUPATION DES SOLS	<p>> Au sein de l'enveloppe urbaine OUI / NON</p> <p>> Sobriété du foncier</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> < 15 ha</p> <p><input type="checkbox"/> > 15 ha</p> <p>>Occupation du sol :</p> <p><input type="checkbox"/> Parcelles cultivées</p> <p><input type="checkbox"/> Espaces naturels boisés</p> <p><input type="checkbox"/> Prairies</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Autres : espace naturel en friche</p>	●	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution de milieux naturels/agricoles lié à l'opération d'habitat 	<p>[R] Opération au sein d'un secteur interstitiel inscrit dans le tissu urbain de Moulineaux</p> <p>[R] Intégration paysagère du bâti et transition urbaine favorisée</p> <p>[R] Limitation des espaces imperméabilisés en favorisant les espaces libres végétalisés</p>


PAYSAGE	<p>> Problématiques de franges OUI / NON</p> <p>> Impacts sur des vues/des perspectives OUI / NON</p> <p><i>Si oui : présence des coteaux de la Seine au Sud</i></p> <p>> Eléments de paysage remarquable OUI / NON</p> <p>> Eléments de patrimoine bâti OUI / NON</p> <p><i>Si oui : compris dans le périmètre de protection du Monument Historique de la Chapelle de Moulineaux</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un front bâti par l'urbanisation du site et l'implantation de bâtiments pouvant altérer la qualité paysagère du site 	<p>[E] Milieux paysager et naturel partiellement préservés par le maintien d'arbres, d'haies bocagères (secteur ouest), la plantation d'haies bocagères (secteur Est), et l'aménagement de jardins assurant une diversité et favorisant les continuités paysagères</p> <p>[R] Implantation de logements essentiellement en cohérence avec les bâtiments voisins (implantation, volumétrie, orientation, etc.)</p> <p>[R] Optimisation des hauteurs, de la volumétrie et des éléments de construction (matériaux, teinte, etc.) des bâtiments projetés pour favoriser l'intégration paysagère et patrimoniale des bâtiments dans un secteur peu dense</p> <p>[R] Prise en compte des prescriptions liées au périmètre de protection des monuments historiques au sein du règlement</p>
----------------	---	---	---	---

TVB	<p>> Proximité N2000 :</p> <p><input type="checkbox"/> Intégré ou immédiat</p> <p><input type="checkbox"/> 200 m</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> > 200 m</p> <p><i>Si oui : A Proximité des zones N2000, en rive droite de la Seine : ZPS « Estuaire et marais de la Basse Seine » à 1,3 kilomètres et ZSC « Boucle de la Seine Aval » à 250 mètres</i></p> <p>> Proximité ZNIEFF</p> <p><input type="checkbox"/> Intégré ou immédiat</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 200 m</p> <p><input type="checkbox"/> > 200 m</p> <p><i>Si oui : Proximité ZNIEFF de type 1 : « La Maredeote » à environ 150 mètres au sud,</i></p> <p><i>Proximité de ZNIEFF de type 2 : « La forêt de la Londe-Rouvray » à 130 mètres au sud du site</i></p> <p>> Plusieurs périmètres concernés : OUI / NON</p> <p><i>A 100 mètres du site inscrit « La Rive Gauche à la Seine, à la Bouille Moulineaux »</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> • Perturbation des habitats écologiques reconnus en proximité (ZNIEFF II + ZNIEFF I + Natura 2000) par la perturbation des éventuels déplacements • Création d'une nouvelle voie Nord-Sud en connexion avec la rue Pierre Varenne et la rue du Lieutenant Pierre Gosselin 	<p>[R] Limitation des impacts immédiats par le maintien d'éléments de la Trame Verte et Bleue :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement d'espaces libres et de jardins d'un seul tenant ; - Maintien des haies existantes à l'Ouest ; - Plantations d'haies bocagères sur la frange Est <p>[R] Création d'un cheminement doux, support de continuités écologiques Nord-Sud en lien avec les jardins attenants et vers un équipement communal (secteur Ouest).</p>
------------	--	---	--	---

	A 250 mètres du site classé » La vallée de la Seine, Boucle de Roumare » > Enjeux écologiques fort identifiés par Rainette : OUI / NON	
EAU	> Présence d'un périmètre de captage d'eau potable : OUI / NON > Desserte par les réseaux (eau potable et assainissement) : OUI / NON	●
ENERGIE	> Proximité des transports structurants : <input checked="" type="checkbox"/> A moins de 5 minutes à pied <input type="checkbox"/> A plus de 5 minutes à pied	●

	<ul style="list-style-type: none"> • Création de nouveaux réseaux et augmentation des volumes à traiter • Augmentation des consommations d'eau sur le secteur 	[R] Obligation de prise en compte de la réglementation en vigueur en termes d'alimentation en eau potable et assainissement inscrite au règlement
	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des consommations d'énergie par l'arrivée de nouvelles populations due à la construction de logements • Des logements individuels, propices à des consommations et des déperditions énergétiques plus importantes • Liaison viaire interne en connexion avec deux axes routiers majeurs et aménagement d'un parking collectif en cœur d'îlot qui encouragent la mobilité en véhicule motorisé 	<p>[R] Opération compacte privilégiant les apports climatiques naturels (orientation préférentielle Sud-Sud-Est)</p> <p>[R] Limitation des consommations énergétiques du bâti et de l'impact carbone par l'inscription des principes bioclimatiques et de matériaux biosourcés</p> <p>[R] Création de cheminements doux limitant les transports routiers fortement émetteurs de GES</p>

RISQUES	<p>> Présence de risques naturels : OUI / NON</p> <p><input type="checkbox"/> Inondation</p> <p><input type="checkbox"/> Mouvement de terrain</p> <p>Voir les autres risques naturels</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Autres : risque de ruissellement – zone de vigilance</p> <p>> Présence de risque technologique : OUI / NON</p> <p><input type="checkbox"/> Sites et sols pollués</p> <p><input type="checkbox"/> Industriels</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> TMD</p> <p><i>Si oui ; A proximité d'axes de transports routiers fréquentés : Rue du Lieutenant Pierre Gosselin (D67 au Nord) et l'Avenue Jean de la Varenne au Sud</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> Urbanisation de la majorité du site pouvant engendrer des ruissellements 	<p>[R] Prise en compte du potentiel risque de ruissellement avec la mise en œuvre de principes particuliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagements de linéaire humide (noues, fossés) et de bassins de rétentions ou mares ; - Aménagements d'espaces verts potentiellement perméables : espaces verts, stationnements etc. <p>[E/R] Conservation et plantation de haies en franges du site pour limiter les risques de ruissellements dus à l'urbanisation</p>
----------------	--	---	--	--

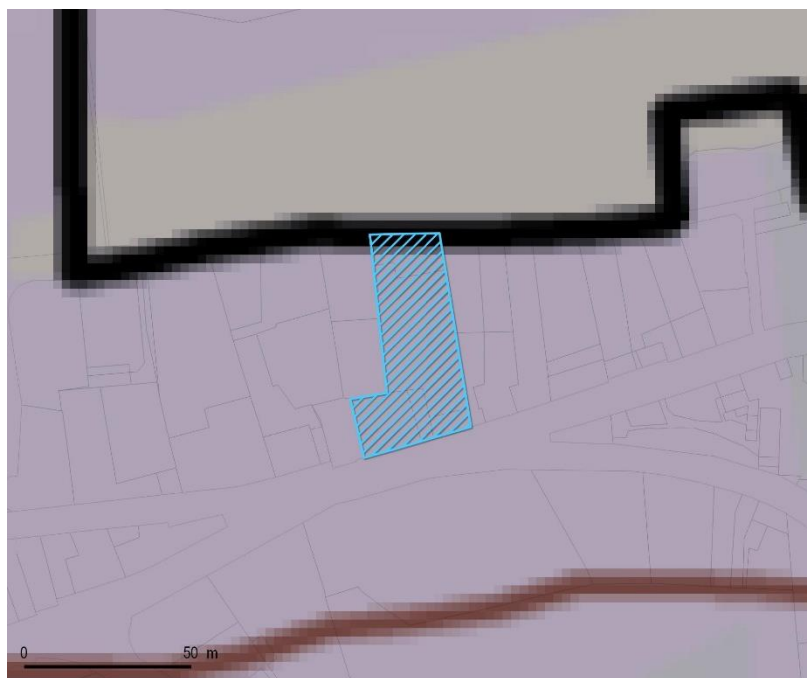
NUISANCES	<p>> <i>Présence de nuisances sonores OUI/NON</i></p> <p><i>Si oui ; A proximité d'axes de transports routiers fréquentés : Rue du Lieutenant Pierre Gosselin (D67 au Nord) et l'Avenue Jean de la Varende au Sud</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation potentiel du niveau sonore en lien avec l'augmentation du trafic routier induit par l'arrivée de nouvelles populations, l'aménagement d'un réseau viaire et d'un parking en cœur d'îlot. • La connexion assurée par la nouvelle desserte entre les deux rues, de part et d'autre du site, induira un trafic supplémentaire • Augmentation des populations exposées aux nuisances sonores 	<p>[R] Plantations d'une zone tampon composée de haies bocagères au Nord, entre la rue du Lieutenant Pierre Gosselin et le site</p>
------------------	--	---	---	--

Mesures compensatoires résiduelles :

- Anticiper la gestion des espaces naturels
- Assurer un fléchage adéquat des itinéraires piétons et vélos sur le site et en dehors pour faciliter l'identification des cheminements
- Orienter les bâtiments de manière à minimiser les impacts sonores aux voies et à la nouvelle voie créée, sans entraver les principes liés au bio climatisme

3.30.3 Zone UR Chemin des Coquelicots

Commune	Moulineaux
Id AU	/
Vocation de la zone	Mixte - Habitat
Zonage réglementaire	UR
Superficie	0,15 ha
Sensibilité environnementale	FAIBLE



Sensibilité écologique et paysagère





Santé et environnement

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

	Principaux constats	Sensibilité	Impacts pressentis du PLU	Mesures intégrées
OCCUPATION DES SOLS	> Au sein de l'enveloppe urbaine OUI / NON > Sobriété du foncier <input checked="" type="checkbox"/> < 15 ha <input type="checkbox"/> > 15 ha >Occupation du sol : <input type="checkbox"/> Parcelles cultivées <input type="checkbox"/> Espaces naturels boisés <input type="checkbox"/> Prairies <input checked="" type="checkbox"/> Autres : Parcelle déjà urbanisées	●	/	[R] Opération localisée dans l'enveloppe urbaine sur un site déjà urbanisé
PAYSAGE	> Problématiques de franges OUI / NON > Impacts sur des vues/des perspectives OUI / NON > Eléments de paysage remarquable OUI / NON > Eléments de patrimoine bâti OUI / NON <i>Site dans le périmètre de la chapelle de Moulineaux</i>	●	/	[R] Des haies bocagères composées seront plantées au contact des habitations riveraines pour assurer l'insertion paysagère des nouvelles constructions

<p style="text-align: center; color: blue; font-weight: bold;">TVB</p>	<p>> Proximité N2000 :</p> <p><input type="checkbox"/> Intégré ou immédiat</p> <p><input type="checkbox"/> 200 m</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> > 200 m</p> <p>> Proximité ZNIEFF</p> <p><input type="checkbox"/> Intégré ou immédiat</p> <p><input type="checkbox"/> 200 m</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> > 200 m</p> <p>> Plusieurs périmètres concernés : OUI / NON</p> <p>> Enjeux écologiques fort identifiés par Rainette : OUI / NON</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Perturbation des habitats écologiques et suppression de la faune et de la flore 	<p>[R] Limitation des impacts sur la Trame Verte et Bleue par l'aménagement paysager d'espaces à dominante végétale</p> <p>[R] Aménagement de cheminements doux permettant le maintien de continuités écologiques</p>
<p style="text-align: center; color: blue; font-weight: bold;">EAU</p>	<p>> Présence d'un périmètre de captage d'eau potable : OUI / NON</p> <p>> Desserte par les réseaux (eau potable et assainissement) : OUI / NON</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Création de nouveaux réseaux et augmentation des volumes à traiter • Augmentation des consommations d'eau sur le secteur 	<p>[R] Obligation de prise en compte de la réglementation en vigueur en termes d'alimentation en eau potable et assainissement inscrite au règlement</p>

ENERGIE	<p>> Proximité des transports structurants :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> A moins de 5 minutes à pied</p> <p><input type="checkbox"/> A plus de 5 minutes à pied</p>	●
RISQUES	<p>> Présence de risques naturels : OUI / NON</p> <p><input type="checkbox"/> Inondation</p> <p><input type="checkbox"/> Mouvement de terrain</p> <p>Voir les autres risques naturels</p> <p><input type="checkbox"/> Autres :</p> <p>> Présence de risque technologique : OUI / NON</p> <p><input type="checkbox"/> Sites et sols pollués</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Industriels</p> <p>Zone PPRT à moins de 200m</p> <p><input type="checkbox"/> TMD</p>	●
NUISANCES	<p>> Présence de nuisances sonores OUI/NON</p> <p>Nuisances présentes à la limite sud du site</p>	●

<ul style="list-style-type: none"> Augmentation des consommations énergétiques induite par les nouvelles constructions et les déplacements des futurs habitants et utilisateurs 	<p>[R] Développement de liaisons douces limitant les transports routiers, fortement émetteur de GES</p>
/	<p>[R] Limitation des surfaces imperméabilisées visant à minimiser le risque lié au ruissellement en conservant les espaces de pleine terre végétalisés</p>
<ul style="list-style-type: none"> Augmentation relativement faible du nombre de personnes exposées aux nuisances sonores et aux pollutions atmosphériques 	<p>[R] Développement de liaisons douces limitant ainsi le transport routier</p>

Mesures compensatoires résiduelles :

- Assurer un fléchage adéquat des itinéraires piétons et vélos sur le site et en dehors pour faciliter l'identification des cheminements
- Orienter les bâtiments de manière à minimiser les impacts sonores aux voies et à la nouvelle voie créée, sans entraver les principes liés au bio climatisme

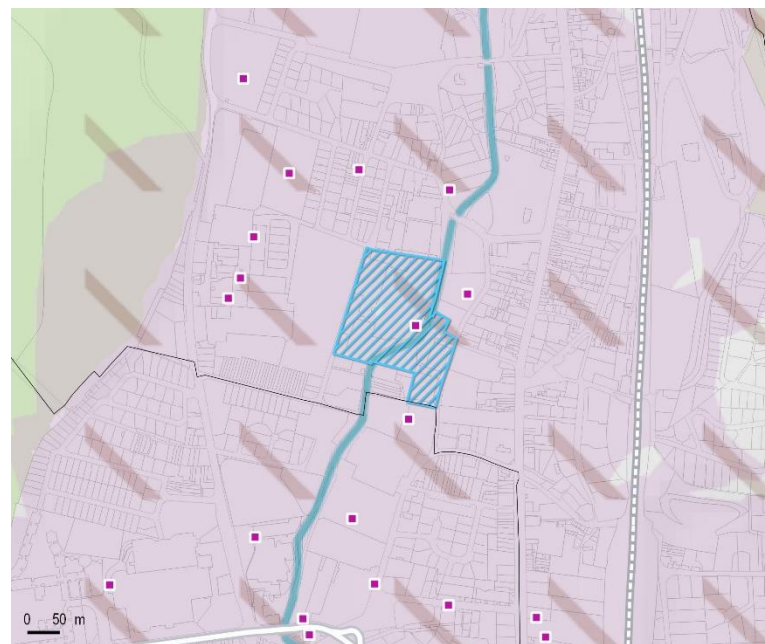
3.31 Notre Dame de Bondeville

3.31.1 Zone U Le boucher

Commune	Notre Dame de Bondeville
Id AU	/
Vocation de la zone	Mixte
Zonage réglementaire	UR
Superficie	2,80 ha
Sensibilité environnementale	FAIBLE



Sensibilité écologique et paysagère



Santé et environnement

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

	Principaux constats	Sensibilité	Impacts pressentis du PLU	Mesures intégrées
OCCUPATION DES SOLS	> Au sein de l'enveloppe urbaine OUI / NON > Sobriété du foncier <input checked="" type="checkbox"/> < 15 ha <input type="checkbox"/> > 15 ha > Occupation du sol : <input type="checkbox"/> Parcelles cultivées <input type="checkbox"/> Espaces naturels boisés <input type="checkbox"/> Prairies <input checked="" type="checkbox"/> Autres : site construit	●	/	[R] Opération de renouvellement urbaine localisée dans l'enveloppe urbaine [R] Site déjà urbanisé et qui réintègrera des zones à dominante naturelle et le maintien d'arbres déjà présents
PAYSAGE	> Problématiques de franges OUI / NON > Impacts sur des vues/des perspectives OUI / NON > Eléments de paysage remarquable OUI / NON > Eléments de patrimoine bâti OUI / NON	●	/	[R] Traitement paysager de la lisière de l'opération avec les zones d'habitats à l'est [R] Disposition assurant la cohérence architecturale et l'intégration de l'opération dans son environnement

TVB	<p>> Proximité N2000 :</p> <p><input type="checkbox"/> Intégré ou immédiat</p> <p><input type="checkbox"/> 200 m</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> > 200 m</p> <p>> Proximité ZNIEFF</p> <p><input type="checkbox"/> Intégré ou immédiat</p> <p><input type="checkbox"/> 200 m</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> > 200 m</p> <p>> Plusieurs périmètres concernés : OUI / NON</p> <p>> Enjeux écologiques fort identifiés par Rainette : OUI / NON</p>	●	/	<p>[R] Limitation des impacts sur la Trame Verte et Bleue par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'aménagement paysager des lisières entre l'opération à l'est, • Le maintien de nombreux arbres. <p>[R] Aménagement de cheminements doux permettant le maintien de continuités écologiques</p>
EAU	<p>> Présence d'un périmètre de captage d'eau potable : OUI / NON</p> <p>> Desserte par les réseaux (eau potable et assainissement) : OUI / NON</p>	●	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation potentielle des consommations d'eau sur le secteur 	<p>[R] Obligation de prise en compte de la réglementation en vigueur en termes d'alimentation en eau potable et assainissement inscrite au règlement</p> <p>[R] Mise en place d'une zone de protection autour du cours d'eau présent sur le site</p>

ENERGIE	<p>> Proximité des transports structurants :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> A moins de 5 minutes à pied</p> <p><input type="checkbox"/> A plus de 5 minutes à pied</p>	●
RISQUES	<p>> Présence de risques naturels : OUI / NON</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Inondation</p> <p><input type="checkbox"/> Mouvement de terrain</p> <p>Voir les autres risques naturels</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Autres : <i>risque lié au ruissellement</i></p> <p>> Présence de risque technologique : OUI / NON</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Sites et sols pollués</p> <p><input type="checkbox"/> Industriels</p> <p><input type="checkbox"/> TMD</p>	●
NUISANCES	<p>> Présence de nuisances sonores OUI/NON</p> <p><i>Route de Dieppe, voie ferrée</i></p>	●

<ul style="list-style-type: none"> Augmentation des consommations énergétiques induite par les nouvelles constructions et les déplacements des futurs utilisateurs 	<p>[R] Développement de liaisons douces limitant les transports routiers, fortement émetteur de GES, donnant aux quartiers situés à proximité du site</p> <p>[R] Limitation des surfaces imperméabilisées visant à minimiser le risque lié au ruissellement en conservant les espaces de pleine terre végétalisés</p>
<ul style="list-style-type: none"> Augmentation du nombre de personnes exposées aux nuisances sonores présentes 	<p>[R] Développement de liaisons douces permettant une connexion avec les quartiers et limitant ainsi le transport routier</p>

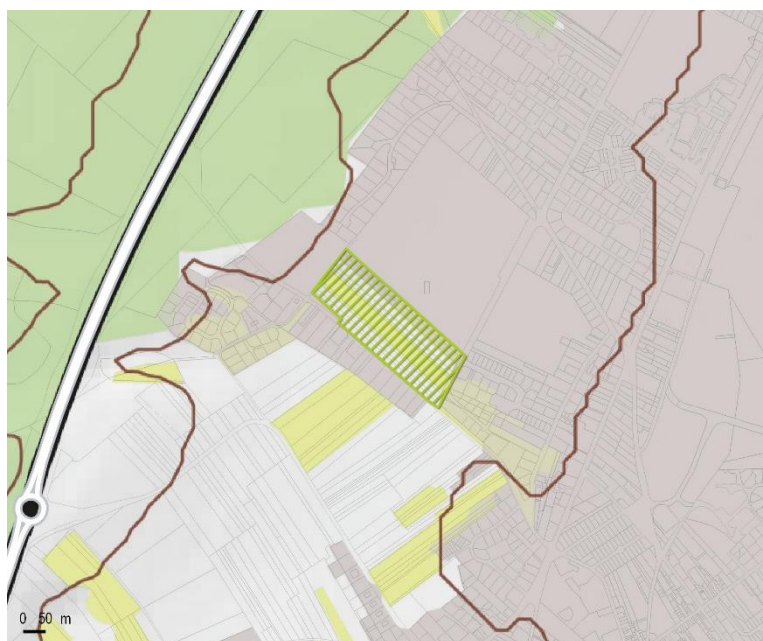
Mesures compensatoires résiduelles :

- Anticiper la gestion différenciée des espaces naturels diversifiés sur le secteur (espaces prairiaux, enherbés, végétatifs, etc.)
- Optimiser l'orientation des bâtiments en prenant aussi en compte le critère des nuisances sonores, de manière à créer un cœur d'îlot plus « calme »

3.32 Oissel

3.32.1 Zone AU 56

Commune	Oissel
Id AU	56
Vocation de la zone	Habitat
Zonage réglementaire	1 AU
Superficie	4,32 ha
Sensibilité environnementale	MOYENNE



Sensibilité écologique et paysagère



Santé et environnement

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Principaux constats		Sensibilité
OCCUPATION DES SOLS	Intégration au sein de l'enveloppe urbaine ? dents creuses ou extension	<p>Site de 4,3 ha en dehors de l'enveloppe urbaine</p> <p>Projet en extension, à vocation d'habitat situé au sein d'une zone résidentiel et à proximité d'équipement (stade)</p> <p style="text-align: center;">●</p>
	Milieu/Occupation des sols (intérêt agricole et naturel)	<p>Secteur occupé par des espaces agricoles notamment des prairies</p> <p>Opération située à proximité d'équipements (stade au nord-est, hôpital de Oissel au nord-ouest) et de zones pavillonnaires</p> <p style="text-align: center;">●</p>

Impacts pressentis du PLU	Mesures intégrées
<ul style="list-style-type: none"> Extension de l'urbanisation en continuité de l'enveloppe urbaine existante 	<p>[E/R] Maintien ou création de haies au nord et à l'est en limite avec le stade et l'hôpital</p> <p>[R] Opération d'habitat située à proximité de zones pavillonnaires et d'équipements</p>
<ul style="list-style-type: none"> Suppression des espaces agricoles présents et création d'une continuité urbaine 	<p>[E/R] Maintien et renforcement des milieux naturels : maintien d'arbres existants au nord et à l'est, aménagement de haies</p> <p>[R] Aménagement d'espaces végétalisés sur le secteur pour leur rôle multifonctionnel notamment de régulation des eaux pluviales et d'intégration paysagère</p>

PAYSAGE	Visibilité depuis l'extérieur du site / franges	<p>Site visible depuis les zones pavillonnaires voisines</p> <p>Visibilité depuis plusieurs routes (la rue Pierre Curie et l'avenue d'Anderten)</p> <p>Pas de vues remarquables depuis ou vers le site</p>	●
	Éléments d'intérêt paysager ou patrimonial	<p>Aucun monument historique n'est situé à proximité du site</p> <p>Présence de haie (arbres) au nord et nord-est du secteur</p> <p>Proximité avec la forêt départementale de Londe-Rouvray</p>	●
TVB	Distance au site Natura 2000 ou périmètres d'inventaires écologiques les plus proches	Zone située à proximité (environ 150m) de la ZNIEFF de type 2 « La forêt de la Londe Rouvray	●

<ul style="list-style-type: none"> Implantation des bâtiments altérant les vues depuis et sur le site 	<p>[R] Aménagement paysager en frange des zones d'habitat denses (intermédiaire et collectif), de la bordure de l'hôpital et du stade</p> <p>[R] Renforcement des continuités végétales autour du site facilitant l'intégration des constructions dans le site et la transition avec les autres aménagements</p> <p>[R] Optimisation des hauteurs des bâtiments de manière à limiter l'impact visuel des constructions sur le paysage</p>
<ul style="list-style-type: none"> Création d'une continuité urbaine pouvant altérer la qualité paysagère du site 	<p>[R] Cohérence architecturale et urbaine par un travail de transition qui tiendra compte des différentes volumétries du bâti existant et des constructions futures</p> <p>[R] Aménagement d'espace vert au cœur du projet</p>
<ul style="list-style-type: none"> Perturbation des habitats écologique reconnus à proximité du site par la perturbation des éventuels déplacements 	<p>[R] Limitation des impacts immédiats par la création d'espaces verts en plein terre et par le renforcement des continuités écologiques existantes (haies, arbres...)</p>

		Natura 2000 la plus proche : « Iles et berges de la Seine en Seine-Maritime » à 1,5 km	
	Fonctionnalité au sein de la TVB : proximité avec un réservoir ? présence d'un corridor existant ou potentiel ?	Présence de haies au nord et au nord-est du site pouvant jouer le rôle de continuité écologique	●

<ul style="list-style-type: none"> • Destruction de la flore et de la faune du site liée aux nouvelles constructions, à l'aménagement d'un parking et à l'extension de l'hôpital 	<p>[E/R] Limitation des impacts sur la Trame Verte et Bleue par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le renforcement des continuités végétales s'appuyant sur des haies épaisses naturelles « semi-sauvages » en continuité des arbres existants au niveau de l'hôpital et du stade, • Le prolongement de la haie de l'avenue d'Anderten assurant un rôle de corridor écologique, • La végétalisation par différentes strates (arbres, arbustes, buissons et strate herbacée/ couvres-sols). <p>[R] Végétalisation des zones d'habitats notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Par la formation de cœur d'îlots végétalisés au niveau de l'habitat individuel, • Par la végétalisation des pieds d'habitats intermédiaires et collectifs.

ENERGIE	Proximité au réseau de TC, modes doux	Présence de la ligne F3 situé à une dizaine d de minutes à pied Piste cyclable présente le long de la rue Pierre Curie	●
	Proximité d'un réseau de chaleur ? Opportunité de développement d'énergies renouvelables ?	Absence de réseau de chaleur proche du site	●
RESSOURCE EN EAU	Présence d'un périmètre de captage ? rapproché, éloigné ?	Aucun périmètre de captage présent au niveau du secteur Proximité avec le périmètre de protection rapproché (PPR) du captage des eaux de « l'école de police »	●
	Desserte par les réseaux : Est-elle suffisante en matière	Aucun problème recensé en matière d'assainissement sur le secteur	●

<ul style="list-style-type: none"> Augmentation du trafic routier liée à l'arrivée d'une nouvelle population sur le site 	[R] Développement de cheminements doux : <ul style="list-style-type: none"> Permettant la connexion aux réseaux déjà existants, aux équipements et aux transports en commun (ligne F3 notamment), Limitant les déplacements automobiles et les émissions de GES liées.
<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de la consommation énergétique (déplacement et bâti) Absence d'axes programmatifs en lien avec les énergies renouvelables 	[R] Utilisation des principes bioclimatiques (orientation préférentiellement vers le sud et le sud-est) et des matériaux biosourcés limitant l'impact carbone des constructions
/	[R] Mesures de traitement des pollutions des eaux ayant ruisselées sur les surfaces imperméabilisées avant le rejet au milieu naturel détaillées au sein du règlement
<ul style="list-style-type: none"> Création de nouveaux réseaux et augmentation de volumes d'eau à traiter 	[R] Obligation de prise en compte de la réglementation en vigueur en termes

	d'adduction en eau potable, d'assainissement et de défense incendie ?		
RISQUES NATURELS	Risque naturel lié à l'eau ? inondations, ruissellement, remontées de nappe...	Présence d'un risque lié au ruissellement Sensibilité forte au risque de remontées de nappe liée à la présence d'une nappe sub-affleurante	●
	Risque lié aux mouvements de terrain, cavités, argiles ?	Aléa nul ou faible de retrait gonflement des sols argileux	●
RISQUES TECHNOLOGIQUES	Présence d'un risque technologique et/ou TMD	Aucun technologique recensé sur ou à proximité du secteur Présence d'une ligne haute tension traversant le site du nord au sud	●

<ul style="list-style-type: none"> Augmentation des consommations d'eau sur le secteur 	d'alimentation en eau potable et assainissement inscrite au règlement
<ul style="list-style-type: none"> Urbanisation du site pouvant aggraver le risque de ruissellement sur le secteur 	[R] Prise en compte du risque de ruissellement par : <ul style="list-style-type: none"> La réduction des surfaces imperméabilisées, La compensation pour la mise en place d'ouvrage de stockage des eaux pluviales, La promotion d'espaces plantés en pleine terre et maintien des haies réduisant le risque de ruissellement
/	/
/	[R] Prise en compte de la ligne à haute tension par son intégration dans l'espace ouvert végétalisé (parc urbain) présent en cœur d'opération

	Problématique sites et sols pollués	Aucun site pollué ou potentiellement pollué n'est recensé sur le secteur Cependant deux sites potentiellement pollués situés à proximité (hôpital et espaces de stockage)	●
NUISANCES	Zone de bruit ? Problématique liée à la qualité de l'air ? (Zone sensible ?)	Secteur soumis à des nuisances sonores supérieures à 65 d(A) Secteur sensible en matière de qualité de l'air	●

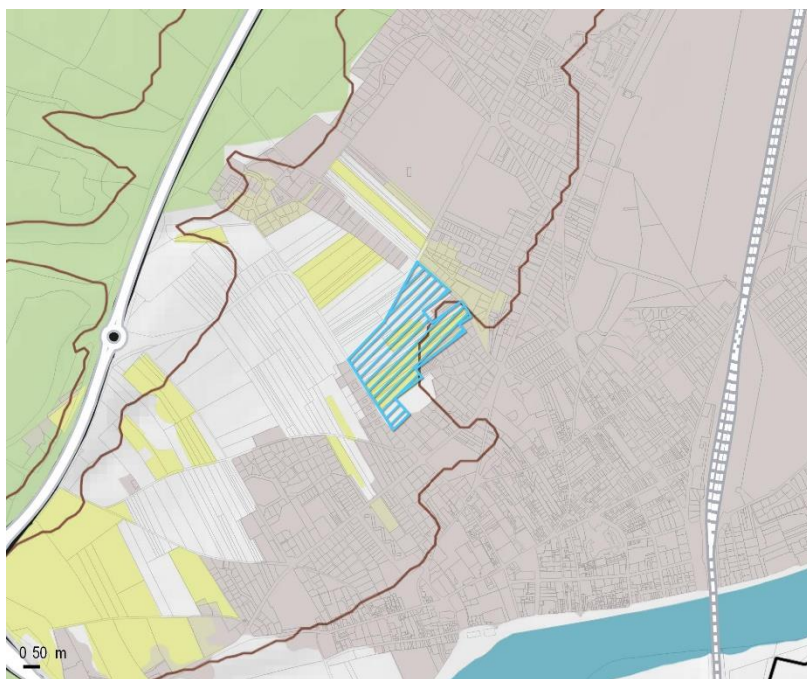
<ul style="list-style-type: none"> Risque de pollution diffuse liée à la proximité avec des sites potentiellement pollués (Hôpital) 	[R] Secteurs SIS repérés au plan de zonage (dispositions générales)
<ul style="list-style-type: none"> Augmentation du nombre de personnes soumises à des nuisances sonores et aux pollutions atmosphériques Augmentation potentielle des nuisances sonores sur le site induite par l'augmentation du trafic 	[R] Cheminements doux présent sur le site permettant de limiter les déplacements automobiles

Mesures compensatoires résiduelles :

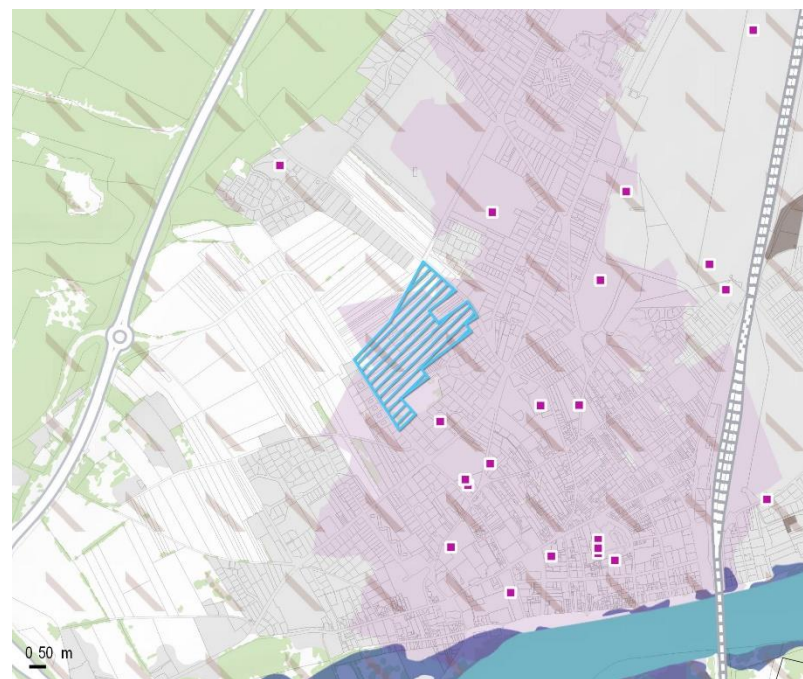
- Inclure des zones de limitation de la vitesse
- Tenir compte de la présence d'une ligne haute tension dans les choix opérés par l'aménagement du site en prévoyant une zone « tampon » autour de la ligne
- Orienter les bâtiments de manière à minimiser les impacts sonores aux voies et à la nouvelle voie créée, sans entraver les principes liés au bio climatisme

3.32.2 Zone AU 311

Commune	Oissel
Id AU	311
Vocation de la zone	Habitat
Zonage réglementaire	1 AU
Superficie	9,56 ha
Sensibilité environnementale	FAIBLE



Sensibilité écologique et paysagère




Santé et environnement

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Principaux constats		Sensibilité	Impacts pressentis du PLU	Mesures intégrées
OCCUPATION DES SOLS	> Au sein de l'enveloppe urbaine OUI / NON > Sobriété du foncier <input checked="" type="checkbox"/> < 15 ha <input type="checkbox"/> > 15 ha > Occupation du sol : <input checked="" type="checkbox"/> Parcelles cultivées <input type="checkbox"/> Espaces naturels boisés <input checked="" type="checkbox"/> Prairies <input type="checkbox"/> Autres :	●	<ul style="list-style-type: none"> Extension de l'urbanisation sur des espaces agricoles notamment des prairies 	<p>[R] Opération localisée en continuité de l'enveloppe urbaine à proximité de zone pavillonnaire</p> <p>[E] Préservation des milieux naturels présents sur le site, notamment les arbres et mise en place de bande à dominante végétale à la lisière avec les espaces agricoles</p>

PAYSAGE	<p>> Problématiques de franges OUI / NON</p> <p>> Impacts sur des vues/des perspectives OUI / NON</p> <p>> Eléments de paysage remarquable OUI / NON</p> <p>> Eléments de patrimoine bâti OUI / NON</p> <p><i>Remarque : Site donnant sur une entrée de ville au sud</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> • Suppression d'un paysage ouvert liée aux nouvelles constructions • Création d'une continuité urbaine le long de la rue Pierre Curie 	<p>[R] Traitement paysager de la lisière de l'opération avec l'espace agricole au nord notamment par l'aménagement d'une bande végétale assurant les vues sur ces espaces</p> <p>[R] Disposition assurant la cohérence architecturale et l'intégration de l'opération dans son environnement</p>
----------------	--	---	--	--

<p style="text-align: center; color: blue; font-weight: bold;">TVB</p>	<p>> Proximité N2000 :</p> <p><input type="checkbox"/> Intégré ou immédiat</p> <p><input type="checkbox"/> 200 m</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> > 200 m</p> <p>> Proximité ZNIEFF</p> <p><input type="checkbox"/> Intégré ou immédiat</p> <p><input type="checkbox"/> 200 m</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> > 200 m</p> <p>> Plusieurs périmètres concernés : OUI / NON</p> <p>> Enjeux écologiques fort identifiés par Rainette : OUI / NON</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Perturbation des habitats écologiques et suppression de la faune et de la flore 	<p>[R] Limitation des impacts sur la Trame Verte et Bleue par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'aménagement paysager des lisières entre l'opération et les espaces agricoles, • Le maintien de nombreux espaces à dominante végétale. <p>[R] Aménagement de cheminements doux permettant le maintien de continuités écologiques</p> <p>[E] Préservation des haies présentes de manière à préserver les continuités écologiques</p> <p>[R] Intégration d'éléments végétalisés (jardins, ...) afin de renforcer la trame verte du secteur</p>
<p style="text-align: center; color: blue; font-weight: bold;">EAU</p>	<p>> Présence d'un périmètre de captage d'eau potable : OUI / NON</p> <p>> Desserte par les réseaux (eau potable et assainissement) : OUI / NON</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Création de nouveaux réseaux et augmentation des volumes à traiter • Augmentation des consommations d'eau sur le secteur 	<p>[R] Obligation de prise en compte de la réglementation en vigueur en termes d'alimentation en eau potable et assainissement inscrite au règlement</p>

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">ENERGIE</p>	<p>> Proximité des transports structurants :</p> <p><input type="checkbox"/> A moins de 5 minutes à pied</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> A plus de 5 minutes à pied</p> <p><i>A environ 10 minutes à pied d'un arrêt de la ligne F3</i></p>	<p style="text-align: center;">●</p>	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation des consommations énergétiques induite par les nouvelles constructions et les déplacements des futurs habitants 	<p>[R] Développement de liaisons douces limitant les transports routiers, fortement émetteur de GES, donnant accès aux transports en commun (bus F3) et aux axes principaux (route des Essarts/Rue Pierre Curie) situés à proximité du site</p>
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">RISQUES</p>	<p>> Présence de risques naturels : OUI / NON</p> <p><input type="checkbox"/> Inondation</p> <p><input type="checkbox"/> Mouvement de terrain</p> <p>Voir les autres risques naturels</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Autres : <i>risque lié au ruissellement</i></p> <p>> Présence de risque technologique : OUI / NON</p> <p><input type="checkbox"/> Sites et sols pollués</p> <p><input type="checkbox"/> Industriels</p> <p><input type="checkbox"/> TMD</p>	<p style="text-align: center;">●</p>	<ul style="list-style-type: none"> Urbanisation du site pouvant augmenter le risque de ruissellement et d'inondation déjà présent 	<p>[R] Limitation des surfaces imperméabilisées visant à minimiser le risque lié au ruissellement en conservant les espaces de pleine terre végétalisés</p>

NUISANCES	<p>> Présence de nuisances sonores OUI/NON</p> <p>> <i>Sensibilité au niveau de la qualité de l'air</i></p>	●
------------------	--	---

<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation relativement faible du nombre de personnes exposées aux nuisances sonores et aux pollutions atmosphériques 	<p>[R] Développement de liaisons douces permettant une connexion avec les équipements communaux et les transports en commun et limitant ainsi le transport routier</p>
---	---

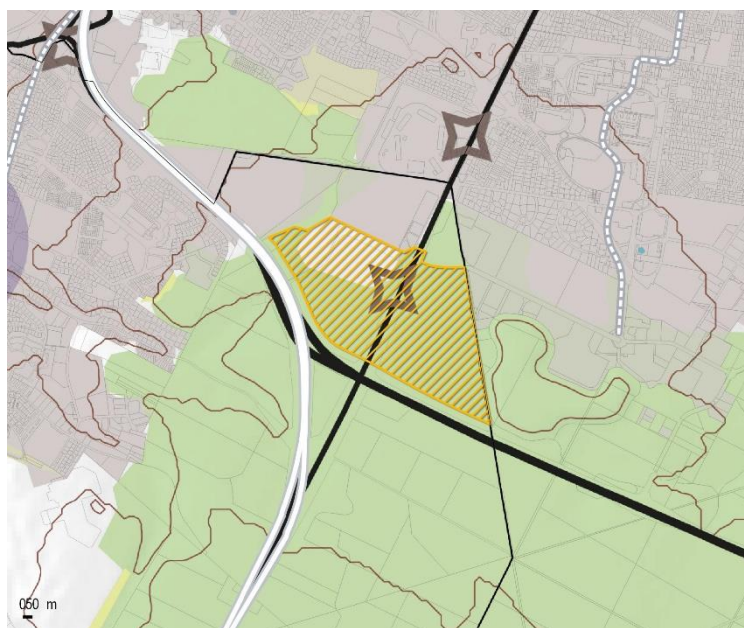
Mesures compensatoires résiduelles :

- Prendre en compte la desserte en transport en commun du site
- Inclure des zones de limitation de la vitesse sur l'axe principal et des zones de rencontre sur les axes secondaires

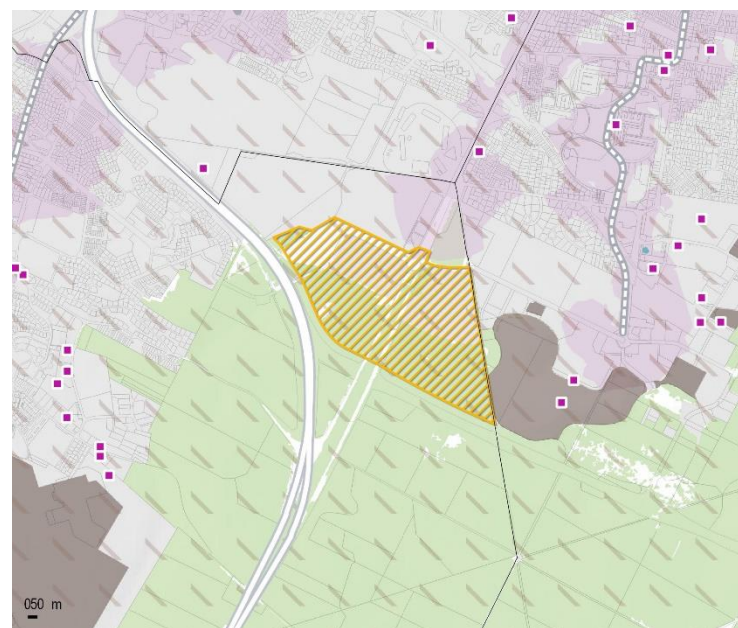
3.33 Petit Couronne

3.33.1 Zone AU 26

Commune	Petit-Couronne
Id AU	26
Vocation de la zone	Activités
Zonage réglementaire	1 AUX
Superficie	62,6 ha
Sensibilité environnementale	TRES FORTE



Sensibilité écologique et paysagère



Santé et environnement

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

	Questions	Principaux constats	Sensi- bilité
OCCUPATION DES SOLS	Intégration au sein de l'enveloppe urbaine ? dents creuses ou extension	Site de plus de 60 hectares en dehors de l'enveloppe urbaine	●
	Milieu/Occupation des sols (intérêt agricole et naturel)	Secteur en lisière de forêt sur les ¾ du site A proximité d'un pôle d'activité au nord et des universités de Rouen situées à l'est	●
PAYSAGE	Visibilité depuis l'extérieur du site / franges	Visibilité du site depuis la nationale 338 préservée par la lisière de forêt Vue du site depuis la départementale D938 (centre), l'avenue de l'Université (est) et la rue Marcel Cavellier (nord)	●
	Éléments d'intérêt paysager ou patrimonial	Site inclus de la lisière boisée Secteur en entrée de ville	●

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Incidences directes et indirectes du PLU	Propositions de mesures ERC
<ul style="list-style-type: none"> Urbanisation en extension en dehors de l'enveloppe urbaine sur un espace naturel mais néanmoins en continuité de l'enveloppe urbaine existante 	<p>[R] Mise en place de principes d'intégration paysagère du bâti grâce à des zones végétales autour du site</p> <p>[R] Limitation des espaces imperméabilisés en favorisant les espaces libres de pleine terre sur la parcelle</p>
<ul style="list-style-type: none"> Suppression des milieux naturels et agricoles pour la réalisation de la zone d'activité 	<p>[E] Préservation d'espaces naturels boisés tout autour de la parcelle et d'espaces végétalisés sur le centre du secteur</p> <p>[R] Mise en place d'une diversité des espaces</p>
<ul style="list-style-type: none"> Implantation des bâtiments pouvant altérer les vues depuis vers les espaces naturels à l'est 	<p>[R] Mise en place d'un cheminement de linéaires doux permettant de connecter le secteur à l'université de Rouen à l'est</p>
<ul style="list-style-type: none"> Implantation de bâtiments dans la lisière boisée détruisant cet élément paysager 	<p>[R] Mise en place d'espaces paysagers de transition avec les espaces boisés et le secteur en entrée de ville</p>

TVB	Distance au site Natura 2000 ou périmètres d'inventaires écologiques les plus proches	<p>Zone incluse dans la ZNIEFF de type 1 : « Prairies silicicoles du Rouvray » au nord-ouest de la zone</p> <p>Site inclus dans la ZNIEFF de type 2 : « La forêt de la Londe-Rouvray » qui couvre une surface de 8676m² dans la boucle de la Seine</p> <p>Présence d'un environnement naturel riche et reconnu à proximité :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Immédiate des ZNIEFF de type 1 « Les mares au sansoures » à l'est et « Les chemins de la mare sansoure » dans la lisière forestière au sud – ZNIEFF de type 1 « La fontaine aux ducs » à 380 mètres à l'est 	●

	<p>[E] Préservation du cadre naturel grâce à l'agrémentation du site par des plantations d'arbres</p> <p>[E] Conservation des boisements autour du site et création de nouvelles plantations le long des axes de transports</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Perturbation des habitats et destruction de la faune et de la flore liée à la construction sur des zones reconnues 	<p>[E] Maintien d'espaces végétalisés denses autour et au centre de la parcelle permettant de maintenir des milieux écologiques diversifiés pour conserver le corridor écologique lié à TVB rurale/silicicole/boisée du territoire en lien avec la Seine à l'ouest</p>

	Fonctionnalité au sein de la TVB : proximité avec un réservoir ? présence d'un corridor existant ou potentiel ?	De forts enjeux écologiques, notamment calcicoles sont relevés Des études sur les milieux calcicoles comprenant les zones AU 52 69,75,84,116,174 étant été réalisés sur le territoire métropolitain, le site ne fait pas l'objet d'inventaires de la part de Rainette Les zones 26, 38,43,140 et 186 feront l'objet d'analyses par la direction de l'environnement	●
ENERGIE	Proximité au réseau de TC, modes doux	La zone située à l'écart de l'enveloppe urbaine de Petit-Couronne, la desserte en transports en commun est faiblement assurée Desserte en bus (ligne 27) à l'arrêt « Zénith » ou « Mare aux Sangsues »	●
	Proximité d'un réseau de chaleur ? Opportunité de développement d'	Absence de réseau de chaleur proche du site	●

<ul style="list-style-type: none"> • Perturbation des habitats et destruction de la faune et de la flore liée à la construction sur des zones reconnues 	<p>[R] Limitation des impacts grâce à la préservation de milieux riches (boisements maintenus au sud, ...), en limitant leur fragmentation et en assurant leur préservation à long terme (gestion de la fréquentation...)</p> <p>[R] Création d'espaces écologiques singuliers qui participent à la trame verte et bleue locale : espaces humides assurant la gestion des eaux pluviales</p>
/	<p>[R] Mise en place de cheminements doux sur le site qui seront connectés au réseau existant et aux autres sites à proximité</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la consommation énergétique (déplacement et bâti) 	<p>[R] Le raccordement au réseau de chaleur est imposé pour toute nouvelle construction ainsi que pour toute rénovation de bâtiment de plus de 10 logements entraînant une</p>

	énergies renouvelables ?		
RESSOURCE EN EAU	Présence d'un périmètre de captage ? rapproché, éloigné ?	Absence de périmètre de captage à proximité	●
	Desserte par les réseaux : Est-elle suffisante en matière d'adduction en eau potable, d'assainissement et de défense incendie ?	La zone est desservie par les réseaux d'eau potable (D>400 mm) et d'assainissement	●

	transformation de son moyen de production d'énergie
	[R] Favorisation de l'utilisation de matériaux biosourcés afin de limiter l'impact carbone des futures constructions
/	[R] Mesures de traitement des pollutions des eaux ayant ruisselées sur les surfaces imperméabilisées avant le rejet au milieu naturel détaillées au sein du règlement
<ul style="list-style-type: none"> • Création de nouveaux réseaux et augmentation de volumes d'eau à traiter • Augmentation des consommations d'eau courante sur le secteur 	[R] Obligation de prise en compte de la réglementation en vigueur en termes d'alimentation en eau potable et assainissement inscrite au règlement [R] Mise en place d'une zone de gestions des eaux pluviales

RISQUES NATURELS	Risque naturel lié à l'eau ? inondations, ruissellement, remontées de nappe...	Aucun risque identifié d'inondation et de ruissellement dans le PPR prescrit le 23/05/2001 pour le Bassin versant de l'AUSTREBERTHE et du SAFFIMBEC Faible sensibilité aux nappes sub-affleurantes Problème de gestion des eaux pluviales sur le site	●
	Risque lié aux mouvements de terrain, cavités, argiles ?	Cavités souterraines non localisées recensées à l'échelle de la commune Présence d'une cavité souterraine dans la zone d'activité nord Aléa nul de retrait gonflement des sols argileux	●
RISQUES TECHNOLOGIQUES	Présence d'un risque technologique et/ou TMD	Secteur non concerné par la zone d'aléa du PPRT ZIP Petit-Couronne, prescrit le 13/12/2012	●
	Problématique sites et sols pollués	Absence de sites et sols pollués sur le secteur BASOL à proximité immédiate : « Grande Paroisse Fontaine phosphogypse » à l'est	●

<ul style="list-style-type: none"> Urbanisation de la majorité du site pouvant aggraver le risque de ruissellement sur le secteur Augmentation du nombre de personnes soumises au risque d'inondation 	[R] Mise en place d'un dispositif de gestion des eaux pluviales pour assurer la gestion à la parcelle et d'une zone humique pouvant faire office de zone tampon sur la parcelle
<ul style="list-style-type: none"> Urbanisation du site augmentant le nombre de personnes soumises aux risques 	[R] Prise en compte du risque cavité au sein du règlement
/	/
/	[R] Mise en place d'un espace végétalisé « tampon » entre le secteur et le site BASOL à l'est

NUISANCES	Zone de bruit ? Problématique liée à la qualité de l'air ? (Zone sensible ?)	Secteur soumis à des nuisances sonores supérieures à 65 d(A) lié à la présence de la RN338 en bordure ouest Secteur appartenant à la zone sensible pour la qualité de l'air	●
------------------	---	--	---

<ul style="list-style-type: none"> Augmentation du nombre de personnes soumises à des nuisances sonores et aux pollutions atmosphériques 	<p>[R] Mise en place d'espaces végétalisés « tampon » au sud pour réduire les nuisances sonores sur le site</p> <p>[R] Mise en place de modes doux réduisant l'usage des véhicules limitant les bruits et les pollutions atmosphériques</p>
---	---

Mesures compensatoires résiduelles :

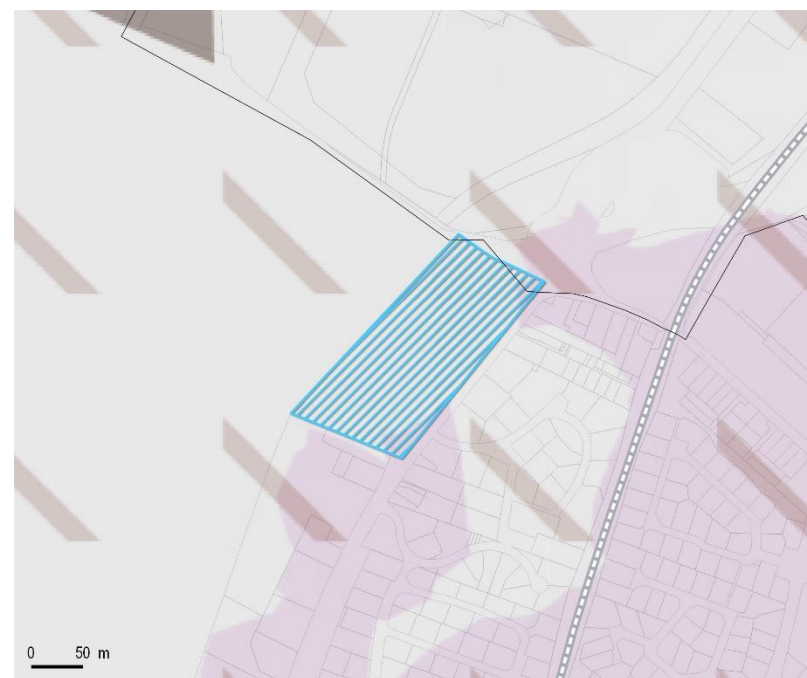
- Assurer un fléchage adéquat des itinéraires piétons et vélos sur le site et en dehors pour faciliter l'identification des cheminements
- Optimiser la desserte par les transports en commun
- Orienter les bâtiments de manière à minimiser les impacts sonores, sans entraver les principes liés au bio climatisme

3.33.2 Zone UR Entrée de ville Nord

Commune	Petit- Couronne
Id AU	/
Vocation de la zone	Habitat
Zonage réglementaire	UR
Superficie	2,26 ha
Sensibilité environnementale	FAIBLE



Sensibilité écologique et paysagère



Santé et environnement

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE


	Principaux constats	Sensibilité	Impacts pressentis du PLU	Mesures intégrées
OCCUPATION DES SOLS	<p>> Au sein de l'enveloppe urbaine OUI / NON</p> <p>> Sobriété du foncier</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> < 15 ha</p> <p><input type="checkbox"/> > 15 ha</p> <p>> Occupation du sol :</p> <p><input type="checkbox"/> Parcelles cultivées</p> <p><input type="checkbox"/> Espaces naturels boisés</p> <p><input type="checkbox"/> Prairies</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Autres : Friches</p>	●	<ul style="list-style-type: none"> Opération en extension urbaine supprimant des friches pouvant accueillir des milieux naturels, une faune et une flore riches 	<p>[R] Opération en prolongement de zones pavillonnaires et de zones d'activités existantes</p> <p>[E] Conservation d'une haie et d'un boisement présent au nord du secteur</p> <p>[E] Maintien de zones végétalisées sur le secteur</p>

PAYSAGE	<p>> Problématiques de franges OUI / NON</p> <p><i>Secteur d'entrée de ville</i></p> <p>> Impacts sur des vues/des perspectives OUI / NON</p> <p>> Eléments de paysage remarquable OUI / NON</p> <p>> Eléments de patrimoine bâti OUI / NON</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Implantation de nouveaux bâtiments (habitat et activités) potentiels importants pouvant avoir un impact négatifs sur la qualité des paysages 	<p>[R] Amélioration de la qualité de l'entrée de ville par un travail sur la façade urbaine du site</p> <p>[R] Travail sur la cohérence architecturale des nouvelles constructions (implantation, volumétrie, orientation, ...) avec les formes urbaines environnant assurant une meilleure intégration du projet dans son environnement</p> <p>[R] Réalisation d'une zone tampon entre les infrastructures ferroviaires et le domaine portuaire améliorant l'insertion paysagère de la zone d'activités</p> <p>[E] Préservation d'un boisement au niveau du rond-point de l'entrée de ville permettant de limiter l'impact visuel de la nouvelle zone d'activité</p> <p>[R] Aménagement d'une bande verte servant d'écran visuel entre les deux secteurs du site</p> <p>[R] Adaptation du projet à la topographie du site assurant une meilleure insertion du projet dans son environnement</p>
----------------	---	--	--	--

TVB	<p>> Proximité N2000 :</p> <p><input type="checkbox"/> Intégré ou immédiat</p> <p><input type="checkbox"/> 200 m</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> > 200 m</p> <p>> Proximité ZNIEFF</p> <p><input type="checkbox"/> Intégré ou immédiat</p> <p><input type="checkbox"/> 200 m</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> > 200 m</p> <p>> Plusieurs périmètres concernés : OUI / NON</p> <p>> Enjeux écologiques fort identifiés par Rainette : OUI / NON</p>	●	<ul style="list-style-type: none"> Dégradation voire suppression potentielle de la faune et de la flore locale liée à la réalisation de constructions et de parkings sur un espace actuellement en friche 	<p>[E] Préservation de zones tampons végétalisées sur les abords du site préservant la trame verte du site</p> <p>[R] Plantation de haies et d'arbres assurant la valorisation de la biodiversité sur le secteur</p> <p>[R] Développement de bande verte au sein du secteur</p> <p>[R] Aménagement de cheminements doux au sein du secteur permettant le maintien de continuités écologiques</p>
-----	---	---	--	--

EAU	<p>> Présence d'un périmètre de captage d'eau potable : OUI / NON</p> <p>> Desserte par les réseaux (eau potable et assainissement) : OUI / NON</p>	●
ENERGIE	<p>> Proximité des transports structurants :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> A moins de 5 minutes à pied</p> <p><input type="checkbox"/> A plus de 5 minutes à pied</p>	●

<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des consommations en eau potable du secteur liée à l'arrivée d'une nouvelle population • Augmentation des besoins en assainissement liée à l'arrivée de nouveaux habitants sur le secteur 	<p>[R] Inscription, au sein du règlement, de mesures visant à prévenir du risque de pollution des milieux naturels par le ruissellement des eaux sur des surfaces imperméabilisées</p> <p>[R] Obligation de prise en compte de la réglementation en vigueur en termes d'alimentation en eau potable et d'assainissement, inscrite au règlement</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des besoins énergétiques liée aux nouvelles constructions et aux déplacements (habitants/entreprises) 	<p>[R] Intégration des principes bioclimatique (implantation, ...) limitant la consommation énergétique des nouvelles constructions</p> <p>[R] Développement des cheminements doux au sein du secteur assurant la connexion avec les équipements, les arrêts de transports en commun et les quartiers voisins</p>

RISQUES	<p>> Présence de risques naturels : OUI / NON</p> <p><input type="checkbox"/> Inondation</p> <p><input type="checkbox"/> Mouvement de terrain</p> <p>Voir les autres risques naturels</p> <p><input type="checkbox"/> Autres : Risque lié au ruissellement</p> <p>> Présence de risque technologique : OUI / NON</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Sites et sols pollués</p> <p><input type="checkbox"/> Industriels</p> <p><input type="checkbox"/> TMD</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation potentielle du nombre de personnes exposées aux pollutions des sols • Augmentation du risque d'inondation par ruissellement des eaux pluviales liée à l'imperméabilisation des sols 	<p>[R] Aménagement d'un local propice au confinement, selon les doctrines de l'Etat, lié à la présence d'une zone toxique faible (PPRT)</p> <p>[R] Mise en place d'un plan de gestion des terres pollués et potentiellement d'un cahier des charges développant les préconisations de gestion des sols, limitant ainsi le risque pour les populations</p> <p>[R] Aménagement de dispositifs de gestion des eaux pluviales permettant de limiter le ruissellement des eaux pluviales et le risque associé</p> <p>[R] Réduction au maximum des zones imperméabilisées afin de limiter le ruissellement des eaux pluviales</p>
----------------	---	---	---	---

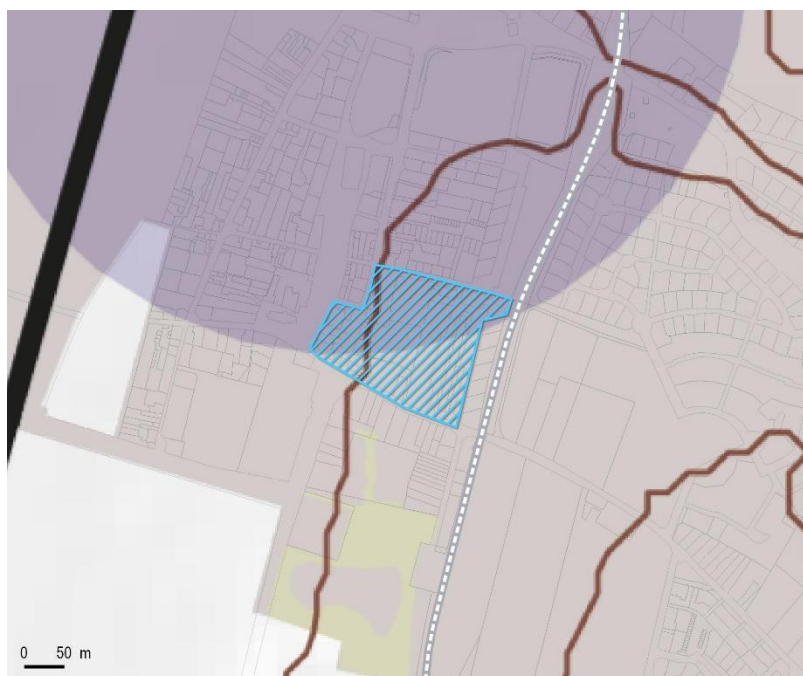
NUISANCES	<p>> Présence de nuisances sonores OUI/NON</p> <p><i>Liées notamment à la présence des axes routiers et de la voie ferrée</i></p>	●	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des nuisances sonores et des pollutions atmosphériques liée à l'augmentation du trafic routier dus aux nouveaux habitants et aux nouvelles activités économiques • Augmentation de la population exposée aux nuisances 	<p>[R] Développement du maillage de liaisons douces assurant la connexion avec les équipements communaux et les arrêts de transports en commun située sur la rue A. Briand</p> <p>[R] Choix de localisation du projet à proximité d'arrêts de transports en commun</p>
------------------	---	---	--	--

Mesures compensatoires résiduelles :

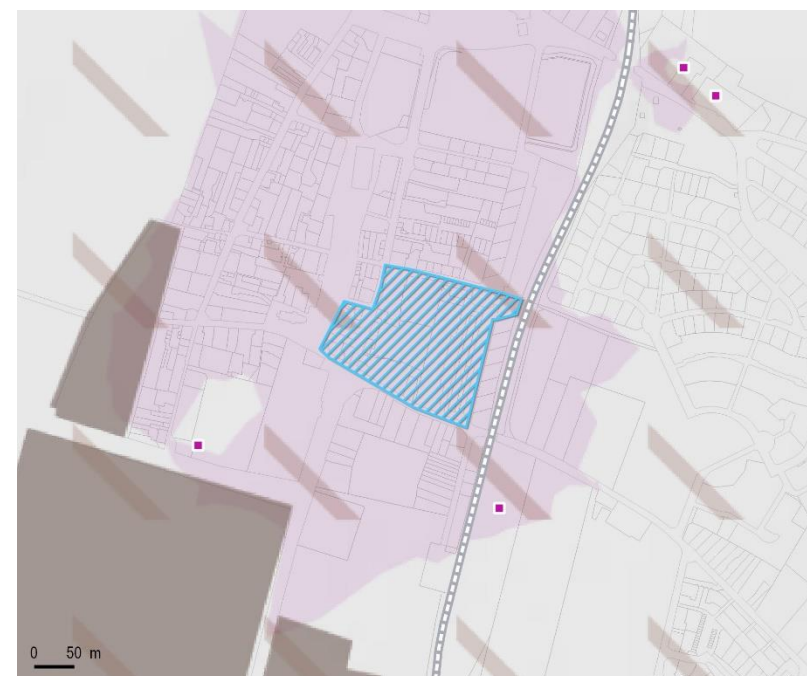
- Privilégier l'utilisation d'essences végétales locales dans les aménagements paysagers du futur projet,
- Prévoir un traitement acoustique des habitations permettant de limiter les nuisances sonores pour la population, et optimiser l'orientation des bâtiments
- Privilégier l'utilisation de matériaux biosourcés limitant l'impact carbone des nouvelles constructions.

3.33.3 Zone UR Parvis de la Mairie

Commune	Petit Couronne
Id AU	/
Vocation de la zone	Habitat
Zonage réglementaire	UR
Superficie	3,03 ha
Sensibilité environnementale	FAIBLE



Sensibilité écologique et paysagère



Santé et environnement

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

	Principaux constats	Sensibilité	Impacts pressentis du PLU	Mesures intégrées
OCCUPATION DES SOLS	> Au sein de l'enveloppe urbaine OUI / NON > Sobriété du foncier <input checked="" type="checkbox"/> < 15 ha <input type="checkbox"/> > 15 ha > Occupation du sol : <input type="checkbox"/> Parcelles cultivées <input type="checkbox"/> Espaces naturels boisés <input type="checkbox"/> Prairies <input checked="" type="checkbox"/> Autres : Zone urbanisée	●	/	[R] Opération de renouvellement urbain, limitant la consommation d'espaces naturels [R] Réhabilitation de bâtiments actuellement présents sur le secteur
PAYSAGE	> Problématiques de franges OUI / NON > Impacts sur des vues/des perspectives OUI / NON > Eléments de paysage remarquable OUI / NON > Eléments de patrimoine bâti OUI / NON <i>Maison de Pierre Couronne</i>	●	/	[R] Requalification de constructions anciennes dégradées permettant une amélioration de la qualité paysagère du site [R] Réhabilitation ou démolition de certains bâtiments permettant une amélioration de la qualité du bâti

TVB	<p>> Proximité N2000 :</p> <p><input type="checkbox"/> Intégré ou immédiat</p> <p><input type="checkbox"/> 200 m</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> > 200 m</p> <p>> Proximité ZNIEFF</p> <p><input type="checkbox"/> Intégré ou immédiat</p> <p><input type="checkbox"/> 200 m</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> > 200 m</p> <p>> Plusieurs périmètres concernés : OUI / NON</p> <p>> Enjeux écologiques fort identifiés par Rainette : OUI / NON</p>	●	/	<p>[R] Réalisation de plantations utilisant des essences locales pour les haies arbustives et les arbres de hautes tiges favorisant la biodiversité sur le site</p>
-----	---	---	---	--

EAU	<p>> Présence d'un périmètre de captage d'eau potable : OUI / NON</p> <p>> Desserte par les réseaux (eau potable et assainissement) : OUI / NON</p>	●
ENERGIE	<p>> Proximité des transports structurants :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> A moins de 5 minutes à pied</p> <p><input type="checkbox"/> A plus de 5 minutes à pied</p>	●

<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des consommations en eau potable du secteur liée à l'arrivée d'une nouvelle population • Augmentation des besoins en assainissement liée à l'arrivée de nouveaux habitants sur le secteur 	<p>[R] Inscription, au sein du règlement, de mesures visant à prévenir du risque de pollution des milieux naturels par le ruissellement des eaux sur des surfaces imperméabilisées</p> <p>[R] Obligation de prise en compte de la réglementation en vigueur en termes d'alimentation en eau potable et d'assainissement, inscrite au règlement</p>
/	<p>[R] Intégration des principes bioclimatique (implantation, ...) limitant la consommation énergétique des nouvelles constructions</p> <p>[R] Utilisation des matériaux biosourcés limitant l'impact carbone des nouvelles constructions</p> <p>[R] Développement des mobilités douces au sein du secteur</p>

RISQUES	<p>> Présence de risques naturels : OUI / NON</p> <p><input type="checkbox"/> Inondation</p> <p><input type="checkbox"/> Mouvement de terrain</p> <p>Voir les autres risques naturels</p> <p><input type="checkbox"/> Autres : Risque lié au ruissellement</p> <p>> Présence de risque technologique : OUI / NON</p> <p><input type="checkbox"/> Sites et sols pollués</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Industriels</p> <p><i>Secteur impacté par la zone tampon (200m) d'un site ICPE et d'un PPRT</i></p> <p><input type="checkbox"/> TMD</p>	●
NUISANCES	<p>> Présence de nuisances sonores OUI/NON</p> <p><i>Liées à la D3</i></p>	●

<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de personnes exposées aux risques technologique (ICPE et PPRT) • Augmentation du risque d'inondation par ruissellement des eaux pluviales liée à l'imperméabilisation des sols 	<p>[R] Réduction au maximum des zones imperméabilisés limitant le ruissellement des eaux pluviales et le risque associé</p> <p>[R] Mise en place de dispositifs de stockage des eaux pluviales</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des populations exposées aux nuisances 	<p>[R] Développement des cheminements doux en cœur d'îlot permettant la connexion avec les équipements proches notamment l'école primaire</p>

Mesures compensatoires résiduelles :

- Prévoir un traitement acoustique des habitations permettant de limiter les nuisances sonores pour la population et optimiser l'orientation des bâtiments